CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Convention cadre

MONTEREAU-FAULT-YONNE

SOMMAIRE

P.3 // Préambule

P.6 // Etapes et calendrier d'écriture du contrat de ville

P.9 // Organisation et modalités de pilotage

P.18 // Les fondements du contrat de ville

P.21 // Diagnostic du territoire

P.24 // Rappel des objectifs du projet de territoire communautaire

P.25 // Une stratégie d'attractivité territoriale

P.27 // Une nouvelle géographie prioritaire

P.29 // Le quartier prioritaire

P.31 // La notion de quartier vécu

P.32 // Les trois volets du contrat de ville

- Volet cohésion sociale (P 33)
- Volet cadre de vie et rénovation urbaine (P 46)
- Volet emploi, insertion et formation (P 73)

P.79 // Modalités d'évaluation du contrat

P.81 // Mise en œuvre des actions

P.97 // Annexes

PROJET

PREAMBULE

1- Eléments de cadrage

La commune de Montereau-Fault-Yonne est inscrite depuis de nombreuses années dans des dispositifs de requalification urbaine et d'accompagnement social afin de réduire les inégalités sociales et territoriales propre au territoire retenu dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire (à savoir la ville haute). Ces efforts soulignés doivent être poursuivis pour faire face aux enjeux structurels.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini les grands principes du contrat de ville nouvelle génération. Ce contrat s'inscrit dans la continuité du précédent avenant au contrat urbain de cohésion sociale. La mobilisation de chacun sera tout autant primordiale à l'évolution de ce site. Il conviendra donc d'articuler les objectifs de ce contrat aux compétences de chacun des signataires. Des engagements précis devront être déclinés afin de garantir au mieux l'application du droit commun en ville haute.

La circulaire du premier ministre relative à l'élaboration des nouveaux contrats de ville (30/07/2014) ainsi que la circulaire du 15/10/2014 du Ministère de la ville relative aux modalités opérationnelles des contrats de ville complètent les directives retranscrites dans le texte de loi initial. Plusieurs éléments fondateurs sont à prendre en compte dont :

- une nouvelle géographie prioritaire avec un resserrement des efforts sur un territoire cible ;
- un cadre contractuel unique regroupant les dimensions sociales, urbaines et économiques ;
- la mise en place d'un projet de territoire intégré fondé sur un partenariat renforcé avec la communauté de communes des deux fleuves sur ses compétences propres (habitat, transport, développement économique, environnement) ;
- l'acte II de la rénovation urbaine ;
- la diversification et la mobilisation large des opérateurs avec une implication du monde économique ;
- une démarche de co-construction avec la population (création du conseil citoyen en novembre 2014)

Cette dernière circulaire définit les enjeux de cette nouvelle convention autour de trois piliers :

- <u>Premier pilier « cohésion sociale »</u>

Ce pilier intègre les actions autour de l'éducation et de la petite enfance, de l'accès aux soins, de l'accès aux droits et aux services, de la prévention de la délinquance, du soutien aux associations et la promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français. Les

PROJET

activités culturelles, physiques et sportives viennent en support pour répondre aux objectifs des actions mentionnées ci-dessus.

- Deuxième pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »

Ce pilier concerne des actions concourant à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants grâce à une coordination des outils de gestion urbaine de proximité, la création d'équipements et de nouvelles activités, la mobilité dans le parc résidentiel et la création de nouvelles activités en ville haute.

- Troisième pilier « développement économique et emploi »

Le renforcement de l'attractivité du territoire sud-seine-et-marnais doit être pensé face au grand Paris et au pôle économique de Sénart et de Melun. Quelles ressources mobiliser au sein de ces quartiers afin de contribuer à l'effort collectif d'une affirmation identitaire propre à ce secteur aux franges de l'Ile de France ? Différents freins doivent être combattus dans un objectif de réduire les écarts de taux d'emploi entre la communauté de communes des deux fleuves et le quartier prioritaire. Plusieurs moyens pourraient être mobilisés dont les contrats aidés. La présence sur site des acteurs de l'emploi sera renforcée afin de faciliter l'accès aux services.

Le square Beaumarchais a été retenu dans la liste des programmes d'intérêt nationaux au vu des dysfonctionnements urbains importants repérés sur ce secteur de la ville haute. L'acte II de la rénovation urbaine couvrira la période 2014-2024. Ce programme s'inscrira dans le cadre fixé par le contrat de ville afin d'apporter des éléments de réponse aux enjeux urbains identifiés. La recomposition du cœur de quartier sera un des axes fondateurs de la future convention de renouvellement urbain.

Trois axes transversaux seront à prendre en compte dans chacun des volets thématiques définis ci-dessus :

- l'égalité entre les hommes et les femmes
- la lutte contre toutes formes de discrimination
- la jeunesse

Ce contrat de ville s'attachera aux questions environnementales et écologiques selon l'opportunité contextuelle.

2- **Un projet de territoire intégré**

Les enjeux prioritaires retenus au sein de ce contrat de ville intègrent ceux stipulés dans le projet de territoire de la Communauté de communes des deux fleuves (Agenda 21 – Juin 2011). Une articulation a été faite avec plusieurs documents de référence à savoir :

- Les orientations du grand Paris
- Le contrat de plan état région 2015-2020
- Le schéma directeur de la région Ile de France (SDRIF)
- Le schéma de cohérence territoriale Seine et Loing (SCOT)
- Le programme local de l'habitat (mutualisation des ateliers)
- Le plan local de déplacement (mutualisation des ateliers CC2F-Ville)
- Le schéma de développement économique

PROJET

3- **Une nouvelle orientation européenne**

Afin de renforcer la cohérence et la complémentarité des financements publics (nationaux, régionaux, et locaux) avec les fonds européens, le contrat de ville de Montereau-Fault-Yonne a adopté une démarche intégrée de développement territorial allant bien au-delà des objectifs de la loi pour la ville et la cohésion urbaine.

Le projet de territoire de la CC2F s'inscrit dans le cadre d'un projet de pôle d'excellence rurale qui tendrait à créer une dynamique économique face au développement du pôle Sénart - Evry (en cours de construction).

Ce contrat de ville en cours d'élaboration s'est construit en plusieurs étapes :

- la réalisation d'un diagnostic territorial prenant en compte les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces du territoire ;
- une stratégie globale de développement au regard des enjeux du territoire, stratégie prenant en compte les objectifs du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 ;
- une approche intégrée prenant en compte toutes les dimensions du développement durable ;
- un élargissement du périmètre économique en lien avec les orientations proposées par la commission européenne.

Plusieurs cohérences sont combinées :

- une stratégie territoriale qui contribue aux objectifs spécifiques des programmes opérationnels européens ;
- une cohérence avec les politiques menées par la Région Ile de France (SDRIF et autres politiques contractuelles et sectorielles menées par le CRIF)
- une cohérence avec les politiques infrarégionales (intercommunales et locales → « le pays du grand gâtinais »)
- une articulation avec les orientations du contrat de plan Etat-Région (2015-2020)
- une articulation avec certains outils financiers (ex : Fonds Européens)

PROJET

ETAPES ET CALENDRIER D'ECRITURE DU CONTRAT DE VILLE

Le contrat de ville de Montereau-Fault-Yonne, élaboré pour une mise en œuvre sur la période 2015-2020, traite dans le même cadre des enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique. Ce document cadre intègre des actions relevant de fonds européens, nationaux et régionaux. Les actions propres au CLSPD seront valorisées en fonction des nouvelles orientations de l'ANRU (ex : sûreté urbaine).

La constitution de ce document s'est faite en plusieurs étapes :

- **Diagnostic territorial et veille sociale**

Un travail de diagnostic important avait été réalisé lors de l'élaboration de l'avenant au CUCS en 2011. Une veille sociale avait été engagée par le Délégué du Préfet et la chef de projet cohésion sociale. De nombreux indicateurs ont été mis en place et réactualisés sur la base des avenants expérimentaux. Ce travail partenarial nous a permis de construire un diagnostic de territoire à partir des documents et schémas en cours (PLH, PLD…). Certaines études ont été soumises à nouveau au débat lors des comités techniques contrat de ville et lors des ateliers PLD (CC2F) :

- schéma commercial directeur en ville haute ;
- étude PIVADIS ;
- diagnostic santé du cabinet GE HEALTHCARE ;
- diagnostic PLH – cabinet espacité ;
- diagnostic PLD – cabinet SOBERCO environnement ;
- diagnostic des zones d'activité – cabinet INO
- diagnostic de l'avenant au CUCS 2011 ;
- diagnostic du PACTE Sud 77 ;
- diagnostic PLACI ;
- diagnostic CLSPD ;
- revue de projet PRU ;
- visite du CES de l'ANRU ;
- observatoire de l'emploi (DEFI Montereau)
- point d'étape PRU 2008-2012…

Dans le cadre de la réussite éducative et du projet éducatif de territoire, des entretiens individuels ont été menés en binôme avec la déléguée du préfet et la chargée de projet CUCS (volet social) auprès des différents interlocuteurs du monde éducatif : principaux de collège, Directeurs d'école, …

- **Convention cadre et plan d'actions**

Ce présent contrat est le fruit d'une démarche partenariale et l'implication de nombreux acteurs : Préfecture, services de l'Etat, élus, associations, citoyens…Il est composé dans un premier temps de l'organisation du pilotage et de la présentation du territoire communautaire et prioritaire (synthèse des éléments de diagnostic).

PROJET

Le cadre stratégique (2ème partie de la convention cadre) retranscrit les principales orientations retenues pour chacun des trois piliers (objectifs stratégiques et opérationnels). Ces orientations ont été débattues lors des comités techniques et soumis à concertation lors de la diffusion de fiches actions dans lesquelles figure la notion de résultat. Notre objectif est de ne retenir principalement que les actions qui toucheront le plus grand nombre d'habitants. Il s'agira d'être efficace et efficient.

Dans un second temps, des programmations d'actions plus détaillées figureront dans les conventions thématiques existantes et en cours d'élaboration (signature à une date ultérieure).

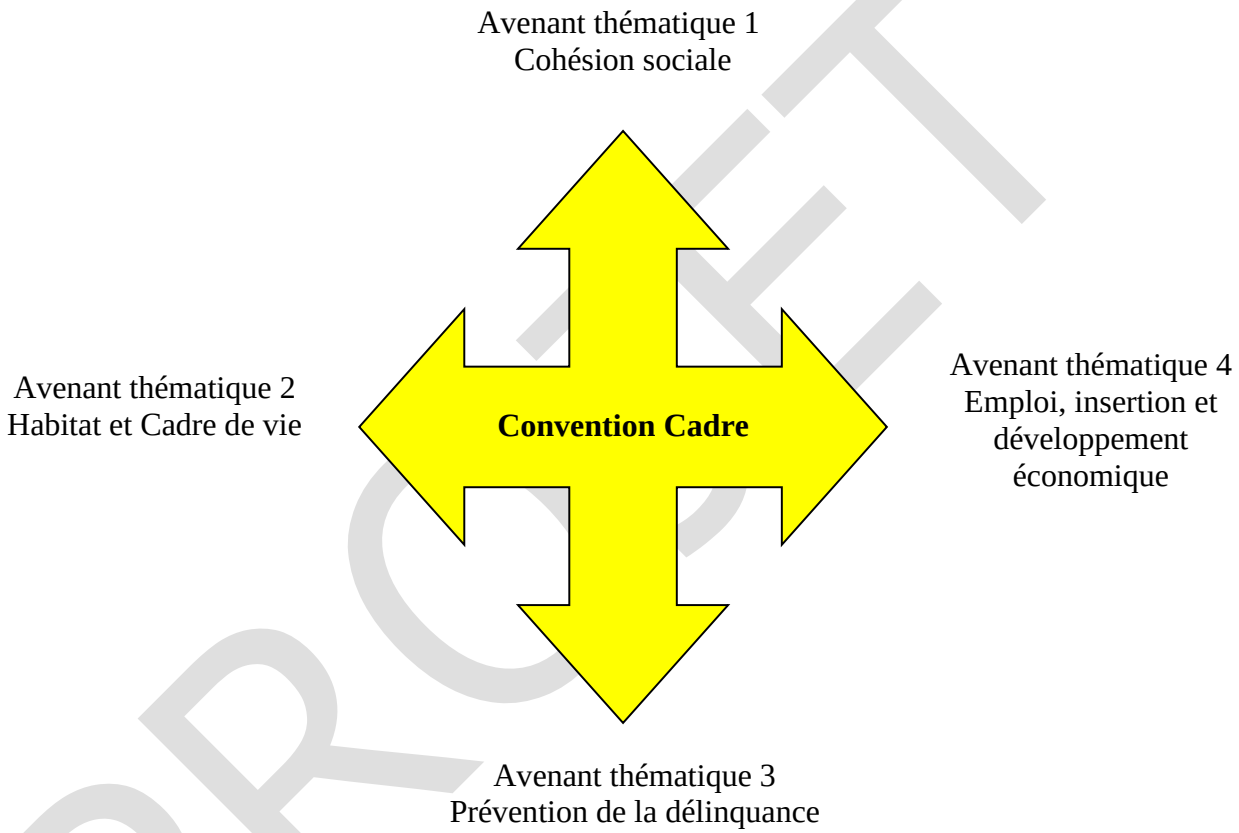

PROJET

- **Les conventions d'application à annexer au contrat de ville**

1. Protocole de préfiguration (ANRU) – DECEMBRE 2015

Parallèlement au diagnostic territorial, les principaux acteurs du renouvellement urbain sont en train d'identifier en amont les opérations indispensables à l'élaboration de la deuxième convention de renouvellement urbain.

2- Convention de mixité sociale (art 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine) – DECEMBRE 2015

La commune a établi une première convention inter-bailleurs, signée le 25/09/2013. Celle-ci avait pour objet de faciliter les conditions d'attribution des ménages concernés par les programmes de démolition.

Ce travail sera poursuivi par la Communauté de Communes des deux Fleuves. Cette convention fera partie du programme d'actions du programme local de l'habitat à nouveau remis à concertation (élargissement du périmètre).

3- Charte de la qualité de vie urbaine entre l'Etat, la commune et les organismes HLM – DECEMBRE 2015

Cette charte a pour objectif d'assurer un socle d'engagements de qualité de service.

4- Annexe financière du programme d'actions (Programmation contrat de ville 2015)

PROJET

ORGANISATION ET MODALITES DE PILOTAGE

A- Modalités de pilotage

La gouvernance politique du contrat de ville

Ensemble des signataires du contrat
Préfet et Services de l'Etat
Financeurs
Représentant du conseil citoyen

Rythme : 2 fois par an

Comité de pilotage

1- Examen et validation des orientations stratégiques du contrat de ville et des priorités d'intervention

2- Suivi du contrat de ville

Sous-préfet, Maire et Président de la CC2F
Equipe pilote des services de l'Etat, De la ville et de la CC2F
Représentants du Conseil Citoyen

Rythme : 1 fois par semestre (1)

Comité technique

1- Instruction et suivi technique du contrat
2- Animation et synthèse des groupes de travail
3-Lancement des appels à projet
4-Suivi des porteurs et des Fiches actions
5-Coordination des travaux Inscrits dans le PNRU I

Groupes de travail selon les avenants thématiques (2)

Conseil Citoyen

(1) Rythme à préciser en fonction du développement du plan d'actions

(2) Certains groupes de travail existent de facto et alimentent la réflexion (ex : groupe de traitement de la délinquance des mineurs (CLSPD), groupe de travail sur la maison de santé pluridisciplinaire (CLS), …Un groupe de travail propre à la GUP sera organisé.

Le pilotage interne à la ville du contrat de ville – Direction Politique Sociale

PILOTAGE

Maire de Montereau-Fault-Yonne et sa 2ème adjointe
DGS de la ville
DGA de la ville
Directeur de la Politique Sociale

PROJET

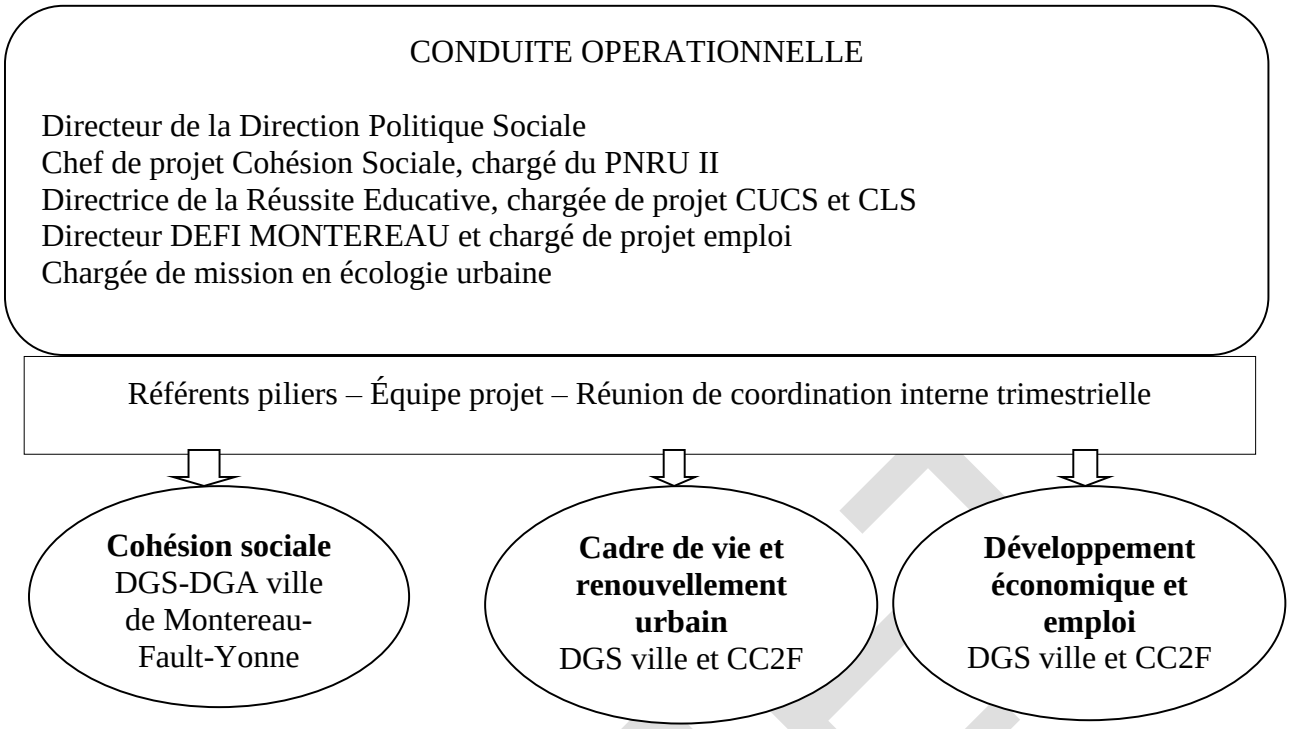

La démarche de l'équipe projet s'inscrit dans une ingénierie de développement local avec une approche pragmatique qui vise à organiser des ressources, à mobiliser des compétences et à construire un travail en réseau avec les hiérarchies des institutions partenaires dont la déléguée du Préfet. Sa composition est présentée ci-dessus dans la rubrique « conduite opérationnelle ».

Cette équipe projet, située sur le quartier, au sein de la Maison des services publics doit :

- Coordonner et animer la mise en œuvre du contrat de ville et des programmes corollaires ;
- Préparer et soumettre au comité de pilotage les programmes annuels ;
- Mettre en œuvre l'observatoire permanent ;
- Assurer le montage opérationnel des programmes et des actions relevant du présent contrat ;
- Veiller en relation étroite avec les partenaires à la mobilisation du conseil citoyen et à la participation des habitants ;
- Assurer la cohérence des actions sur le quartier, mobiliser les acteurs locaux, et coordonner leur intervention ;
- Assurer un suivi quantitatif et qualitatif des réalisations et évaluer leurs impacts au regard des objectifs initiaux

Cette équipe projet travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat, des services régionaux, des services départementaux, des services de l'intercommunalité et de la municipalité en vue de l'élaboration de ce contrat et de sa réalisation.

Enfin, elle fait appel en cas de besoin à des missions d'appui technique ou d'expertise.

PROJET

La répartition du pilotage opérationnel (clause de compétence partagée) :

	COHESION SOCIALE	CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN ET STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMQIUE	EMPLOI, INSERTION ET FORMATION
Ville	Réussite éducative, sport, culture, santé (CLS), cohésion sociale	Cadre de vie, sûreté urbaine, renouvellement urbain, GUP, stratégie de lutte contre l'habitat indigne, développement des commerces et du cœur de quartier ville haute, gestion du Parc des Ormeaux	Emploi et insertion (DEFI Montereau)
CC2F		L'aménagement du territoire (PLH et PLD), le développement économique, l'aménagement numérique, la promotion et le développement touristique, la rénovation et l'entretien des voiries, la gestion de la ressource en eau	Formation (Campus numérique)

Dans le cadre de la mise en place d'un projet de territoire intégré, des ateliers communs CC2F et ville ont été organisés sur les compétences propres de l'intercommunalité (habitat et transport). Concernant le PLD, un atelier ville haute a eu lieu le 5 février 2015. Les orientations stratégiques du PLH ont été revues par les élus en fonction des enjeux de reconstitution de l'offre locative propres à la négociation de l'avenant de clôture. La commune participera aux arbitrages lors des comités de pilotage instaurés par la CC2F (validation des programmes d'actions). Un schéma de développement économique intercommunal a été acté en 2011.

Cinq comités techniques thématiques organisés par la Commune

La notion de développement économique est intégrée dans la stratégie urbaine car cela implique la mobilisation de réserves foncières et l'application du schéma urbain acté dans le cadre du PNRU II. Au vu de la prolongation des engagements de l'ANRU au 31 décembre 2015, les comités techniques liés au « programme de rénovation urbaine » seront maintenus pour coordonner les travaux en cours et à venir.

Pilier cohésion sociale - Comité technique N°1 : Education

Elus locaux	Ville Conseil Départemental de Seine-et-Marne
Services de l'Etat	DDCS Préfecture Centre d'information et d'orientation Inspection académique de Seine-et-Marne Inspection de l'Education Nationale Directions des établissements scolaires 2nd degré de Montereau-Fault-Yonne
Services des collectivités territoriales	Direction Vie scolaire et petite enfance Direction Jeunesse CCAS Chargée de mission CLSPD
Acteurs Locaux	URPOMI Conseil Citoyen

PROJET

Pilier cohésion sociale - Comité technique N°2 : Santé

Elus locaux	Ville Conseil Départemental de Seine-et-Marne
Services de l'Etat	Préfecture Agence Régional de Santé CMP de Montereau-Fault-Yonne Direction du centre hospitalier de Montereau-Fault-Yonne Médecine scolaire Défenseur des droits
Services des collectivités territoriales	Conseil Départemental de Seine-et-Marne Direction de la maison départementale des solidarités PMI Direction du service « bel âge » Direction de la jeunesse CCAS
Acteurs Locaux	Secours catholique Croix Rouge française Mission Locale RIR 77 APS Contact La ligue contre le cancer CSAPA Conseil Citoyen Ordre national des chirurgiens dentistes CRAMIF

Pilier cohésion sociale - Comité technique N°3 : culture, sport et lien social

Elus locaux	Ville Conseil Départemental de Seine-et-Marne
Services de l'Etat	Préfecture DDCS CAF Direction Générale des affaires culturelles Défenseur des droits
Services des collectivités territoriales	Conseil Départemental de Seine-et-Marne Direction de la Maison Départementale des Solidarités Service social de la Maison Départementale des solidarités Direction de la Maison pour tous - Ville Direction du service culturel – Ville

PROJET

Services des collectivités territoriales	Direction des médiathèques et du conservatoire municipaux Direction de la jeunesse – Ville Direction des sports – Ville Direction de la piscine municipale – Ville CCAS Direction du centre social – Ville
Acteurs Locaux	ADSEA – Prévention spécialisée CIDFF 77 Mission Locale Comité Sportif Monterelais Union athlétique Monterelaise Conseil Citoyen

Pilier Cadre de vie et rénovation urbaine – Comité technique N°1 : « cadre de vie, RU et écologie urbaine »

Elus locaux	ville de Montereau-Fault-Yonne CC2F Conseiller Départemental 77
Services de l'Etat	Préfecture de Seine-et-Marne DDT 77 Police nationale DDCS SDIS 77 Service pénitentiaire et de probation Procureur de la République DDPJJ Ministère de la justice - Unité éducative de milieu ouvert SPIP ADEME
Services des collectivités territoriales	DIHCS – CD 77 Direction de l'aménagement et du développement des territoires – CD 77 Direction des transports – CD 77 MDS – CD 77 Direction de la prévention et de la sécurité – Ville Police Municipale Direction des services techniques – Ville Directeur des CTM - Ville Direction de l'urbanisme – ville Coordinatrice CLSPD, PAD et PAEJ Direction de la jeunesse – Ville Direction politique sociale - Ville Direction générale et Direction des services techniques – CC2F (pôle aménagement du

PROJET

Services des collectivités territoriales	territoire) Déléguée territoriale et Direction du logement, de l'action foncière et du RU - CRIF Direction du bel-âge-ville
Acteurs locaux	CAF Bailleurs Direction Régionale - CDC SIRMOTOM SITCOME SEM Sud développement Seine-et-Marne environnement Associations de locataires Conseil Citoyen (association des mamans volontaires)

Pilier Cadre de vie et rénovation urbaine – Comité technique N°2 : « Aménagement, développement économique et recomposition de l'offre commerciale»

Elus locaux	Ville, CC2F et CD 77
Services de l'Etat Services de l'Etat	Préfecture de Seine-et-Marne Chambre des métiers et de l'artisanat CCI UT DIRECCTE DDT 77 DDCS DDFIP
Services des collectivités territoriales	Pôle aménagement – CC2F DIHS – CD 77 Direction de la jeunesse – Ville Direction de l'urbanisme – Ville Direction politique sociale – Ville Responsable des commerces – Ville Direction de l'aménagement et du développement des territoires – CD 77 Direction des transports – CD 77 Déléguée Territoriale – CRIF
Associations et acteurs locaux Associations et acteurs locaux	Seine-et-Marne développement (PACTE Sud 77) Bailleurs SEM sud développement Campus numérique Direction Régionale – CDC Association de commerçants Groupe Carrefour Conseil Citoyen (association des mamans volontaires)

PROJET

Pilier Emploi et développement économique – Comité technique N°3 : «emploi, insertion et formation »

Elus locaux	Ville de Montereau-Fault-Yonne et CD 77 CC2F
Services de l'Etat	Préfecture de Seine-et-Marne DRCS Ile de France DIRECCTE – UT 77 DDT 77 DDCS Plate Forme FIQUALE CIO Lycées A Malraux et Flora Tristan Pôle emploi Chambre des métiers et de l'artisanat CCI 77
Services des collectivités territoriales	Direction Politique Sociale – Ville Direction de la Jeunesse - Ville Direction Générale et pôle aménagement du territoire – CC2F DIHCS – CD 77 MDS – CD 77 Déléguée Territoriale – CRIF
Associations et partenaires locaux	E2C Sud 77 Campus numérique COS RSA ADSEA 77 Initiative 77 ODE Mission Locale CIDFF FOCEL INFREP et UPROMI GRETA Tertiaire Sud 77

PROJET

B- participation des citoyens

Le Conseil Citoyen

La loi du 21 février 2014 pour la ville et la cohésion urbaine pose le principe de co-construction de la politique de la ville avec les habitants. L'article N°7 prévoit à ce titre la mise en place opérationnelle de ce principe par la création de conseils citoyens. Ce conseil doit favoriser l'expression de la parole des habitants les plus éloignés des processus traditionnels de décision.

Nous disposons de cette nouvelle instance participative depuis le 6 novembre 2014. Ces habitants sont associés à une réflexion collective sur les problématiques de leur cité (aménagement urbain, vie quotidienne et lien social, emploi et développement économique, éducation et jeunesse, sécurité et accès aux droits…). A partir de leur expertise d'usage, ils doivent être force de proposition. Leur avis sera consultatif et doit donner lieu à des temps d'échanges et de débats.

Ce conseil a été crée par un appel aux candidatures volontaires dans le journal municipal (été 2014). Un tirage au sort a été organisé dans un deuxième temps dans les locaux de l'accueil de loisirs afin de constituer deux collèges. L'association désignée pour porter ce dispositif est « l'association des mamans volontaires ». Fortement ancrée sur le quartier prioritaire, chacun de ses membres joue un rôle de médiation primordial à destination des plus jeunes. Sa vocation éducative est incontestable.

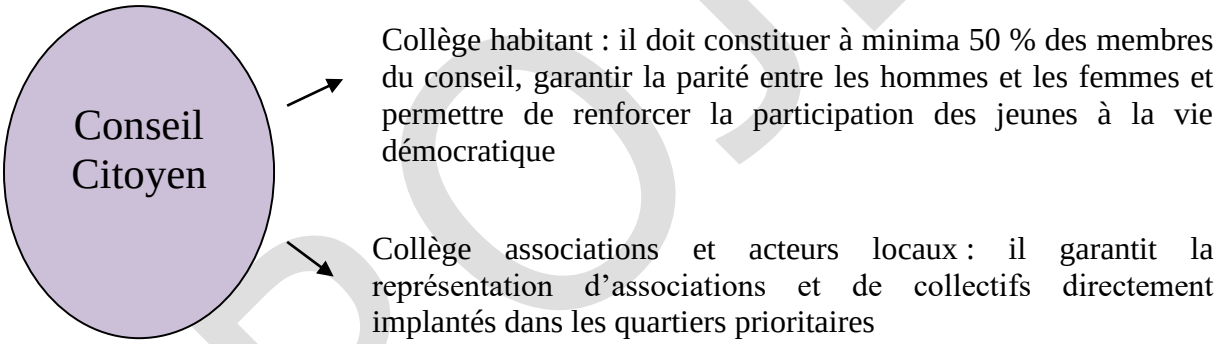

Chaque collège est composé de 5 personnes et de 3 suppléants (parité respectée). Cette liste sera actée par arrêté du Préfet de Seine-et-Marne. Deux représentants ont été élus le 5 mars 2015 afin de suivre l'élaboration de ce contrat de ville. Ils participeront à toutes les instances de pilotage (Emargement lors de la réunion de lancement en date du 13 avril 2015 et lors des comités techniques faisant suite). Ils sont également associés à la constitution du plan d'actions.

Modalités de fonctionnement

Conformément aux directives de la Préfecture de Seine-et-Marne en date du 20 mai 2015, le binôme Déléguée du Préfet et chef de projet politique de la ville constitue le pivot pour l'animation des conseils citoyens. Les principes généraux de fonctionnement sont : liberté, égalité, fraternité, laïcité, neutralité, souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté, co-construction. La ville de Montereau-Fault-Yonne est intervenue en aide au démarrage : élaboration du règlement intérieur et organisation des premières réunions dont le rythme sera défini ultérieurement par les conseillers. Une salle de réunion leur est mise à disposition dans les locaux du centre social et des moyens de fonctionnement leur sont alloués. Les initiatives citoyennes pourront émerger à double sens soit par une auto-saisine

PROJET

des citoyens soit par la ville en vue de soumettre à information tel ou tel sujet. Des demandes de subvention pourront être effectuées sur des actions propres aux objectifs fixés par le Conseil.

Le fonds de participation des habitants Vous trouverez en annexe la composition de ce conseil citoyen. Cette liste est susceptible d'évoluer selon les modalités du règlement intérieur voté le 05/03/2015.

Un fonds de participation des habitants a été mis en place depuis plusieurs années sur la commune. Piloté par la Direction de la Vie Locale, ce fonds a pour objet de soutenir des activités associatives à destination des habitants du quartier prioritaire. Il s'agit de faciliter la prise d'initiative et l'auto organisation des habitants autour de projets contribuant à l'animation des quartiers et à l'enrichissement des liens sociaux (ex : repas de quartier). Ce fonds permet de répondre rapidement aux besoins de financement des porteurs de projet.

La mixité sociale est un enjeu fort de ce dispositif. La communication au regard de la population est un des critères de sélection ainsi que la qualité des animations proposées. 13 à 15 associations sont soutenues par an. Une enveloppe moyenne de 7000 € est allouée pour la totalité des actions proposées. Chacune de ces structures est sollicitée par la Direction de la vie locale qui propose une aide logistique, matérielle et d'ingénierie de projet.

- L'association marocaine
- L'association Bleu Citron
- Les mamans volontaires
- L'EIE
- Dancing Forever
- Spid
- Le CNL
- Arabesque
- L'association turque
- L'association portugaise …

Deux à trois commissions sont organisées par an afin d'émettre un avis positif ou négatif sur la suite à donner au projet proposé et présenté par l'association elle même. Présidée par l'adjoint en charge de la vie associative, cette instance regroupe également la Direction du centre social.

PROJET

LES FONDEMENTS DU CONTRAT DE VILLE

La nouvelle politique de la ville s'inscrit dans un contexte réglementaire établi et doit-être compatible avec les documents stratégiques adoptés à différentes échelles en fonction des prérogatives relatives à chaque niveau administratif.

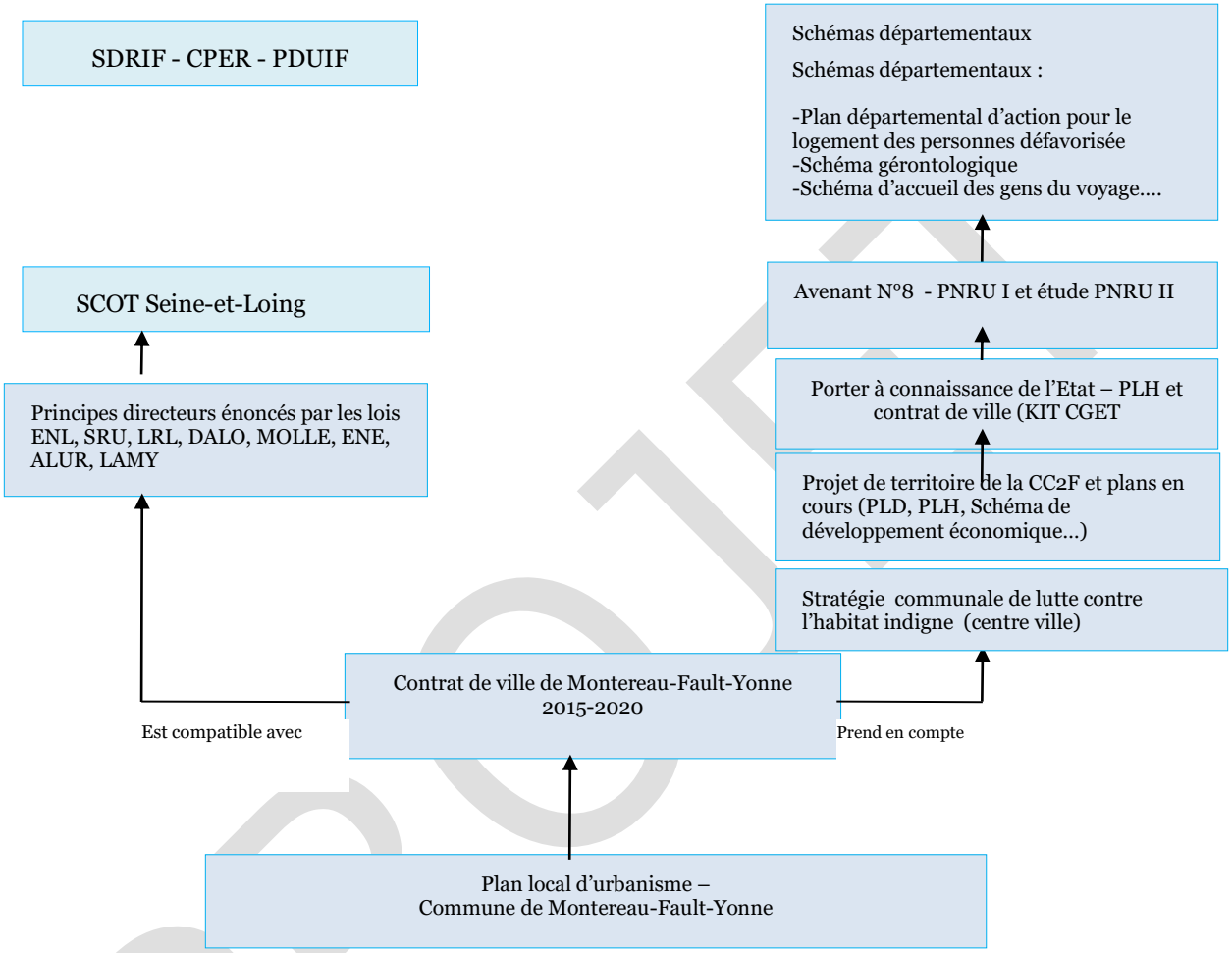

L'élaboration du contrat de ville nouvelle génération doit-être d'ores et déjà être compatible avec plusieurs dynamiques de grandes échelles traduites dans différents documents :

1- **Les orientations du schéma directeur pour la région Ile de France** : le territoire de la CC2F fait parti des 14 territoires d'intérêt métropolitain et est identifié comme une confluence ouverte au territoire francilien Deux franchissements de l'Yonne et de la Seine sont prévus à échéance 2030 ; ce qui aura un impact non négligeable quant aux trajectoires ville haute-ville basse. La ville haute est répertoriée comme zone urbaine à optimiser.

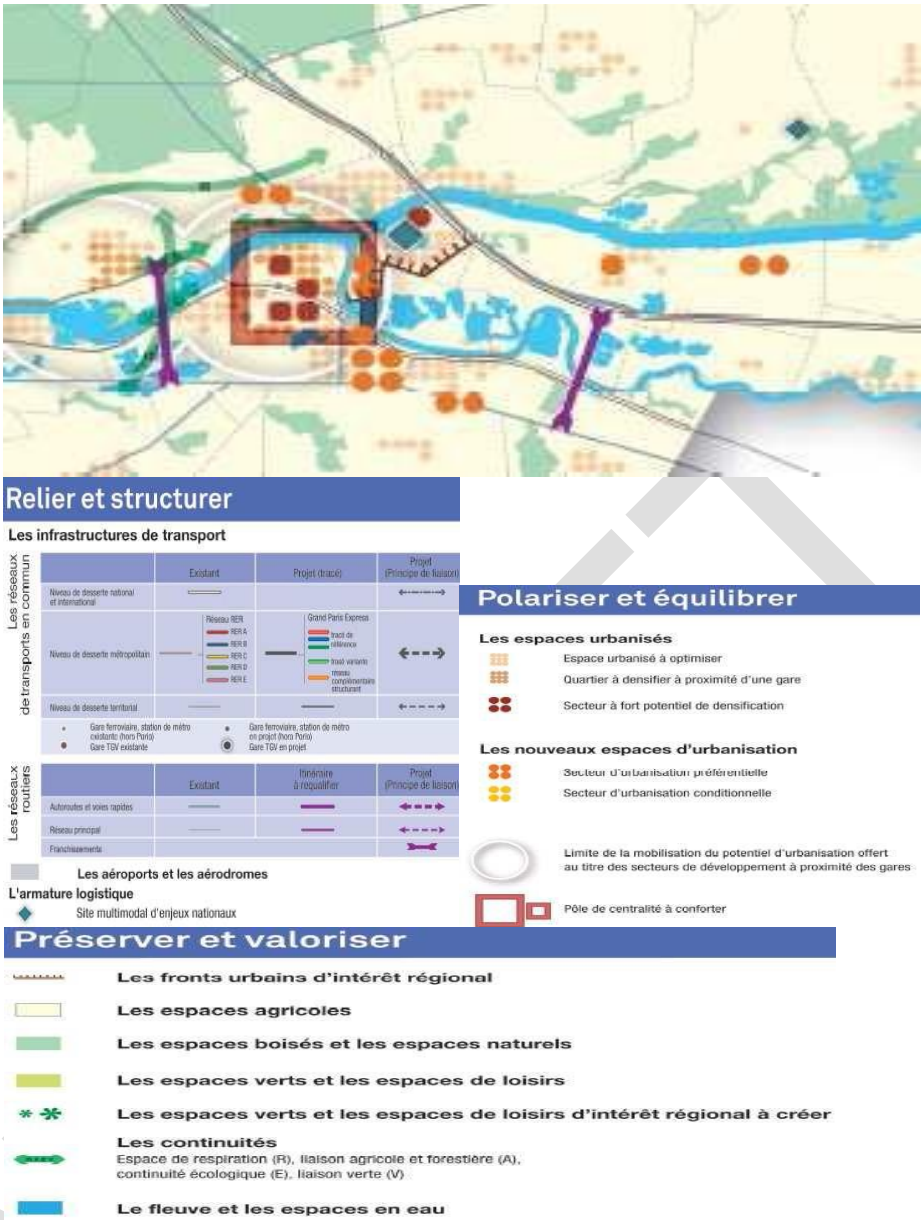

2- **Le projet de territoire – agenda 21 de juin 2011**, qui formalise la politique communautaire et annonce les réflexions sur le cadre de vie au sein de la CC2F. Les objectifs propres à l'ANRU et au nouveau contrat de ville doivent-être pris en compte dans les schémas et plans s'y rattachant à savoir : le PLH, le PLD et le schéma de développement économique.

3- **Le SCOT** en cours d'élaboration, qui comprend dans son périmètre, la CC2F, la CC Moret Seine-et-Loing, et la CC du bocage gâtinais. Le SCOT met en avant plusieurs enjeux en lien avec l'habitat, le transport, et les conditions de vie des habitants. Quatre grands axes forts y sont identifiés :

- Axe N°1 : protéger les ressources et les paysages en utilisant plus rationnellement la ressource foncière

- Axe N°2 : faire du Seine-et-Loing un territoire à mobilité multimodale, support de son développement économique et urbain

- Axe N°3 : gérer et valoriser un territoire riche en ressources
- Axe N°4 : améliorer les conditions des habitants au quotidien

Les enjeux résidentiels du territoire sont :

- Maintenir la vitalité démographique et l'attractivité des pôles urbains
- Organiser et maîtriser la croissance démographique selon les territoires pour éviter les phénomènes de communes dortoirs
- Accompagner et anticiper le vieillissement de la population
- Créer des solidarités afin de réduire les inégalités sociales et spatiales
- Envisager une répartition équilibrée du logement aidé à l'échelle du territoire du SCOT
- Répondre à l'ensemble des besoins en logement afin d'assurer les parcours résidentiels

Les enjeux démographiques : une attractivité à maintenir et des besoins à accompagner :

- Faible efficacité du PLU pour maîtriser la croissance démographique d'une commune
- Des lotissements sont construits sans prise en compte de l'existence ou non d'équipements structurants de proximité
- Accompagner et maintenir la population âgée dans leur cadre de vie habituel

L'offre résidentielle :

- Diversifier l'offre et équilibrer la répartition du logement aidé
- Mener un travail de pédagogie et de sensibilisation sur le logement social par des collectivités pour favoriser son acceptation par la population
- Renforcer les constructions neuves pour faire face aux nouveaux phénomènes sociologiques

4- **Les porters à connaissance** pris en compte lors de l'élaboration du PLH et des premières négociations liées à la l'élaboration du contrat de ville (KIT statistiques établi par le CGET)

Ce porter à connaissance établi par la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne fixe les premières orientations de l'Etat avant négociation avec les élus sur le maintien d'un taux effort de construction. Le premier scénario se base sur une croissance de 0,40 % par an. L'analyse statistique, établie par le CGET sur le nouveau QPV doit permettre aux différents décisionnaires de mettre en perspective le quartier de Surville au sein de ces nouveaux enjeux de développement.

PROJET

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE – CC2F

La communauté de communes des deux fleuves est une jeune EPCI comprenant 14 communes (34 463 habitants). Elle s'organise autour :

- D'une ville centre, Montereau-Fault-Yonne, qui avec ses 16 881 habitants en 2010 représente 48,4 % de la population de la CC2F 50,7 % des logements et 70 % des emplois. La commune est **équilibrée** en terme démographique entre Ville-Haute et Ville-Basse, avec 58% des Monterelais vivant dans la partie Nord de la commune répertoriée en quartier prioritaire ;
- de **4 communes de plus de 2 500 habitants** (Cannes-Ecluse, La Grande Paroisse, Saint-Germain Laval, Varennes-sur-Seine), constituant une couronne centre-ouest urbanisée et représentant près de 32,7 % de la population et 30,6 % des logements,
- de **9 communes au caractère rural plus affirmé**, entre 100 et 1 600 habitants : Barbey, La Brosse-Montceaux, Courcelles-en-Bassée, Esmans, Forges,

Cette ville centre s'inscrit dans plusieurs bassins de vie dont Champagne-sur-Seine / Veneux-les-Sablons / Moret- sur-Loing qui représentent un poids démographique dominant par rapport aux autres communes composant le SCOT. **Spatialement, ces deux « agglomérations » structurent autour d'elles une grande partie des autres communes (Transport, emploi, habitat…)**. Le positionnement territorial de la communauté de communes des deux fleuves va au-delà des délimitations administratives. Cette intercommunalité sera composée à terme de 19 communes. L'enjeu est d'améliorer la qualité de services sur ce territoire situé aux franges de l'Ile de France et de constituer ainsi un nouveau pôle économique compétitif permettant d'atténuer tout contraste avec le Nord du Département de la Seine-et-Marne.

Par ailleurs une nouvelle stratégie territoriale est menée à l'échelle de plusieurs agglomérations : « le pays du grand gâtinais ». L'idée est de revaloriser ce secteur qui s'étend du sud de l'Essonne et de la Seine-et-Marne au nord du Loiret et de l'Yonne. Ce bassin compte 1 030 000 habitants et 284 000 emplois. L'idée est de créer une structure associative réunissant collectivités et acteurs économiques pour « créer une identité partagée et un réseau d'entreprises, d'établissements de formation, de télétravail, voire un label pour le patrimoine touristique. »

Un seul quartier politique de la ville – La Ville Haute de Montereau-Fault-Yonne – 6230 habitants

NB : Le nombre de communes composant la CC2F est susceptible à terme dans le cadre de la reconstitution du schéma intercommunal de Seine-et-Marne. Une nouvelle concertation aura lieu prochainement afin de remettre à jour les dernières orientations du programme local de l'habitat (PLH).

PROJET

Quelques éléments de diagnostic

Ci-dessous quelques grandes caractéristiques territoriales liées à démarche prospective 2030 menée par la CC2F en collaboration avec la ville de Montereau-Fault-Yonne (source : INSEE 2011) :

Les points forts du territoire :

- Une nouvelle dynamique territoriale fédératrice et compétitive dans le sud Seine-et-Marne – Un projet de territoire durable

- De fortes densités de population en ville haute (QPV)

- Une population jeune importante : 28,5 % sur le territoire de la CC2F et 36, 3 % en ville haute de Montereau-Fault-Yonne (source : diagnostic GE HEALTHCARE)

- De nombreux dispositifs d'accompagnement à la population (clause sociale, E2C…)

- Une présence importante de services et d'équipements sur la commune rayonnant à l'échelle de la CC2F (équipements sportifs et loisirs)

- Des formations post-bac adaptées et en progression – spécialisation du territoire dans la fibre numérique

- Une offre culturelle riche et en développement (ex : projet d'une salle de spectacle)

- Une bonne desserte du territoire en transports en commun et un maillage en cours de structuration (PLD – Aménagement du pôle gare)

- De nouvelles opportunités foncières (ZAC des bords d'eau – 400 à 600 logements)

- Une dynamique de développement territorial – valorisation des sites existants (ex : requalification des bords de Seine, création d'un parc Napoléon…)

- Une offre commerciale abondante à l'échelle de la CC2F et en cours de requalification en cœur de quartier – investissement du groupe Carrefour en ville basse et en ville haute

- Une forte diminution des faits de délinquance et une sécurisation des espaces publics

- Des dispositifs de requalification urbaine d'envergure en ville centre (stratégie de lutte contre l'habitat indigne) et en ville haute (PNRU II)

PROJET

Les points de vigilance :

- Un IDH le plus faible de la Région d'Ile de France (0,22 %)
- Une évolution à la marge de la population de + 0,2 % (évolution 1999-2007)
- Une population monterelaise en décroissance de 10 % depuis les années 1990
- Une population vieillissante conséquente à l'horizon 2030 – Des nouveaux besoins dans le domaine des services à la personne
- Une répartition inégale de la population entre la ville centre et les communes rurales environnantes – des problématiques et besoins divergents
- Une offre globale de logements sociaux inadaptée à la demande, des problèmes de mutations, à l'intérieur du parc social, des difficultés d'accès pour les jeunes, les personnes âgées, et les personnes handicapées
- 70 % de logements sociaux en ville centre – la nécessité d'engager une réflexion partagée sur les parcours résidentiels
- Des CSP modestes à l'échelle de la CC2F et un revenu fiscal de référence inférieur aux moyennes départementales et régionales : 19 064 € en 2007
- Une part importante des ménages non imposables essentiellement en ville centre (59, 5 %)
- Une ville centre la plus pauvre du Département : un revenu fiscal de référence le plus bas de Seine-et-Marne (15 633, 35 €), le 3ème taux de précarité de Seine-et-Marne, et le taux le plus élevé d'allocataires du RSA de Seine-et-Marne (6,8 %)…
- Des familles monoparentales en augmentation et constituant un tissu social en voie de fragilisation (21,% en des ménages en ville centre en 2010)
- Un faible niveau de formation à l'échelle de la CC2F et du QPV : 30 % de la population du canton n'ont pas de diplôme contre 18 % sur le département de la Seine-et-Marne et 39,5% des plus de 15 ans sont sans diplôme sur le quartier prioritaire
- Un taux de chômage élevé sur la commune centre (20 %) et un faible volume d'emploi à l'échelle de la CC2F – une concentration des plus grands établissements sur la Commune de Montereau-Fault-Yonne (Silec câble…)
- Des alternatives à l'emploi insuffisantes pour les publics non qualifiés (chantier d'insertion)
- Une part des demandeurs d'emploi de longue durée et des seniors en augmentation
- Un éloignement domicile - travail engendrant des mouvements pendulaires quotidiens
- Des signes de fragilité en matière d'accès à l'emploi chez les jeunes
- Une dotation des équipements médicaux inférieure à la moyenne départementale et régionale et une densité des spécialistes inférieure aux moyennes de référence
- Une carence des dispositifs d'accompagnement psychologique pour enfants et adultes

PROJET

RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

A l'issu de ce diagnostic, le projet de territoire de la CC2F établi en 2011, s'est articulé autour de cinq axes stratégiques. Chacun de ces axes est composé de trois objectifs opérationnels. Le contrat de ville tend à répondre à ces principaux enjeux.

Axe 1 : un territoire à vocation interrégionale

Objectif 1 : désenclaver le territoire et encourager l'inter-modalité rail-route-fleuve
Objectif 2 : développer l'attractivité et la promotion du territoire
Objectif 3 : développer les partenariats entre acteurs et entre territoires

Axe 2 : un territoire actif et innovant

Objectif 4 : développer l'accueil des entreprises sur le territoire
Objectif 5 : accompagner les secteurs porteurs d'innovation technique
Objectif 6 : accompagner le développement d'une agriculture locale et durable

Axe 3 : une ambition pour le cadre de vie de son territoire

Objectif 7 : œuvrer pour un développement équilibré du territoire
Objectif 8 : structurer la mobilité sur le territoire
Objectif 9 : préserver la ressource en eau

Axe 4 : un territoire de nature et d'histoire

Objectif 10 : préserver un environnement de qualité
Objectif 11 : renforcer l'attractivité touristique du territoire
Objectif 12 : capitaliser sur l'atout nature et développer l'éducation à l'environnement

Axe 5 : un projet pour un développement responsable et solidaire

Objectif 13 : réduire l'empreinte énergétique et environnementale
Objectif 14 : optimiser la cohésion territoriale
Objectif 15 : favoriser l'égalité des chances

PROJET

UNE STRATEGIE D'ATTRACTIVITE TERRITORIALE

Vers un programme d'actions intégrées

La stratégie territoriale proposée dans le projet de territoire de la CC2F et dans les plans adjacents s'articule autour d'une ambition commune, partagée et innovante, prenant en compte les différences propres à chaque zone géographique et ce dans un esprit d'égalité de traitement. Il est proposé un nouveau modèle en lien avec le développement durable dans laquelle la ville haute prend pleinement place. Les projets structurants issus de ce travail partenarial (cf. ci-dessous) auront des impacts quant à l'évolution de ce quartier aussi bien en termes de construction de logements, que de création d'emplois et d'offre de transports.

- **La requalification urbaine du square Beaumarchais (Etude DMP, TERRIDEV, DEGOUY – cf. annexe)**

Afin de conforter le cœur de quartier de la ville haute en pôle de centralité autour d'une dynamique commerciale, un pré-projet a été proposé au Ministère de la ville incitant à un redimensionnement du square et à une requalification du bâti (démolition/reconstruction). Le coût total de ce programme urbain est évalué à 44 897 084 € HT sur un calendrier s'échelonnant sur 10 ans.

- **Un théâtre / palais des congrès**

Cette activité future va créer d'importants besoins de stationnement, pouvant par exemple être diffus et étendus sur une journée pour le Palais des Congrès, sur le secteur élargi de l'hôpital qui est déjà particulièrement congestionné. De plus, ce projet prévoit la destruction du parking de 130 places adjacent à l'ancien cinéma. Pour répondre à ces futurs besoins, la construction d'un parking en silo de 400-500 places, est projeté à l'horizon 2017, à proximité immédiate du futur équipement.

- **Un projet de réimplantation d'activités commerciales au centre-ville – Horizon 5 ans ainsi qu'une requalification de l'habitat ancien dégradé (OPAH)**

La Salle Rustic, salle municipale multi-usage devrait être transformée en un marché couvert, qui en matière de stationnement, créera des besoins en matinée pour un public de visiteurs. Des besoins en places de livraison naîtront avec l'existence de ce marché couvert. La construction de logements est également prévue au dessus du marché couvert. L'ensemble des besoins de stationnement des résidents ou des usagers du marché couvert sont pris en compte dans la construction du parking silo précédemment cité. Avec une zone de chalandise plutôt locale, ce projet démontre la volonté de ne pas limiter la consommation et l'activité commerciale dans les zones commerciales périphériques plus récentes.

PROJET

- **Le Parc Napoléon à Marolles-sur-Seine** :

Ce projet, mêlant parc d'attractions, musée et centre de congrès, est planifié à horizon 2017-2020. Le budget prévisionnel est de 200 millions d'euros (recherche de financements), pour des perspectives de fréquentation entre 1 et 2 millions de visiteurs. Les estimations prévoient 2 000 à 3 000 créations d'emplois directs pour l'ensemble des parcs d'activités connexes. Plusieurs projets sont corrélés à cet ensemble : un « éco-parc » d'activités sur la Zone du Moulin et une réserve naturelle de 100 hectares à proximité. Ce projet nécessite une forte anticipation des besoins en logements des touristes et des salariés dans les années à venir.

- **La ZAC des Bords d'Eau à Montereau-Fault-Yonne** :

Considéré comme un nouveau « morceau de ville » pour lier Ville Haute et Ville-Basse, le projet envisage la création d'environ 600 logements et une diversité fonctionnelle, avec 750 m² de commerces, à horizon 2017-2020.

Source : Etude d'impact de la ZAC des Bords d'Eau par TerriDev

- **Le campus numérique à Montereau-Fault-Yonne (ex site ERDF)** :

Pour accompagner le développement du très haut débit sur le territoire et pour contribuer au développement économique du sud Seine-et-Marne, la Communauté de Communes des Deux Fleuves a inauguré le 7 février 2014 un centre de formation dédié aux métiers de la fibre optique et de l'aménagement numérique du territoire, première composante d'un projet plus ambitieux : le Campus Numérique de Montereau. Situé à proximité immédiate de la gare SNCF et de l'entreprise SILEC Cable, le centre propose sur une surface d'enseignement de 800m² une offre de formation s'adressant aux salariés des entreprises et des collectivités, mais aussi aux demandeurs d'emplois et aux jeunes sortis du système scolaire. Le site dispose également d'un espace tertiaire de 700m² au 1er étage, destiné à développer dès 2015 une nouvelle offre de services et d'activités économiques en lien avec le centre **de formation :** salle de visioconférence, notamment pour les réunions et la formation à distance, espaces de télétravail et de **coworking**, pépinière d'entreprises....

PROJET

UNE NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine s'appuie sur une nouvelle géographie prioritaire, qui repose sur les critères suivants :

- un nombre minimal d'habitants
- un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants (référence : décret 2014 – 767 du 3 juillet 2014 et article N°5 de la loi N°2014 – 173 du 21/02/2014)

Le Décret numéro 2014-1750 du 30 décembre 2014 délimite les contours du Quartier Politique de la Ville de Surville.

- **Le quartier prioritaire (QPV) – Ville Haute :**

  La réforme de la politique de la ville s'appuie sur une rationalisation de la géographie prioritaire et une concentration de l'ensemble des outils qu'elle mobilise au profit des nouveaux quartiers réglementaires dits prioritaires. Ils doivent faire l'objet d'une attention toute particulière des politiques de droit commun et mobiliseront les moyens d'actions et crédits spécifiques de la politique de la ville.

- **Des équipements structurants situés en limite du quartier politique de la ville** et pouvant figurer dans le protocole de préfiguration (cf. règlement général relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain validé au conseil d'administration de l'ANRU en date du 16 juillet 2015). « Conformément au I de l'article 9-1 de la loi n°2003-710 du 1er août 2003, si la requalification des quartiers prioritaires le nécessite, l'agence peut financer des interventions conduites à proximité de ces quartiers. Pour toutes les demandes d'intervention en dehors du périmètre du quartier, le caractère indissociable et nécessaire à la requalification du quartier devra être démontré par le porteur de projet. Dans tous les cas une validation préalable par le comité d'engagement est obligatoire. L'agence veillera à la cohérence du projet proposé avec les orientations urbaines engagées ou envisagées sur les secteurs limitrophes au quartier ».

- **La notion de quartier vécu – Equipements ville haute et ville basse**

  La notion de quartier vécu revient à compléter l'éligibilité aux crédits spécifiques de la politique de la ville liée à un territoire, en l'espèce le QPV, par une éligibilité de ces crédits liée à la population de ce territoire.

  Le « quartier vécu » conduit à identifier les institutions auxquelles les habitants du quartier sont confrontés dans leur quotidien, les infrastructures et équipements auxquels ils ont recours et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires.

  Alors que les avantages « automatiques » de la géographie prioritaire définis par voie législative ou réglementaire (exonérations et dérogations diverses) sont limités au seul quartier réglementaire, les politiques de droit commun et les crédits

PROJET

spécifiques déployés dans le cadre de la politique de la ville pourront bénéficier aux associations relevant du quartier « vécu ».

Les signataires de ce contrat s'engagent donc à mobiliser scrupuleusement les crédits spécifiques de la politique de la ville au titre du quartier vécu.

- **Le Cœur de cible PNRU II – Beaumarchais :**

  Le cœur de la ville haute dit Beaumarchais a été reconnu comme cœur de cible PNRU II. D'importants dysfonctionnements urbains y sont constatés. Des crédits de l'ANRU seront alors mobilisables à cet effet. En amont des crédits d'ingénierie seront ciblés afin d'élaborer au mieux la deuxième convention de renouvellement urbain.

- **Les territoires entrepreneurs (ex ZFU) :**

  Les zones franches urbaines sont prorogées (cartographie sous réserve – ZUS). Des exonérations fiscales et sociales seront attribuées aux entrepreneurs investissant en QPV à des conditions autres permettant de limiter les effets d'aubaine.

- **La modification de la carte scolaire en 2016 : collège Paul Eluard en REP et collège André Malraux en REP +**
-

Au titre des projets de renouvellement urbain et afin de favoriser la mixité sociale, le dispositif de la TVA à 5,5 % est maintenu.

PROJET

LE QUARTIER PRIORITAIRE

Eléments de diagnostic

Commune de Montereau-Fault-Yonne : ville haute – Plateau de Surville

Nouveau périmètre du QPV

Population	Part des moins de 20 ans	Revenu Médian	Seuil de bas revenu
6230	36 %	7330 €	10 300 €

Source CGET : 2011

La commune de Montereau-Fault-Yonne est la ville centre de la CC2F. Elle est coupée en deux par la Seine et l'Yonne. La ville haute se situe au Nord et est accessible pat la D 605. Cet enclavement physique, la concentration de logements sociaux et l'absence d'emplois ont été des freins à l'instauration d'une véritable mixité sociale et fonctionnelle.

Le quartier de Surville, issu de la ZUP constituée à partir des années 60, représente aujourd'hui 9627 habitants, soit approximativement la moitié de la population communale (16 681 en 2011 – source CGET) sur un territoire continu de plus de 60 hectares. Ce périmètre initial a été redécoupé et réduit en fonction du revenu fiscal de référence. La partie ouest de la ville haute n'y figure plus hormis la réserve foncière Alembert et les logements sociaux de TMH situés boulevard Diderot. Le CGET prend en compte dans cette nouvelle géographie 6230 habitants.

53 378 464, 89 € ont été investis par l'ANRU depuis 2004 et de nombreux équipements publics ont été construits depuis 1995 (Maison des services publics, Maison des familles, Maison des parents…). Cette requalification du cadre de vie incontestable a été reconnues lors de la visite du CES de l'ANRU en 2012 par plusieurs professionnels. Un secteur reste à traiter, le cœur de quartier, où d'importants dysfonctionnements sont constatés : bâti d'une grande vétusté, espaces sans usage source de délinquance et d'incivilité…

PROJET

Malgré cet investissement collectif, il a été constaté par plusieurs partenaires une concentration de la précarité sur ce secteur. Plusieurs indicateurs clés en témoignent.
Quelques grandes caractéristiques socio-économiques :

- **Une spécialisation sociale de la ville haute –** (taux de logements sociaux équivalent à 70 % et une concentration de ces logements en QPV). Il est compliqué d'induire une véritable dynamique de mixité sociale.

- **Une population très précarisé qui se renforce avec l'arrivée de nouveaux habitants fragiles – une ville centre ayant principalement une fonction d'accueil :** + de 50 % des ménages monterelais ont des revenus inférieurs à 60 % des plafonds PLUS

- **Un risque de « décrochage » marqué par cette paupérisation – une veille sociale permanente face à des moyens de médiation et de contrôle en baisse**

- **Un revenu fiscal de référence (16 635 €) en dessous des normes départementales et régionales** faisant de la commune de Montereau-Fault-Yonne **la ville la plus pauvre de Seine-et-Marne**

- **Une faible proportion des ménages imposables illustre également par voie de corrélation cette paupérisation**

	Revenu déclaré net moyen par foyer fiscal en 20111	Foyers fiscaux imposables en % (2012)	Médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation
Commune de Montereau-Fault-Yonne	16 565 €	49 %	12 367 €

- **Une part totale d'allocataires CAF de 75 % en QPV et une fragilisation du tissu familial** ce qui justifie le nombre important de dossiers suivis par le service de l'aide sociale du Conseil Départemental – **La commune de Montereau-Fault-Yonne est le 3ème taux de précarité du Département.**

	Population	**Familles monoparentales**	**Revenus constitués à plus de 50% de prestations sociales**	**Revenus constitués à plus de 100% de prestations sociales**	**Part de la population non scolarisée de plus de 15 ans sans diplôme**
QPV	6230	Ville haute nord est : 15,9 %	> 40 % (CGET 2014)	Entre 25 % et 30 %	38 %
		Ville haute centre : 27,7 %			

- Un taux de chômage équivalent au double de la moyenne nationale face à une population à faible niveau de qualification : 22,4 % à l'échelle communale

PROJET

La notion de quartier vécu

La notion de quartier vécu se réfère aux usages des habitants. La liste des équipements ci-dessous est non exhaustive. Elle est susceptible d'évoluer sur la durée du contrat. Les principaux équipements et associations sont situés dans un périmètre proche du quartier prioritaire. Des crédits spécifiques pourront être alloués. (NB : toute(s) association(s) quelque soit son secteur d'intervention pourra bénéficier de subvention à partir du moment où ses actions sont à destination majoritairement d'un public originaire du QPV). La liste des équipements ci-dessous peut-être amenée à évoluer en fonction des actions programmées annuellement et financées par le BOP 147.

	Localisation	**Nom**
Etablissement petite enfance	Ville basse	Au Confluent des bambins
Etablissement socio-éducatif	Ville Haute	Salle François Mitterrand
	Ville Haute	Maison de quartier ville haute
	Ville Haute	Le prieuré Saint Martin
	Plaine des Rougeaux	Accueil de Loisirs sans hébergement
Equipements sportifs	Ville Haute	Stade Jean Bouin
	Plaine des Rougeaux	Piscine
	Ville basse	Le centre omnisports Jean Allasseur
	Ville basse	Le complexe Jacky Boiche – rue Pierre
	Ville basse	Salle de sport de combat
	Ville basse	Le stade Robert Chalmeau
Associations	Ville basse	Ecole de la deuxième chance
Services médicaux et socio-médicaux	Ville basse	Maison de la santé
	Ville haute	IME Marie Louise
Equipements culturels	Ville basse	Salle de spectacle
	Ville basse	Conservatoire de Musique
Parc d'entreprises	Ville haute	Parc des Ormeaux

PROJET

LES 3 VOLETS DU CONTRAT DE VILLE

1- Cohésion sociale

- Education
- Culture – Sport - Lien social
- Prévention de la Délinquance
- Santé – Bien-être
- Axes transversaux

2- Cadre de vie et renouvellement urbain

- Habitat
- Mobilité et transport
- Gestion urbaine de proximité
- Commerces
- Axes transversaux

3-Emploi, insertion et formation

- Aménagement et développement économique
- Emploi
- Insertion professionnelle
- Formation
- Axes transversaux

PROJET

VOLET COHESION SOCIALE

Quelques éléments chiffrés

- Un indice de développement humain (IDH) le plus faible de la région Ile de France : 0.22 sur la commune

- Une population jeune

- Près du tiers de la population monterelaise a moins de 20 ans, soit 30 %
- 36 % des moins de 20 ans habitant le QPV (CGET – 2014)
- Les moins de 15 ans représentent 22,8 % de la population

- Qui a tendance à vieillir (projection 2030)

L'indice de vieillissement INSEE est relativement élevé : 51,2 au regard du département contre 42 en Seine-et-Marne. Le vieillissement sera amené à se poursuivre d'ici 2030.

Structure par âge % : Indice de vieillissement 51.2 (77 : 42)			
		Montereau	**Seine et Marne**
Population **2015** (01/01/2015)		16 929	1 353 946
	60 ans et +	20.5 % / 3550	13.8 % / 186 840
	80 ans et +	5.5 % / 930	3.2 % / 43 325
Population **2030** (projectionInfra T)		18 900	1 500 000
	60 ans et +	30 % / 5670	18% / 324 000
	80 ans et +	7.8 % / 1475	5.5 % / 75 000

La part des personnes de 75 ans ou plus vivant seule(s) à Montereau : 37,3 % (source : INSEE 2011)

- Un taux de famille monoparental élevé

La part des familles monoparentale est élevée sur Montereau : 21,1 % sur la commune contre 13,6 % en Seine-et-Marne avec un pic à 27,7 % en ville centre (QPV) – CGET 2015

En 2013, on dénombre un effectif de 890 familles mono parentales sur la commune dont 513 (58 %) pour l'ensemble de la ville haute – CNAF 31/12/2013

- Une population étrangère importante

La part de la population étrangère à Montereau-Fault-Yonne est de 20,2 % ; ce qui est plus élevé que la moyenne départementale (6 %). Cette population est concentrée en ville haute (ville haute centre : 30,2 % - ville haute nord : 25,4 % - ville haute est : 19,2 %)

- Une médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation basse (12 367 €)

On constate un nombre élevé de bénéficiaires de la CMUC sur la commune (15,3 % en 2013 contre 20,9 % en ville haute) et en ville haute notamment pour les bénéficiaires de moins de 18 ans (30,3 %)

- Les prestations CAF et autres

Les allocataires représentent 25,6 % des ménages et 6,6 % d'entre eux perçoivent le RSA contre 2,5 % en Seine-et-Marne (CNAF 2013)

- La part de la population non scolarisée de plus de 15 ans sans diplôme : 38 % sur la commune contre 18,5 % en Seine-et-Marne (INSEE – RP 2010 JDN 2014)

La part des 20 ans ou plus ayant au moins le baccalauréat (taux standardisé selon l'âge en %) : 33,6 % contre 43,9 % en Seine-et-Marne.

- Espérance de vie à la naissance pour les hommes : 71,9 ans sur la commune contre 79,5 en Seine-et-Marne, 82 ans sur la commune contre 84,7 ans sur le département pour les femmes

- Des indices de comparatifs de mortalité élevés (hommes – 1,56 et femmes – 1,56)

- Une densité de médecins généralistes pour 100 000 habitants sur la commune de 119 (15 en ville basse et 6 en ville haute)

PROJET

Rappel des éléments de diagnostic (NB : les éléments sexués se trouvent en annexe)

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Risques
- Une population jeune - Une croissance démographique modérée mais régulière - Une ville centre qui renoue avec la croissance - Une ville haute requalifiée – une véritable métamorphose urbaine – 220 000 000 € (coût maquette) - Une ambition éducative – des nouveaux moyens (Démolition et reconstruction des écoles ex : Camus) - Une offre de loisirs et des services sportifs - Une offre associative importante et une implication des habitants de la ville haute dans des manifestations locales (ex : quartier en fête) - Une nouvelle forme d'expertise citoyenne : « le conseil citoyen » - Des équipes enseignantes stables dans le 1er degré	- Une densité en habitat social plus importante en ville haute - Une population fragilisée nécessitant des politiques publiques spécifiques - La précarisation des plus jeunes - Des jeunes en absence de repères éducatifs nécessitant un encadrement spécifique (ex : développement d'un plan de formation à destination des animateurs) - Un défaut d'autorité parentale - Un habitus culturel faible - Des problèmes de décrochage scolaire chez les 16-18 ans accentués sur le territoire - Une problématique d'enfants non francophones et allophones – de nouvelles difficultés d'accès au langage et d'apprentissage - Des comportements communautaires favorisant l'isolement social et le refus de la mixité - Un vieillissement de la population - des nouveaux besoins à anticiper - Des difficultés d'accès aux soins et une absence de certaines spécialités en ville haute – un manque d'attractivité territoriale - Une offre de prévention à conforter sur le quartier (parentalité, alimentation, addictions…)

PROJET

Education

Le quartier politique de la ville a bénéficié d'une requalification des équipements scolaires (démolition/reconstruction) de qualité disposant des nouvelles technologies (ex : tableaux numériques). On comptabilise 5 écoles élémentaires et 5 écoles maternelles en ville haute. Les deux collèges localisés en QPV seront répertoriés en REP et REP + en 2016. Le lycée André Malraux propose des formations supérieures dans les filières porteuses dont le nucléaire et accueille des jeunes des communes environnantes.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions possibles
1-conforter et renforcer l'offre éducative	Favoriser le bien être des enfants et développer leur curiosité intellectuelle en s'appuyant sur des richesses locales et en optimisant l'utilisation des équipements communaux	Plan de formation des animateurs Projet éducatif de la restauration scolaire Maison de la réussite éducative Bureau Information Jeunesse
	Garantir équité, cohérence et solidarité dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à l'échelle des groupes scolaires en permettant à tous les enfants de bénéficier des activités qui pourraient être initiées	
2- Favoriser la réussite scolaire pour éviter le décrochage	Améliorer la maîtrise de la langue française des enfants du quartier prioritaire	club coup de pouce clé, PASS Musical actions du PRE, Ateliers socio-éducatifs de la MPT Atelier vidéo (MQVH) les dépistages à la crèche et en maternelle) Espace dans ma ville Soutien scolaire au centre social
	Favoriser la culture comme vecteur de la réussite scolaire	
	Intervenir le plus tôt possible dans le parcours de l'enfant	

PROJET

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions possibles
3- Promouvoir l'excellence	Favoriser la mixité sociale dans les établissements scolaires Développer l'accès de tous aux études post-bac et soutenir les familles	Tutorat – Coaching
4-Favoriser l'implication et la participation des parents dans les temps de vie de leur(s) enfant(s) (scolaire, péri et extra scolaire)	Favoriser les outils permettant la participation Adopter une stratégie de communication adaptée	Le Forum des parents Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents REAAP Le dispositif Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants ORPRE Le café alternatif
5- Développer une démarche d'éducation à l'environnement auprès du public jeune	Sensibiliser aux problématiques du développement durable et favoriser une consommation responsable	ECO-SOM-ACTEURS (12/17 – MQVH) Jardin pédagogique (6/12 – MQVH) Actions de sensibilisation et journées thématiques liées à l'environnement

Dispositifs mobilisables

Programme de réussite éducative, Education prioritaire, Projet éducatif territorial, Contrat enfance jeunesse, Contrat local de santé, Ville Vie Vacances, Dispositifs d'accompagnement des parents (REAP…), Ecole ouverte, Lutte contre le décrochage scolaire, ASL, les cordées de la réussite, projet de territoire de la MDS…

Fonds mobilisables

Programme 230 « vie de l'élève », programme 140 « enseignement scolaire 1er degré », programme 106 « actions en faveur des familles vulnérables », programme 104 « intégration et accession de la nationalité française », programme 147 « politique de la ville », collectivités territoriales, fonds associatifs, fonds privés, fonds européens (FAMI – FSE), CAF, PIA …

Résultats attendus

Indentification des indicateurs propres à chaque action

- Diviser le nombre de décrocheurs par deux d'ici à 5 ans
- Réduire les écarts de réussite de 10 % entre les QPV et le reste du territoire
- Evolution du nombre de décrocheurs

Entretiens individuels menés par la Directrice de la réussite éducative et la déléguée du Préfet

Madame GUITTARD, inspectrice de l'Education Nationale – Madame RIBES, Principale du collège André Malraux - Monsieur FRIAUD, Principal du collège Paul Eluard - Pascal LIONNET, Principal du collège Pierre de Montereau - Madame BUTET, Proviseur du Lycée A Malraux et Karine POREE, Proviseur du lycée Flora Tristan

PROJET

Culture, sport et lien social

La commune de Montereau-Fault-Yonne est équipée d'un parc d'équipements sportifs et d'une offre de loisirs proposant une variété de pratiques (ex : piste synthétique, piscine…). Le niveau d'équipements est important et fédèrent les jeunes du plateau.

L'offre culturelle est riche. Mais l'absence d'habitus induit une sous fréquentation de certaines structures (ex : médiathèque ville haute). Il existe un véritable enjeu de démocratisation des pratiques culturelles. La direction de la jeunesse est impliquée dans la mise en place d'un projet transversal devant favoriser la montée en compétence des animateurs et la promotion d'activités de qualité. Deux projets d'envergure sont en cours. Il est prévu la mise en place d'un musée Napoléon au sein du site du vieux château situé entre la ville haute et la ville basse ainsi que la création d'une salle de spectacle.

Objectifs stratégiques	Objectifs Opérationnels	Actions possibles
1- Faciliter l'accès aux actions culturelles et lutter contre l'habitus	Accompagner la population du quartier vers les actions culturelles et artistiques	1-Création d'un poste de médiateur culturel (service civique) 2-Conforter les inscriptions des actions culturelles en ville haute en collaboration avec le service jeunesse 3-Ouvrir le conservatoire aux musiques du monde 4-Les portes du temps (château de Fontainebleau) 5-Vacances Intelligentes 6- Culture pour tous 7- Vacances pour tous
	Développer une communication pour attirer la population du quartier prioritaire	
	Proposer des actions attractives facilitant la découverte du patrimoine matériel et immatériel du territoire.	
2-Promouvoir la pratique sportive, et en particulier le sport santé, vecteur de lien social et de réussite	Faciliter l'accès au sport de toute la population (familles précaires, femmes …)	1-Actions du CSM et de l'UAM 2-Vacances Intelligentes (ex : savoir nager)

Dispositifs mobilisables
Ville Vie Vacances, CAF – Centre social, Fonds de participation des habitants, tickets loisirs, le plan citoyen du sport, le guide pratique pour des activités scolaires de qualité, le vadémécum de l'implication du mouvement sportif dans les nouvelles activités périscolaires, le plan de féminisation des fédérations sportives, le guide méthodologique « le sport facteur d'inclusion sociale », le guide de promotion des valeurs éducatives des sports de nature, plan régional sport santé

PROJET

Fonds mobilisables
programme 219, sport (CNDS), Programme 163 jeunesse et vie associative, Programme 147 politique de la ville, Collectivités territoriales, fonds associatifs, fonds privés
Résultats attendus
Indicateurs liés aux activités sportives : - Nombre de licenciés résidant dans le QPV - Nombre de licenciés femmes résidant dans le QPV - Part des crédits du CNDS affectés dans les QPV Indicateurs liés aux activités culturelles : - Nombre de jeunes participants aux activités culturelles proposées - Nombre de jeunes issus du QPV - Part filles / garçons - Fréquence d'intervention des porteurs d'actions - Part des crédits de la DRAC affectés au QPV

PROJET

Prévention de la délinquance

On constate localement une évolution de la délinquance générale à la baisse. Avec 1 073 faits constatés en 2013, la délinquance générale sur la ville est en diminution depuis 2001 : - 50,66 % soit 1 102 faits constatés de moins.

On note également une évolution à la baisse de la délinquance de proximité. Avec 314 faits constatés en 2013, la délinquance de proximité sur la ville est en diminution depuis 2001 : - 76,37 % soit 1 015 faits constatés de moins. La collaboration de la Police Municipale et du service de Médiation Sociale avec la Police Nationale a contribué à cette amélioration. Le Centre Superviseur Urbain assume également son soutien aux forces de l'ordre.

La part des mineurs représente sur le secteur respectivement pour ces dernières années, 20,99 % des personnes mises en cause en 2007, 16,63 % en 2008, 20,73 % en 2009, 21,30 % en 2010, 25,95 % en 2011, 20,19 % en 2012 et 17,38 % en 2013.

La vigilance est toujours de rigueur et ce d'autant plus avec l'évolution à la hausse depuis 2012 qui s'explique notamment par une recrudescence au niveau local d'usage de stupéfiants. Parallèlement les bailleurs sociaux ainsi que les services techniques municipaux constatent des phénomènes d'incivilité et de petite délinquance qui altèrent la qualité de vie quotidienne des résidents et alimentent un sentiment d'insécurité. Ces dégradations concernent certains sous-ensembles non encore requalifiés (ex : Beaumarchais)

Objectifs stratégiques	Objectifs Opérationnels	Actions Possibles
1- La prévention de la délinquance des mineurs	Mettre en place un partenariat pour la création d'un groupe local de suivi de la délinquance des mineurs	1- Groupe de suivi de la délinquance des mineurs **2-** Rappel à l'ordre (Police Municipale, Police Nationale, et Direction de la prévention et de la sécurité)
	Officialiser et pérenniser ce groupe de suivi en tant qu'outil de veille sociale	
	Elaborer une charte déontologique pour l'échange d'informations	
2- L'accompagnement à la parentalité	Conforter le travail de la réussite éducative	1. Le forum des parents 2. Le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants »
	Conforter le travail du Conseil des Droits et Devoirs des familles (CDDF)	
	Créer un dispositif d'écoute et de conseils pour les parents	

PROJET

Objectifs stratégiques	Objectifs Opérationnels	Actions Possibles
3 – Améliorer la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales ainsi que l'aide aux victimes	Structurer et consolider les réponses territoriales aux violences faites aux femmes Coordonner l'accompagnement et la prise en charge des publics (victimes et auteurs) Mobiliser l'ensemble de la société	1-les formations à l'attention des professionnels (Relais de Sénart) 2-L'accueil, l'orientation et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales (CIDFF et relais de Sénart) 3-La prévention des comportements sexistes en milieu scolaire et en milieu ouvert (ADSEA) 4-La sensibilisation du grand public (campagnes nationales d'information) 5-Les permanences du PAD

Dispositifs mobilisables

Le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), la Lutte contre l'absentéisme scolaire et le décrochage scolaire (EN), le PRE, le CDDF, le Défenseur des droits (PAD), la médiation sociale, l'opération tranquillité vacances, la vidéo-protection, la prévention spécialisée (L'ADSEA, la PJJ et le SPIP), l'expertise sûreté urbaine de la police nationale (PNRU II), le contrat local de santé (CLS), le conseil communal de la laïcité, …

Fonds mobilisables

FIPD, CRIF, Mildeca, collectivités territoriales, fonds privés

Résultats attendus

1. Nombre de réunions et assiduité du groupe
2. Nombre de situations évoquées
3. Compte-rendu nom nominatif
4. Bilan annuel et assemblée plénière
5. Comité de pilotage de la Réussite éducative et bilan du forum des parents

PROJET

Santé et bien-être

La commune de Montereau-Fault-Yonne présente un déficit des professions libérales de santé amenée à s'amplifier sous l'effet du départ en retraite des professionnels de santé non remplacés. L'offre de soins répond partiellement aux besoins des monterelais. On note un fort enjeu sur cette question et la nécessité d'anticiper d'ici 10 ans.

La précarisation du public jeune et les questions de santé mentale sont de plus en plus prégnantes. Les carences actuelles en matière d'accompagnement interrogent quant à une mutualisation des moyens existants. L'indice de vieillissement élevé sur la commune (51 contre 42 sur le Département) présage quant à lui de nouveaux besoins sur le QPV, qui sont pris en compte dans le contrat local de santé N°2.

Conformément à la circulaire SG / CGET / 2014 / 376 du 5 décembre 2014, les enjeux socio sanitaires afférant au quartier de la ville haute (axes focaux spécifiques au CLS) devront être intégrés au contrat de ville. Dans chaque fiche action, une attention toute particulière sera portée aux populations en situation de précarité.

Objectifs Stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions Possibles
Axe N°1 : Soutien d'actions de promotion de la santé vers la population en général, vers les personnes âgées et les jeunes	Promotion de la santé vers la population en général, vers les personnes âgées (cancers, affections longue durée – maladies chroniques, lutte contre l'habitat indigne)	Dépistage organisé des cancers Prévention concernant les comportements alimentaires (connaissance des apports nutritifs) Vers une évolution du programme d'éducation thérapeutique du patient (ex : diabète de l'enfant) Vers la prévention des addictions notamment le tabac et l'incitation au développement de programme ETP autour des problématiques d'insuffisance respiratoire chronique Mesures prises dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'habitat indigne Actions de lutte contre l'isolement

PROJET

Axe N°1 : Soutien d'actions de promotion de la santé vers la population en général, vers les personnes âgées et les jeunes	Promotion de la santé vers la population en général, vers les personnes âgées (cancers, affections longue durée – maladies chroniques, lutte contre l'habitat indigne)	Actions d'information autour des thématiques telles que la prévention des chutes, la dénutrition, ou les comportements addictifs Promouvoir l'information auprès des personnes âgées sur la filière gériatrique et sur l'offre d'accueil et d'hébergement médico-social
	Promotion de la santé des jeunes – Adapter la réponse globale de proximité : recensement des acteurs, coordination des acteurs, promouvoir l'existant dans le champ de la santé des jeunes → Promotion de la santé des jeunes – Prévention des comportements à risque et des addictions	Création d'un guichet unique de prévention en s'appuyant sur les ancrages locaux et/ou de promotion du aller vers (lieu d'écoute, d'information et d'orientation des jeunes) Interventions de prévention primaire sur les thématiques de santé, le renforcement des compétences psychosociales et l'éducation pour la santé (Réussite éducative) Interventions de prévention sur les thématiques de santé suivantes : addictions, comportements à risque sexuel, les relations filles / garçons, l'alimentation,
Axe N°2 **Anticiper les risques liés à la démographie médicale**	Maintenir l'offre et favoriser l'arrivée de nouveaux médecins sur le territoire monterelais	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire (Médecins libéraux au sein d'un local commun ou éventuellement dans des lieux différents sur un territoire géographique de proximité)
	Rendre ce territoire attractif en termes de parcours de formation	
Axe N°3 **L'accompagnement des personnes en difficultés spécifiques**	Mobiliser les dispositifs de droit commun et promouvoir la mise en place d'actions innovantes au plus près des besoins des populations du QPV	Mise en place de permanences institutionnelles (CPAM 77, ADC 77) Former les acteurs de proximité au repérage des besoins et à l'orientation des publics vers les structures de prévention et d'accès aux droits Actions parentalité (PRE) Promouvoir la médiation santé dans le cadre des ASL

PROJET

Axe N°4 : la prise en compte des problèmes de santé mentale souvent complexes et multifactorielles	Mettre en place une observation en santé mentale pour recenser les acteurs pluridisciplinaires dans le champ de la promotion de la santé mentale	Etude d'opportunité à la mise en place d'un conseil local de santé mentale
	Permettre l'accès et la continuité des soins en santé mentale	
	Participer aux actions de lutte contre la stigmatisation de la problématique et de l'usager et promouvoir la santé mentale	
	Organiser la prise en charge pluridisciplinaire des cas complexes, en veillant au respect de la déontologie notamment du partage de l'information, de la connaissance et de l'acceptation par l'usager de sa prise en charge	

Dispositifs mobilisables

Projet régional de santé, Plan stratégique régional de santé, schémas spécifiques (schéma régional de prévention, PRAPS…), CLSPD, PRE, projet de territoire de la MDS, Schémas spécifiques du CD 77 (schéma gérontologique…), plan de prévention EN , contrat local de santé

Fonds mobilisables

ARS – PRE – Mildeca- Collectivités territoriales – Fonds privés – Associations

Résultats attendus

- un renouvellement suffisant des professionnels de santé permettant de faciliter l'installation de jeunes médecins ;
- la promotion de l'exercice pluridisciplinaire ;
- l'appropriation par les monterelais de leur santé (alimentation…) ;
- la mutualisation de certaines prestations

PROJET

AXES TRANSVERSAUX

JEUNESSE

Orientations

- Développer les dispositifs d'écoute et d'accompagnement en matière de santé (ex : Bureau d'information Jeunesse, Point d'accueil écoute jeunes)
- Améliorer les relations entre les jeunes et la police
- Renforcer la connaissance des jeunes en matière d'accès aux droits (CMU, APL..) : Bureau Information Jeunesse (BIJ)
- Aider les jeunes à financer leur BAFA et leurs permis de conduire (ex : DEFI Montereau, accueil de loisirs sans hébergement)
- Favoriser l'autonomie des jeunes en les impliquant dans un projet de vie (séjours MQVH, chantiers jeunes…)

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Orientations

- Identifier les types de discriminations en matière de santé, d'éducation, de sport et de culture
- Poursuivre les actions de médiation culturelle
- Réduire les inégalités à la pratique sportive
- Favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'intégration dans les domaines prioritaires tels que l'apprentissage de la langue française, la connaissance des droits et devoirs citoyens et l'accès aux services de droit commun (ex ; atelier socio-linguistique)

EGALITE HOMMES FEMMES

Orientations

- Renforcer le développement du sport féminin
- Augmenter l'engagement féminin dans les activités socio-culturelles
- S'assurer de l'accès des femmes aux actions d'information sur le droit des femmes
- Renforcer l'éducation autour des représentations sexuées des métiers

PROJET

VOLET CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

I- Bilan du PNRU I

Les objectifs fondamentaux du projet (cf. plan projet en annexe)

Les orientations urbaines du PRU ont été retranscrites dans le plan local d'urbanisme (PLU). La révision du PLU en 2004 a exprimé publiquement la politique d'aménagement menée sur le territoire du PRU en introduisant les modifications réglementaires liées à la volonté de maîtrise de la qualité architecturale et urbanistique des ZAC mises en place. Cette politique a été poursuivie :

- Dans le temps, en respectant les principes d'équilibre, de diversité des fonctions urbaines, de mixité sociale et de respect de l'environnement,

- Dans une démarche de projet où les acteurs et les maîtres d'ouvrage ont respecté les principes de précaution, de transparence et de responsabilité.

En matière d'habitat, les axes d'intervention étaient :

- La constitution d'une nouvelle offre de logements plus adaptés (individuel et petits collectifs), allant dans le sens d'une diversité et d'une mixité, en prenant appui sur le renouvellement urbain (démolitions/reconstructions) des secteurs les plus dégradés ;

- Le développement d'un nouveau secteur d'habitat, capable d'accueillir et d'organiser une nouvelle offre, notamment en matière d'accession individuelle, constituant un levier important pour la réussite du projet global ;

- La poursuite du programme de réhabilitation des logements sociaux en menant, en parallèle, des actions de requalification sur l'environnement résidentiel et les espaces de proximité ;

En matière de développement économique, les axes d'intervention étaient :

- La pérennisation et l'amélioration de la dynamique engagée dans ce quartier, en continuant de proposer des espaces d'accueil pour les entreprises et en développant la capacité d'accueil d'activité économique dans l'urbanisation existante ;

- La redynamisation de pôles commerciaux, de l'hypermarché et le développement d'activités artisanales ou les services au sein du quartier, favorisant la mixité des fonctions, sur l'ex zone franche urbaine

En matière d'espaces et d'équipements publics les axes d'intervention étaient :

- La reconfiguration des espaces publics et leur sécurisation matérielle constituaient un argument fort de « service urbain » rendu aux habitants actuels et futurs. Ces espaces publics constituaient une trame structurante propre à porter des espaces « résidentiels » et/ou à usages privatifs ;

PROJET

- La constitution d'une nouvelle centralité et de lieux d'animation en appui sur les pôles existants (ex : les pôles commerciaux) ;

- La restructuration et la redynamisation des équipements structurants du quartier par des opérations d'aménagements et de requalification des espaces publics (ex : parvis de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie)

- Le développement de nouveaux équipements sur le quartier tant de proximité que de rayonnement communal voir intercommunal (ex : école élémentaire Pierre et Marie Curie) ;

En matière de déplacements et de circulation, les axes d'intervention étaient :

- La restructuration d'infrastructures, visant à mieux relier ce quartier au reste de la ville et à l'agglomération (articulation avec le plan local de déplacement en cours d'élaboration par la CC2F), en prenant appui sur l'axe majeur : RN 105 ;

- La création de 2 nouvelles entrées dans le quartier permettant d'offrir des emprises d'habitat et de services ;

- La création, dans les secteurs de renouvellement urbain, d'un maillage de voiries propres à porter les dessertes nécessaires au bon fonctionnement urbain des nouveaux îlots mixant résidences et services crées ;

- L'accompagnement des opérations de résidentialisation des immeubles par des voiries de desserte de proximité, des zones de stationnement (ex : vignes Balzac), structurant les nouveaux usages (sphère privative / domaine public).

En matière d'environnement et de paysage, les axes d'intervention étaient :

- La réalisation d'espaces paysagers soignés, au cœur des secteurs de renouvellement urbain, complémentaires aux résidentialisations ;

- La redéfinition de grands espaces de loisirs et de détente, en appui sur le belvédère du plateau au sud et les espaces agricoles au nord, par une mise en valeur des principaux atouts paysagers et visuels du site ;

- L'amélioration et le développement d'espaces sportifs, présents à l'ouest du quartier d'habitat, complémentairement au développement d'une offre en espaces de jeux et de sports de proximité.

PROJET

Le cadre contractuel

La ville de Montereau-Fault-Yonne s'est engagée dans un important programme de renouvellement urbain en amont du plan Borloo dès 1995. La première convention a été signée le 22/10/2004. De cet engagement contractuel, ont fait suite plusieurs avenants qui ont induit des modifications dans la réalisation de ce programme (cf. récapitulatif ci-dessous). ***Le coût total de l'avenant de clôture est évalué à 218 575 696 €.***

N° de l'avenant	Date signature Avenant	Nature de l'avenant	Nature des modifications
Avenant N° 1	10 mai 2006	Avenant National	Modifications nouvelles dans les volets « logement » et « ingénierie et conduite de projet ». Mise en conformité avec le modèle type de convention validée par le C.A de l'ANRU.
Avenant N°2	8 octobre 2008	Avenant simplifié	Passage des opérations d'accession sociale à la propriété à la famille 02 constructions de logements sociaux à la famille 11 habitat privé et scission des 3 lignes d'accession sociale de la convention initiale en 6 lignes
Avenant N°3	4 mai 2009	Avenant simplifié	Modification des plans de financement des opérations de construction de logements sociaux programmés en 2009, conformément à l'avis du comité d'engagement de l'ANRU du 5 mars 2009, approuvant la requalification de ces opérations en PLUS/PLAI et la majoration de 5 points des taux de subvention pour les opérations de Confluence Habitat
Avenant plan de relance 4	7 mai 2009	Avenant simplifié	Régularisation des fongibilités des opérations correspondantes aux familles suivantes : aménagements, ingénierie
Avenant simplifié N°5	29 mars 2010	Avenant simplifié	Régularisation des fongibilités sur les lignes de la commune de Montereau-Fault-Yonne, concernant la famille 8 « aménagement »
Avenant N°6	20 mai 2011	Avenant national	L'approbation par l'ANRU du programme 2010-2013
Avenant N°7	26 septembre 2013	Avenant local	Modification de l'organisation de la conduite du projet d'ensemble suite au transfert de la maîtrise d'ouvrage à la ville de Montereau-Fault-Yonne Modification de la stratégie, des actions et des modalités de mise en œuvre de la concertation à mener suite au transfert de la maîtrise d'ouvrage à la ville de Montereau-Fault-Yonne Mise en conformité avec les nouvelles dispositions du règlement général paru au JO du 9 juillet 2011 et du règlement comptable et financier approuvé le 20 juin 2011.
Avenant N°8	22 juin 2015	Avenant national	Intégration de nouvelles lignes : démolition de l'immeuble Vignes Balzac, démolition de la barre Claudel et opérations de reconstitution de l'offre locative correspondantes, démolition de l'école Pierre et Marie Curie, résidentialisation de l'immeuble Diderot, extension du parvis François Mitterrand, pilotage

PROJET

La composition de l'avenant de clôture (signé en juin 2015)

Intitulé des opérations	MO	Coût total	ANRU	Taux	ANRU Surcharge foncière	Ville	Autres Financements
Démolition Paul Claudel - Coût TTC à taux réduit	Confluence Habitat	4 040 491, 33 €	3 655 812, 33 €	95, 76 %	_	_	386 679 €
8 logements cœur de ville – Coût TTC à taux réduit (5,5 %)	Confluence Habitat	999 224 €	80 656, 41 €	8, 38 %	11 280,10 €	90 000 € (9 %)	817 286,89 €
15 logements rue de l'Yonne – coût TTC à taux réduit (5,5 %)	Confluence Habitat	2 224 590 €	185 101, 76 €	8, 32 %	_	135 000 € (6, 07 %)	1 904 488, 42 €
18 logements Tour des associations – Coût TTC à taux réduit (5,5 %)	Confluence Habitat	2 093 028 €	127 626, 09 €	6, 10 %	17 127, 60 €	150 000 € (7, 17 %)	1 798 274, 31 €
55 logements ORME BRISE PRINGY	Trois Moulins Habitat	8 717 797 €	522 500 €	5, 99 %	_	_	8 195 297 €
Démolition rue Vignes Balzac à taux réduit (avec sécurisation du site)	Confluence Habitat	944 000 €	944 000 €	100 %	_	_	_
Résidentialisation Diderot Coût TTC à taux réduit	Confluence Habitat	550 000 €	3 30 000 €	60 %	_	220 000 € (40 %)	_
Extension du parvis François Mitterrand – Coût HT	Ville de Montereau	225 000 €	112 500 €	50 %	_	112 500 (?)	_
Pilotage 2014 – Coût HT	Ville de Montereau	110 000 €	55 000 €	50 %	_	55 000 €	_
Pilotage 2015 – Coût HT	Ville de Montereau	110 000 €	55 000 €	50 %	_	55 000 €	_
Poste de chargé d'opérations	Confluence Habitat	106 875 €	53 437 €	50 %	_	_	53 438 €
Démolition de l'école Pierre et Marie Curie	Ville de Montereau	160 000 €	80 000 €	50 %	_	80 000 €	_
TOTAL		20 283 005 €	6 201 633, 59 €		28 408 €	785 000 €	13 267 964 €

6 183 943 € de soldes non consommés à redéployer – Plans de financement des 41 logements de Confluence Habitat sous réserve de la validation de la CGLLS

PROJET

L'avancée de la reconstitution de l'offre locative

Un objectif général de 1047 logements sociaux à construire dans le cadre de l'avenant N°8
Dont 255 logements dans le cadre du droit commun (CRIF) sous MO RUF à l'échelle de la Région Ile de France

Vers une maîtrise de l'évolution foncière dans le cadre du PNRU II - réserve foncière Alembert à articuler avec le schéma directeur (une superficie moyenne entre 7 et 8 ha)

Les objectifs de reconstruction dans le cadre de l'ANRU	Objectif total	Objectif / Réalisé en ex ZUS			Objectif / Réalisé Hors ex ZUS			A identifier ou A construire		
	Prévisionnel	Prévisionnel	Identifié	Réalisé	Objectif	Identifié	Réalisé	ZUS	Hors ZUS	Total
Confluence Habitat	405	301	301	248	104	104	43	53	61	114
Trois Moulins Habitat	231	58	58	58	173	173	73	0	100	100
La RUF	156	60	60	60	96	96	96	0	0	0
TOTAL	792	419	419	366	373	373	212	53	161	214

Nombre d'opérations engagées	696
Nombre d'opérations restant à engager	96
TOTAL	792

Calendrier des derniers engagements :

- Date limite d'engagement au 31/12/2015
- Acompte N°1 au 30/06/2017
- Et solde au 30/12/2019

Le récapitulatif des engagements financiers (Mai 2015)

88 % des montants ANRU ont été engagés

Coût réel TTC	219 661 547, 86 €
Base de financement (HT ou TTC)	212 216 631, 48 €
Montants engagés – ANRU	53 378 464, 89 €

Le récapitulatif des financements ANRU engagés par famille d'opérations (Mai 2015)

Familles D'opérations	Coût maquette ANRU ou coût réel TTC	ANRU Base de financement réel	Part ANRU Avenant N°6	Part ANRU Montants engagés	%	Part ANRU Avancement des travaux	%
Démolitions de logements sociaux	23 638 297 €	23 394 473 €	20 093 40 €	15 047 228 €	75	15 879 228 €	79

PROJET

Familles D'opérations	Coût maquette ANRU ou coût réel TTC	ANRU Base de financement réel	Part ANRU Avenant N°6	Part ANRU Montants engagés	%	Part ANRU Avancement des travaux	%
Construction de logements sociaux	113 938 032 €	113 938 032 €	10 627 723 €	9 154 979 €	86	9 400 769 €	88
Réhabilitations	20 001 891 €	20 001 891 €	5 455 166 €	5 455 166 €	100	5 455 165 €	100
Résidentialisations	9 215 715, €	8 186 423 €	3 777 471 €	3 447 471 €	91	3 257 471 €	86
Aménagements	18 736 329 €	15 716 738 €	11 716 523 €	11 163 281 €	95	11 163 281 €	95
Equipements	19 006 574 €	15 911 423 €	6 320 964 €	6240 964 €	99	6 240 954 €	99
Intervention sur habitat privé	9 481 632 €	9 481 632 €	556 000 €	556 000 €	100	556 000 €	100
Ingénierie et conduite de projet	5 643 077 €	5 586 019 €	2 435 106 €	2 271 669 €	93	2 435 105 €	100
Total avenant N°7 + projet d'avenant N°8	219 661 548 €	212 216 631 €	60 982 355 €	53 336 758 €	87	54 387 985 €	89

L'état d'avancement des travaux par famille d'opérations 2004-2015

Un taux d'avancement global du PNRU I à hauteur de 80 %

La totalité des opérations ont été engagées hormis certaines inscrites dans l'avenant de clôture récemment signé et devant être engagées au plus tard au 15 octobre 2015.

Familles d'opérations	**Nombre de logements inscrits dans l'avenant N°8**	**Taux d'opérations livrées**	**Taux d'opérations restant à engager**
Démolitions	1243 logements	80 %	11 %
Création de logements sociaux	792 logements	73 %	12 %
Réhabilitation	1029 logements	100 %	_
Résidentialisation	955 logements	46 %	15 %
Aménagement	27 opérations	77 %	- (Dernier engagement en cours)
Equipements	10 opérations	40 %	10 %
Intervention sur habitat privé	57 maisons individuelles	100 %	_

PROJET

Quelques illustrations graphiques :

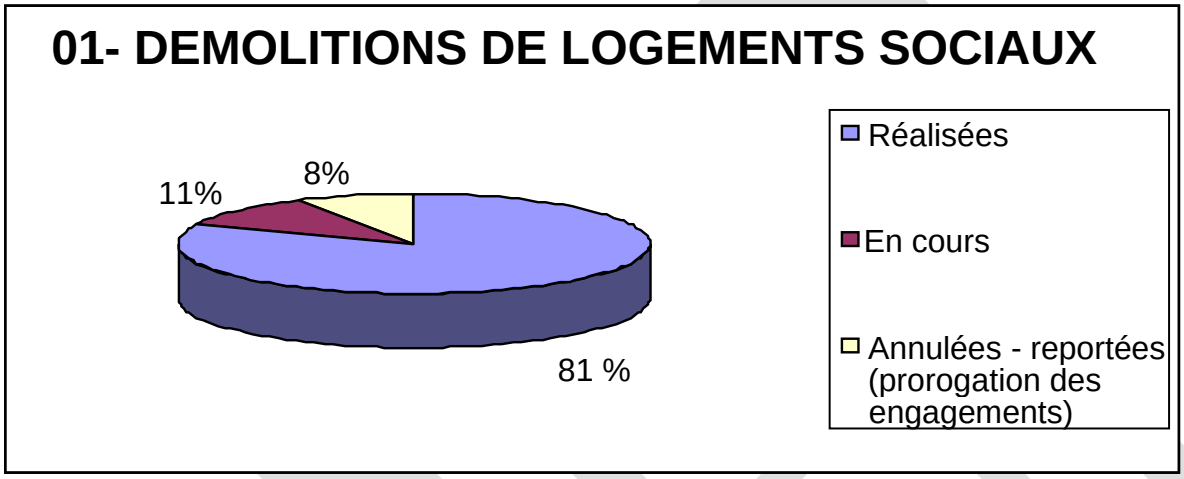

80 % des démolitions ont été réalisées / Coût total : 15 310 570 € TTC

Nom des bâtiments / Organismes	Nombre de logements
16 à 32 boulevard Diderot / TMH (part Etat)	196
1, 3, 5, 7 rue Lavoisier / CH	346
3 à 25 rue Jules Ferry / CH 18 et 20 rue des Grès / CH	97
Terrasse d'Alembert / CH	365
Nombre total de logements	1004

Des opérations de démolition ont eu lieu en amont de la signature de la 1ère convention de renouvellement urbaine. Elles ne sont pas prises en compte dans le décompte ci-dessus.

Trois démolitions sont en perspective dans le cadre du PNRU I (239 logements).

- Une opération a déjà été engagée : la démolition des 110 des rapatriés / second semestre 2015 (108 logements) – demande de prorogation en cours pour le dépôt du 1er acompte

- Deux opérations restent à engager pour un coût total (TTC) de 4 986 491 € TTC :

- Rue vignes Balzac / second semestre 2015 (33 logements) – DASI à déposer en date du 15/10/2015 (plan de financement validé par la CGLLS)

- la barre Claudel (96 logements) – DASI à déposer en date du 15/10/2015

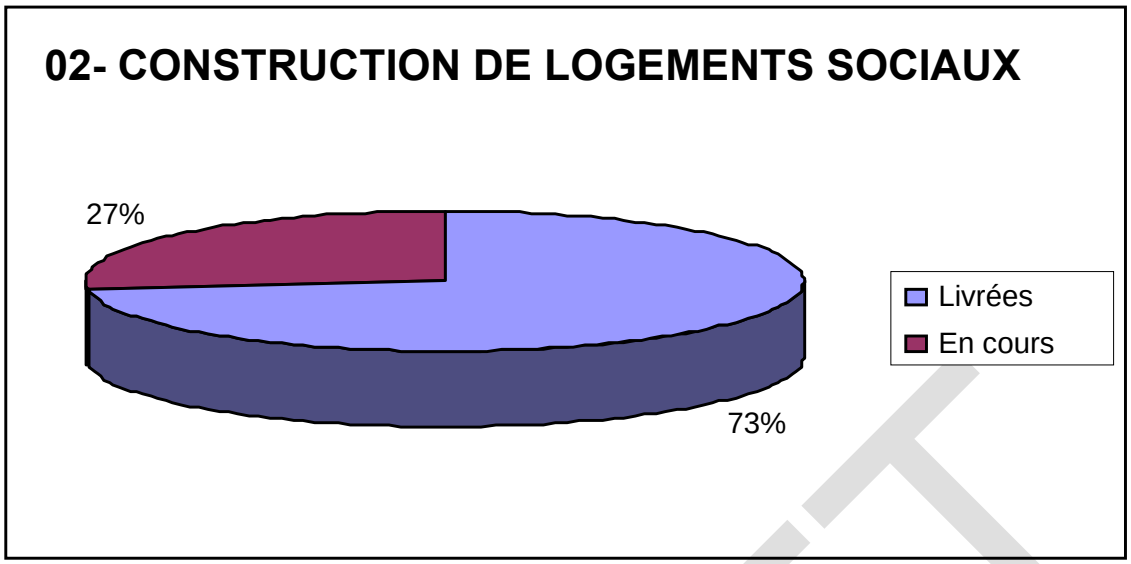

- 1047 logements sociaux prévus dont 792 dans la maquette de l'avenant N°8 (ANRU) et 255 dans le cadre d'un financement de droit commun (Région Ile de France)
- 696 logements sur 792 ont été engagées / Seuls les 96 logements actés dans le cadre de la reconstitution de l'offre locative restent à engager avant le 15/10/2015.
- 578 logements ont été livrés soit 73 % dans le cadre du PNRU I avec une reconstitution sur site et hors site à hauteur de 50 % - 515 logements en dehors du périmètre ex - ZUS (Cf. détail des programmes ci-dessous) – Estimation du coût total de ces opérations évaluée à 80 204 707 € (TTC) / coût maquette

Nom des programmes	Maître d'ouvrage	Nombre de logements	Localisation	Situation
Gué Pucelle	Confluence Habitat	43	Ville basse	Livrée
Les Rougeaux Phase 1 (lot1)	Confluence Habitat	50	Ville haute	Livrée
Ferry	Confluence Habitat	80	Ville haute	Livrée
Rue Pasteur / les abattoirs	La Résidence Urbaine de France	34	Ville basse	Livrée
Jean Bouin	La Résidence Urbaine de France	60	Ville haute	Livrée
Les grandes berges 1	Trois Moulins Habitat	28	Ville haute	Livrée
Lavoisier 1	Trois Moulins Habitat	58	Ville haute	Livrée
Les Rougeaux Phase 1 (lot 2)	Confluence Habitat	35	Ville haute	Livrée
Rue Schweitzer	Confluence Habitat	15	Ville haute	Livrée
Rue Laënnec	Confluence Habitat	10	Ville haute	Livrée
Rue Léo Lagrange	La Résidence Urbaine de France	62	Ville basse	Livrée

PROJET

Nom des programmes	Maître d'ouvrage	Nombre de logements	Localisation	Situation
Saint Germain Laval	Trois Moulins Habitat	45	Canton	Livrée
Lavoisier 2	Confluence Habitat	58	Ville haute	Livrée
SOUS-TOTAL		578		

- 27 % des programmes sont en cours (conception / réalisation, chantier…)

Nom des programmes	Maître d'ouvrage	Nombre de logements	Localisation	Situation
Les Rougeaux Phase 2	Confluence Habitat	53	Ville baute	En cours
Rue des arches / Jardin de l'Yonne	Confluence Habitat	12	Ville basse	En cours
Chemin de la Fontaine des Rougeaux	Confluence Habitat	8	Ville haute (Plaine des Rougeaux)	En cours
Cœur de ville	Confluence Habitat	8	Ville basse	En cours
Rue de l'Yonne	Confluence Habitat	15	Ville basse	En cours
Tour des associations	Confluence Habitat	18	Ville basse	En cours
Les Grandes Berges 2	Trois Moulins Habitat	28	Ville haute	En cours
Ormé Pringy	Trois Moulins Habitat	55	Seine-et-Marne	En cours
Fontenay-Trésigny	Trois Moulins Habitat	17	Seine-et-Marne	En cours
SOUS-TOTAL		214		

Sur les 27 % d'opérations non réalisées, 12 % restent à engager.

PROJET

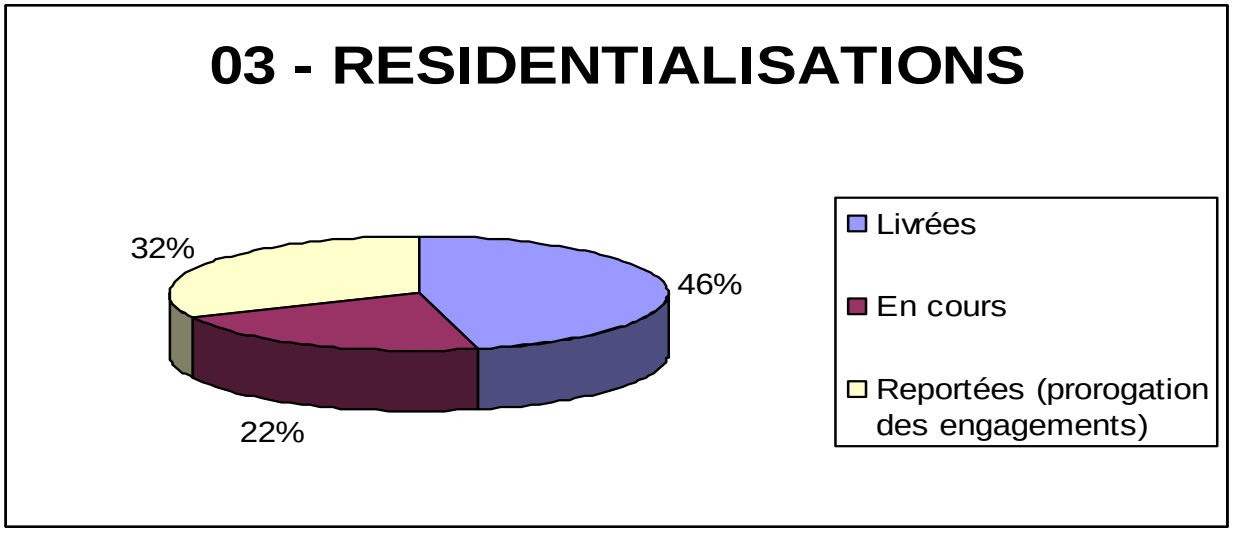

955 logements à résidentialiser dans le cadre du PNRU I

Un taux de réalisation estimé à 46 %

Nom de l'opération	Nombre de logements résidentialisés (Livrés)
Place des Boulains	80
Fleur Bégné Chesnois	280
Rue Paul Langevin	80
TOTAL	440

Évaluation du montant investi : 4 571 165 € (TTC) – Coût maquette

- 2 résidentialisations en cours soit 22 % (résidentialisation Louis Braille Descartes et Place du Général Bertrand – 210 logements) – Début des travaux au premier semestre 2015 – Coût total investi : 2 983 251 € (TTC) / Coût maquette

  Fin des travaux septembre / octobre 2015 pour la Place du général Bertrand

  Début des travaux à l'été 2015 pour le secteur Louis Baille Descartes (sur 6 mois)

- 3 résidentialisations en perspective – 32 % : Diderot, Camus et du 2 au 16 rue des Grès (305 logements) – Les deux dernières sont déjà engagées

PROJET

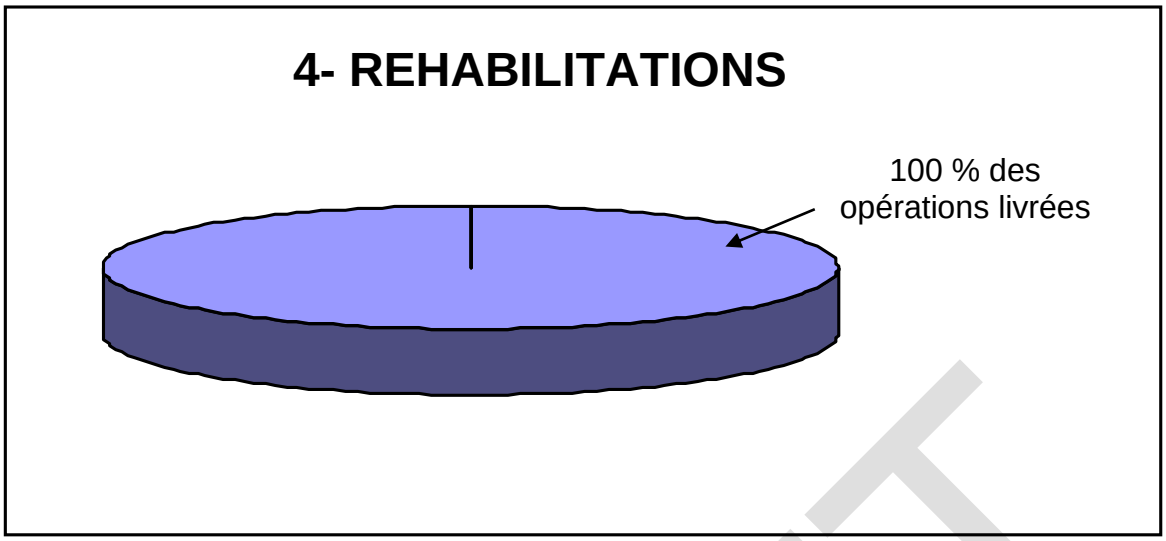

- 1029 logements réhabilités en ville haute
- Coût total investi (coût maquette) : 20 001 890 € - Coût maquette TTC

Programme détaillé des opérations ci-dessous :

Nom du bâtiment	Maître d'ouvrage	Nombre de logements
PSR Bertrand Racine	Confluence Habitat	100 logements
Ilôt Fleur Bégné Chesnois	Confluence Habitat	280 logements
PSR Descartes	Confluence Habitat	80 logements
Langevin Braille	Confluence Habitat	110 logements
Du 2 au 16 rue des Grès	Confluence Habitat	105 logements
OPR du 2 au 10 rue Racine	Confluence Habitat	57 logements
OPR Rue Albert Camus	Confluence Habitat	56 logements
OPR Diderot	Confluence Habitat	149 logements
OPR tour des Grès	Confluence Habitat	92 logements
TOTAL		1029

NB : dans l'optique d'une ville durable, le bailleur est amené à réfléchir à améliorer la performance énergétique des bâtiments lors de leur réhabilitation (révision des sous-stations, double vitrage, panneaux solaires…).

PROJET

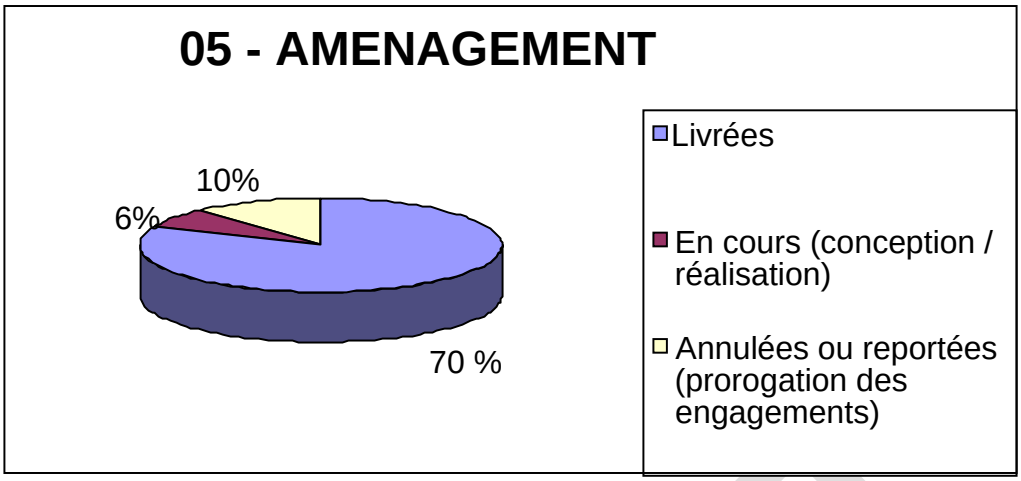

- 27 opérations d'aménagement répertoriées dans le cadre du PNRU I
- 77 % de ces opérations ont été livrées – Coût maquette : 17 867 328 € (TTC)

Opération	Maître d'ouvrage
Aménagement CSU 4ième tranche	Ville de Montereau-Fault-Yonne
Aménagement CSU 5ième tranche	Ville de Montereau-Fault-Yonne
Aménagement CSU 6ième tranche	Ville de Montereau-Fault-Yonne
Aménagement parc urbain Gramine phase 1	Ville de Montereau-Fault-Yonne
Aménagement parc urbain Gramine phase 3 + requalification espaces publics Rougeaux phase 3	Ville de Montereau-Fault-Yonne
Rougeaux phase 1 remembrements	Ville de Montereau-Fault-Yonne
Rougeaux phase 2 études	Ville de Montereau-Fault-Yonne
Aménagement parc urbain Gramine phase 4 / Requalification espaces publics Rougeaux phase 4	CC2F
Requalification Cœur commercial phase 2 boulangerie Binet	Ville de Montereau-Fault-Yonne
Requalification Cœur commercial phase 3 marché de plein air	Ville de Montereau-Fault-Yonne
Requalification Cœur commercial espaces publics phase 5	Ville de Montereau-Fault-Yonne
Requalification Cœur commercial phase 1	Confluence Habitat
Requalification Cœur commercial phase 4 pieds d'immeubles	FOCEL
Aménagement esplanade Mitterrand phase 1 étude parvis	Ville de Montereau-Fault-Yonne

PROJET

Opération	Maître d'ouvrage
Secteur Liberté phase 1 – étude	Ville de Montereau-Fault-Yonne
Espaces publics Jean XXIII phase 1 études	Ville de Montereau-Fault-Yonne
Espaces publics Jean XXIII phase 2	Ville de Montereau-Fault-Yonne
Esplanade Mitterrand phase 3 parvis cité scolaire	CC2F
Espaces publics Jean XXIII phase 3	CC2F
Secteur Lavoisier phase 1/ Liberté phase 3	Ville de Montereau-Fault-Yonne
Parvis du collège Malraux phase 2	Ville de Montereau-Fault-Yonne

- 7 % des opérations d'aménagement sont en cours de conception / réalisation

Opération	Maître d'ouvrage	Situation
Aménagement voie Rostand Phase 1	CC2F	En cours – Réalisation à l'été 2015 (opération engagée)
Aménagement voie Rostand Phase 2	Ville de Montereau-Fault-Yonne	En cours – Réalisation à l'été 2015(engagement en cours)

- 15 % des opérations ont été annulées pour des raisons de modification de planning et de changement d'orientations dans les schémas d'aménagement directeur. D'autres sont en attente et reportées dans le temps pour des raisons d'exercice budgétaire.

Opération	Maître d'ouvrage	Situation
Parvis du collège Malraux phase 1	CC2F	Annulée
Aménagement liaison Ville Haute - Ville Basse	CC2F	Annulée
Aménagement Square Beaumarchais	Ville de Montereau-Fault-Yonne	Annulée
Extension du parvis François Mitterrand	Ville de Montereau-Fault-Yonne	Engagée au 15/10/2015

PROJET

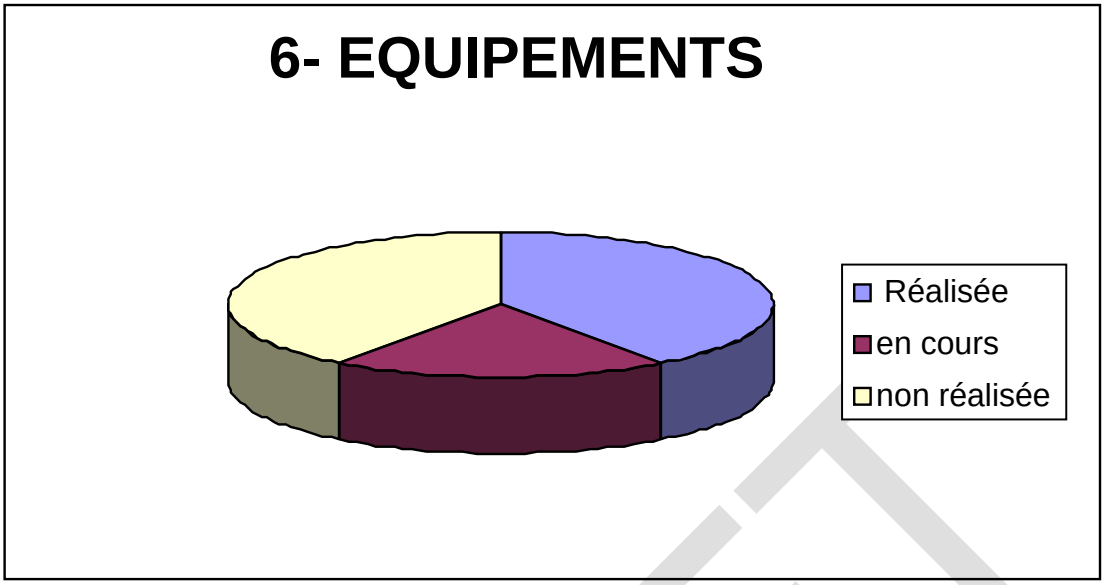

10 opérations répertoriées dans le cadre du PNRU I – Coût total investi (coût maquette - TTC) : 19 006 573 €

- 40 % de ces opérations ont été réalisées

Opération	Maître d'ouvrage
Construction du groupe scolaire Albert Camus	Ville de Montereau-Fault-Yonne
Construction démolition groupe scolaire Rostand	
Démolition de l'école Balzac	
Réhabilitation Maison pour tous	

- 20 % sont en cours : construction de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie et locaux du stade Jean Bouin

  Deux opérations :

  - La construction de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie
  - Les vestiaires du stade Jean Bouin

- une opération prévue en 2016 (prorogation des engagements) : la démolition de l'école Pierre et Marie Curie – nomination d'une entreprise de travaux

PROJET

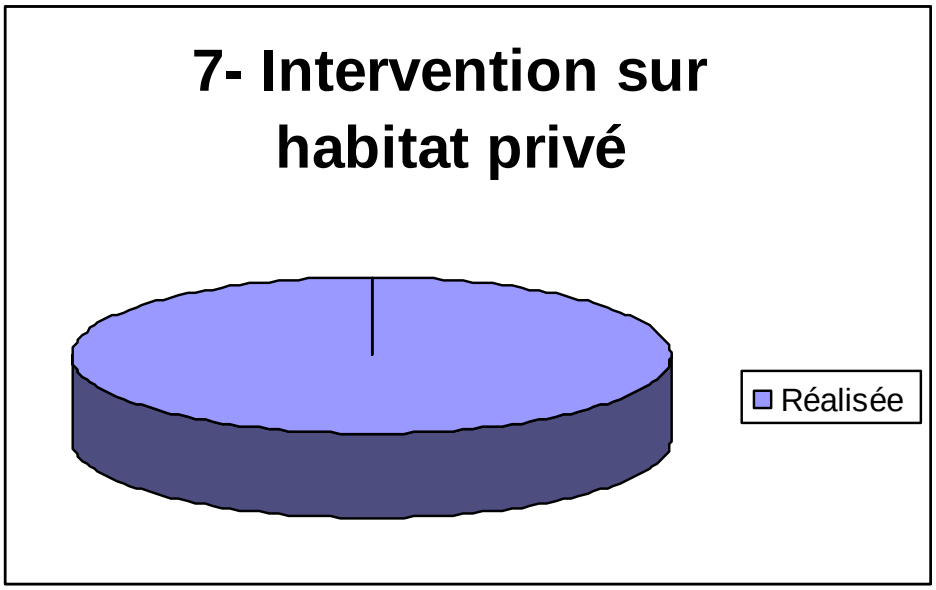

- 106 logements identifiés dans le cadre du PNRU I (6 programmes)
- 3 programmes ont été réalisés et 5 ont été annulés
- 100 % de réalisation
- 57 logements construits dans le cadre des programmes d'accession sociale à la propriété dont 14 maisons à 15 € par jour (secteur Alembert et place Jean XXIII)
- Il s'agit des programmes suivants :
  - Accession sociale au logement phase 1 (14 maisons) – Terralia
  - Accession sociale au logement les Rougeaux phase 1 (18 logements) – Terralia
  - Accession sociale au logement phase 2 – Terralia
  - Accession sociale au logement, les Rougeaux phase 2 (Terralia)
  - Accession sociale au logement Lavoisier phase 1 (25 logements) – LOGICAP
  - Accession sociale au logement Lavoisier phase 2 – LOGICAP
  - Accession sociale au logement Lavoisier phase 2 – SCI Montereau Carré Langevin

PROJET

Le bilan des heures d'insertion (PLACI)

Le taux de réalisation a été estimé à hauteur de 45 % sur la période 2002 - 2011, en amont du pilotage effectué par la maison de l'emploi et de la formation sud 77 (MEF). Ce taux équivaut à 62 000 heures réalisées (source : mission d'appui de l'ANRU 2011- 2012)

Le plan local d'application pour la charte d'insertion a été signé le 10 avril 2014, sur un objectif défini en concertation avec les différents maîtres d'ouvrage en 2013.

L'objectif global du PLACI est de 131 362 heures d'insertion

Total 2002-2013 : 89 072 heures effectuées - 68% de l'objectif réalisé – 131 362 heures dues :

- 2012 : 15 800 heures – 56 bénéficiaires – Multiplication par 3 du nombre d'heures effectuées et du nombre de bénéficiaires.
- Au 30 juin 2013 : 30 bénéficiaires et 5 637 heures réalisées.
- Démolition Alembert: 10 600 heures dues – 12 000 réalisées soit 1500 heures excédentaires. Objectif atteint à 113%
- Construction de 80 logements (« opération les abattoirs ») : 2136 heures dues – 4 306 heures réalisées, soit 2170 heures excédentaires. Objectif atteint à 201%
- Construction Guy Boniface: 4400 heures dues – 5300 heures réalisées (fév. 2013) – 900 heures excédentaires. Objectif atteint à 119 %. Heures réalisées par des femmes: 17% des heures totales, 21% des heures attendues.
- Construction Jules Ferry: 5 400heures attendues - 4 715,5 heures réalisées, soit 87,3% de l'objectif avec 6 mois de chantier restants.
- Construction Léo Lagrange : 4 400 heures attendues - 1125 heures réalisées soit 25% de l'objectif, reste 13 mois de chantier.
- Objectif global 2012 MEF Sud 77 : 10 000 heures à réaliser – 15 800 réalisées – objectif atteint à 158 %.
- Public selon âge et sexe : 3% de femmes et 25% de moins de 26 ans.
- 100% des bénéficiaires sont issus de ZUS

■ Permanences en ville haute : 172 personnes reçues, 63 personnes depuis janvier 2013, avec 77% de personnes issues de ZUS et 23% non ZUS, 66% d'hommes et 33% de femmes et 25% de jeunes de moins de 26 ans.

■ Suite à ces permanences 85 personnes ont trouvé un travail ou une formation qualifiante

PROJET

Bilan de la clause sociale en date du 11 février 2015 :

La Maison de l'emploi a fermé au printemps 2014. Le nouveau service municipal de l'emploi a repris le pilotage de ce dispositif à l'automne 2014 Ce service utilisera un taux de 6 % des heures d'insertion travaillées (alignement sur la délibération du Conseil Régional Ile de France). La clause sociale est suivie par son Directeur (information aux entreprises, transfert de CV, réunions auprès des entreprises...). Un comité de pilotage annuel sera remis en place.

On note la réalisation de plus de 7000 heures au global lors de la période de transition (gestion de la clause sociale par la Direction Politique sociale).

Taux de réalisation global au premier semestre 2015 :

En comprenant les 154 000 heures réalisées par Confluence Habitat sur la période 2007-2012 au titre de la GUP, **plus de 270 000 heures ont été comptabilisées sur un objectif de 131 362 heures, soit un taux de réalisation à 200 %.**

II- Les dysfonctionnements urbains constatés en ville haute

Les projets d'aménagement en Seine-et-Marne sur les territoires de Meaux, Melun, et Montereau décidés au début des années 60 ont été déterminants dans l'évolution urbaine de la ville de Montereau-Fault-Yonne. Un nouveau quartier a été construit sur le plateau. Il devait permettre à la commune de compter 30 000 habitants. Il fait partie d'un territoire vaste, caractérisé par la richesse de son environnement et de ses paysages, mais présente deux handicaps majeurs :

1- Il est isolé des principaux pôles de développement (ZAC) et de la ville mère construite le long du fleuve qui dispose de la gare et de nombreux moyens de transport. L'effet de la frontière naturelle entre ce quartier et la ville centre est dû à une importante dénivellation et à une coupure naturelle « au lit de la Seine ». Cette configuration territoriale est un élément discriminatoire qui ne peut-être réduit et atténué que par la mobilisation de nombreuses politiques publiques adéquates (commerces, transport…).

2- Le quartier est resté inachevé plusieurs années. Les constructions ont été brusquement arrêtées. Ce quartier avait vocation d'accueillir 10 000 habitants. Ce site a été longtemps marqué par un urbanisme monofonctionnel, constitué de barres et de tours de logement social avec des espaces extérieurs monotone et sans vocation fonctionnel. Il a été longtemps caractérisé par l'absence de repères urbains et une absence de clarification des domaines publics et privés.

L'impulsion municipale mise en place depuis 1996 a initié la création d'un cœur de ville qu'il conviendra de conforter dans l'acte II du PNRU. Une véritable transformation urbaine du quartier s'est opérée avec l'implantation de nombreux équipements publics qui faisaient jusqu'alors défaut : Mairie annexe, CCAS, DEFI Montereau, CAF, Médiathèque, Maison Départementale des solidarités…Des logements semi individuels ainsi que des programmes d'accession à la propriété ont suivi avec l'implantation d'activités économiques (Parc d'activités des Ormeaux, hôtel d'entreprises, rénovation du centre commercial Carrefour). Des fonctions économiques et sociales ont pu être apportées, conditions essentielles au désenclavement de la ville haute.

PROJET

Le point d'étape effectué sur la période 2008-2012 soulevait cependant deux éléments d'ensemble à prendre en compte sur la période 2015-2024 :

1- Un manque d'harmonisation et de cohérence générale des principaux secteurs d'aménagement (unité de traitement architectural…)

2- Et des enjeux importants de hiérarchisation des voies au sein même du site (cheminements piétons et autres voies de circulation irriguant les différentes zones en ville haute) et de mobilité (liaison hyper-centre et ZAC environnantes)

Un sous-ensemble en cœur de quartier reste non traité et nécessitera une requalification lourde : « le square Beaumarchais ». Ce secteur comprend 550 personnes et se compose en quatre îlots :

- Les 62 logements de TMH
- La Barre Nord Beaumarchais
- Le foyer Belle Feuille
- La barre des 110 rapatriés (démolition prévue au second semestre 2015)

Ce secteur concentre des dysfonctionnements urbains importants à savoir :

- La topographie du site (la déclivité du terrain accentue l'effet de coupure urbaine)
- Un bâti qui se révèle être d'une grande vétusté :
  - électricité hors norme
  - parties communes dégradées
  - amiante dans les joints des menuiseries
  - amiante dans les colles
  - infiltrations
  - chauffage urbain (constat de surconsommation dans le patrimoine de Confluence Habitat et absence de chauffage dans certains appartements du foyer)
  - problème de configuration des locaux intérieurs
- Une structure urbaine minéralisée manquant d'attractivité ;
- Des problèmes de gestion urbaine de proximité (balcons sur occupés, ascenseurs détériorés, incendies, troubles de voisinage, stationnement anarchique,. squats..) ;
- Des espaces sans usage vivant mal devant et à l'arrière de la barre nord (problème d'insécurité et absence de fonctionnalité claire) ;
- Des espaces sans usage qui vivent mal devant et à l'arrière de la barre nord (problème d'insécurité et de toxicomanie – absence de fonctionnalité claire)
- Une place vide nécessitant une restructuration et une recomposition spatiale (stationnement anarchique et circulation anachronique) ;

PROJET

- Une absence de hiérarchisation des voies - un cœur de quartier mal irrigué et irriguant mal les zones d'habitation à proximité (village des Rougeaux, secteur Rostand…) ;
- Un cœur de quartier divisé en deux sous-ensembles (Carrefour et la place du marché) – une absence d'unité urbaine qui fragilise le centre de la ville haute

III- Les grandes perspectives à 10-15 ans

Au vu de l'importance des travaux mis en place (PNRU I), nous pouvons répertorier la ville haute de Montereau-Fault-Yonne dans la catégorie suivante :

Potentiel urbain	Vocation du quartier à 10-15 ans	Premières orientations opérationnelles
Quartier de grande taille disposant d'un potentiel endogène	**Vocation résidentielle et durable avec services et équipements**	**Amélioration des logements et des espaces publics** **Confortement des équipements, services et commerces de proximité** Renforcement des liaisons (inter quartier et autour des pôles structurants)

La recomposition urbaine et spatiale du cœur de ville s'opérera autour de la notion de polarité. Conformément aux conclusions du comité d'engagement de l'ANRU en date du 26/03/2015, il a été jugé opportun de prévoir une étude élargie allant au-delà du seul secteur du square Beaumarchais et de l'opération envisagée de démolition-reconstruction. Ce périmètre comprendra le secteur de Carrefour, le square Beaumarchais, la rue des Chesnois et la tour Molière. Il s'agira de s'interroger sur la vocation du site et son lien avec le reste du quartier et de la ville. La diversification de l'offre de logements s'effectuera en fonction des principales analyses issues du porter à connaissance du PLH.

Ce document fait ressortir des enjeux liés aux politiques de peuplement et à la configuration du territoire. Comment dé-densifier la ville haute sans la désertifier et quelle typologie de logement peut-on proposer pour rééquilibrer l'offre actuelle ?

L'accession à la propriété est une alternative qui interroge de fait sur la maîtrise du foncier selon les secteurs concernés. La ville haute dispose de réserves foncières importantes ; ce qui n'est pas le cas en ville basse (zone PPRI…). Cela a donc un impact sur la répartition de la reconstitution de l'offre locative en tant que telle puisque la commune souhaite tendre vers la diversification de l'offre locative (80 % sur site) tout en préservant une dynamique de cœur de ville. Le développement de programme d'accession à la propriété permettrait ainsi de ne pas dénaturer ce site et d'assurer la mixité fonctionnelle souhaitée et engagée depuis le PNRU I. Les 20 % hors site seront destinés dans un premier temps à du logement social en ville basse (parcelles en cours de négociation) afin d'assurer une équité entre les deux secteurs de la commune. 612 demandes de logement social à Surville sont en attente chez le bailleur principal. Il semble indispensable d'y répondre.

De plus, la municipalité souhaite mettre en place lors de cet acte II un niveau élevé en terme de qualité environnementale afin de s'inscrire dans une démarche de transition énergétique (ex : généralisation de la pose de conteners semi enterrés, rénovation énergétique des bâtiments existants)…

PROJET

Les grands principes d'aménagement défini sur le square Beaumarchais (2015-2024) sont :

- La reconstitution sur site à 80 % et 20 % hors site compte tenu de la spécificité de la ville de Montereau-Fault-Yonne et du territoire
- Le square Beaumarchais, un pôle de centralité retrouvé ;
- Une place redimensionnée qui marque la ponctuation de l'axe central de composition urbaine et qui s'ouvre sur la rue Edmond Rostand second ace de composition du quartier ;
- Une place permettant d'accueillir un marché de 90 à 100 stands avec stationnement pour les véhicules ;
- La démolition de la barre Beaumarchais et du foyer Belle Feuille
- Un front bâti structurant au nord de la place à l'image du projet initial (« Castro ») ;
- L'intégration de 17 maisons individuelles dans le prolongement du village des Rougeaux :
- Une typologie en peigne sur la frange est permettant de désenclaver l'espace central en l'ouvrant sur le quartier environnant ;
- Le renforcement de l'attractivité commerciale à l'angle Diderot / Molière.

PROJET

Quelques éléments de diagnostic

➢ Un parc public essentiellement situé en ville haute

La CC2F dispose au 1er janvier 2012 de 5648 logements locatifs sociaux (LLS), soit 43,4 % des résidences. 85 % de ce parc est situé sur le territoire de la ville de Montereau, où il représente 52 % du parc total de résidences principales. La concentration de cette offre est située essentiellement en ville haute.

Trois bailleurs sont présents sur le territoire : Confluence Habitat, Trois Moulins Habitat et la Résidence Urbaine de France.

Confluence Habitat détient 3198 logements soit 82,5 % du parc (excepté quelques logements situés sur la commune de Forges) avec un taux de rotation de 8 % en 2012. Le taux de vacance est faible excepté sur les secteurs non réhabilités (ex : Beaumarchais). La faiblesse de ce taux s'explique par le programme de démolitions entrepris depuis 1996. Une liste d'attente de 612 demandes de logements sociaux est actée dans le rapport d'activités du principal bailleur (2013).

La typologie de l'offre se répartit comme suit ci-dessous :

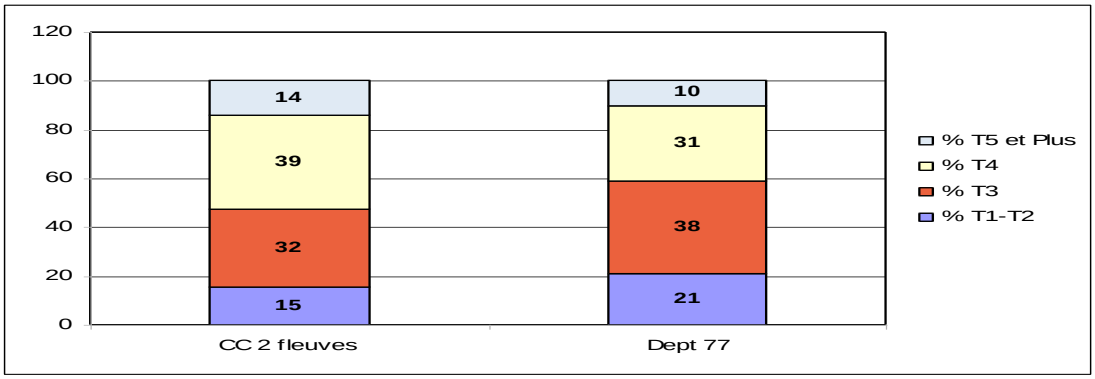

Les grands appartements se font plus rares en QPV (T5 et T6) et sont à prévoir en vue de la démolition de la barre Claudel. Les familles de plus de 3 enfants sont estimées à un taux de 17,3 % en QPV.

➢ Un parc privé potentiellement indigne en ville basse

La part de la population vivant dans un logement en situation de sur-occupation est de 10,1 % contre 11,7 % à l'échelle du département (résidences principales occupées par 2 personnes ou plus). Un périmètre d'intervention a été défini dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'habitat indigne. Une trentaine d'appartements ont été repérés en centre ville.

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Risques
Habitat : vers un équilibre de peuplement	
- Un parc important au rôle social affirmé - Un programme de rénovation urbaine qui a contribué à la requalification et à l'amélioration du cadre de vie - Un PNRU II ciblé sur le dernier sous-ensemble dégradé – le cœur de quartier (square Beaumarchais) - Des espaces urbains à optimiser / Des opportunités foncières (projet de la ZAC des bords d'eau et Alembert) - Un projet d'éco quartier favorisant la liaison ville haute – ville basse - une stratégie foncière à réactualiser pour une meilleure maîtrise du développement urbain - Une diversification des bailleurs sur site	- Une offre sociale concentrée essentiellement en ville haute – des enjeux d'équilibre de peuplement à l'échelle de la CC2F et de fluidification des mutations au sein du parc social - Une diversification de l'offre à poursuivre afin de procéder à un rééquilibrage de l'offre sociale (PNRU II) - Des locataires très modestes engendrant une absence de mixité au sein du parc - Une image encore stigmatisée - Peu de pratiques inter-bailleurs – Une réflexion à penser en termes de parcours résidentiels - Des besoins en grands logements (T 3 – T4 – T5) dans le cadre des relogements des locataires de la barre Claudel - Des demandes de logements sociaux non satisfaites – une liste d'attente de 612 personnes en ville haute

PROJET

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Risques
Mobilité et Transport	
- Une ligne A très fréquentée en partance de la ville haute - De nombreux services complémentaires proposés par Syonne (navettes, transport à la demande, projet d'autopartage et de covoiturage) - Un projet à l'étude de l'augmentation du cadencement de la ligne A à destination de la gare - Un réseau routier de desserte dense – un accès rapide à l'autoroute en provenance de la ville haute (A5) - Des places de stationnement suffisantes en nombre - L'opportunité de développer des liaisons douces	- Des ruptures urbaines liées à la topographie du site (rupture ville haute/Ville basse) - Des ruptures entre l'axe commercial nord et l'axe commercial Sud (ZAC du Bréau) - Des discontinuités piétonnes entre grands secteurs de la ville haute – un manque d'irrigation du cœur de quartier - Une sécurisation des axes de circulation à penser à proximité des nouveaux programmes de construction - Des arrêts de bus à repenser en cœur de ville (places de livraison et de stationnement – PNRU II) - Une diversification des transporteurs à étudier (arrêt du Seine-et-Marne express N°46)
Une gestion urbaine de proximité pluridisciplinaire	
- Un site globalement bien tenu (absence d'encombrants et de caddies, amélioration de la propreté des parties communes et des pieds d'immeuble) résultant d'une forte mobilisation des acteurs / De multiples compétences - Illustration de ce constat par une diminution des réclamations au sein du principal bailleur / Réactivité des bailleurs (traitement mensuel) - Des modalités d'intervention adaptées au QPV - Une qualité des espaces publics – De nouvelles percées visuelles ouvrant le quartier vers l'extérieur – Des traitements de sol de qualité – Du mobilier urbain solide – Des places et des mails à différentes échelles - Une qualité des liens entre parcelles privées et espaces publics – une nouvelle organisation des espaces et de leur délimitation facilitant l'intervention des services	- Evolution du contexte d'intervention ; - Moyens contraints en termes de fonctionnement ; - Une gestion cloisonnée par structure / une coopération inter-acteurs à développer pour mettre en place un pilotage efficace de la GUP (Mise en place d'outils communs et informatisés) - « Des acteurs faisant de la GUP sans le savoir » – des critères d'identification à affiner - Des modalités de saisine diffuses / un numéro d'intervention unique peu exploité par le public – Des risques de doublons en termes d'intervention et de déperdition d'information – un taux de réactivité insuffisant du à des moyens matériels réduits (le SIR) - Nouvelles contraintes de gestion du fait de l'augmentation du nombre d'espaces, d'équipements et mobiliers urbains à entretenir (nombreux micro espaces notamment verts) ;

PROJET

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Risques du territoire
Une gestion urbaine de proximité pluridisciplinaire	
- Un quartier ne posant pas de problème de sécurité majeur - Une qualité architecturale du projet - Des équipements structurants - Une démarche environnementale innovante – recyclement des déchets destinés au chauffage urbain utilisé pour l'ensemble des logements collectifs situés en ville haute ; - Mise en place d'un programme de tri sélectif à l'ensemble du patrimoine ; 14 % des interventions du SIRMOTOM sont faites en secteur vert regroupant le QPV / Mise en place de containers semi-enterrés en 2015 / problématique de containers cassés et brûlés - 2709 tonnes d'OM collectés en ville haute et 85,96 tonnes d'encombrants - Mise en place d'une réflexion globale en économie d'énergie (application de la RT 2012 dans les nouveaux programmes de construction…) et information du public (point information énergie) ; - Mise en conformité des systèmes d'assainissement ; - Développement d'activités autour de la nature et de la biodiversité ; - Réflexion sur une valorisation du patrimoine en ville haute autour de l'identité locale (PNRU II).	- Un secteur sous haute vigilance « le square Beaumarchais » (présence de squats – 110 des rapatriés) - Pénibilité des emplois et difficultés à mobiliser dans le temps le personnel – Appel à des prestataires extérieurs - Niveau de qualification modeste et vivier de compétences à renforcer et développer ; - Une vigilance à mettre en place sur les secteurs de droit commun / Articulation des interventions à l'échelle de la commune (Général Château, les Ormeaux, le parc d'activités) – secteurs propices aux dépôts d'ordures - Des sous-ensembles moins propres en cas de non résidentialisation / des projets en cours de conception dans le cadre du PNRU II (Camus, du 2 au 16 rue des Grès° - Un manque de clarification dans la domanialité des espaces à entretenir (ex : résidentialisation) - Des sous-ensembles moins propres dus aux difficultés de compréhension de la consigne par certaines populations ne maîtrisant pas la langue française / Des nouvelles modalités de communication à envisager - Des problématiques de propreté spécifiques aux zones commerciales (occupation illégale du domaine public – dépôt de déchets sur voie public) – secteur du Marché et de la rue des Chesnois - Une implication des associations de locataires à renforcer pour maintenir une vigilance permanente

PROJET

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Risques du territoire
Recomposition urbaine et cœur de ville : une nouvelle centralité En ville haute	
- Une zone de chalandise primaire dépassant le quartier et s'ouvrant plus largement au Nord : 127 140 habitants en 2008 (La Grande Paroisse, Saint Germain Laval, …) - Un espace urbain relativement homogène et isolé sur le plan spatial du reste de la ville et de l'agglomération - L'existence d'une population résidante importante représentant un marché captif et significatif en capacité de rentabiliser une véritable offre commerciale de quartier ; - Un marché théorique compris entre 27 et 34 millions d'euros pouvant progresser de l'ordre de 2 millions d'euros dans les années à venir dans le cadre du PNRU II ; - Un hyper marché et deux pôles de proximité – Un groupe Carrefour investissant et 1er employeur local en QPV - Un quartier bénéficiant de l'apport de nombreux équipements publics et d'une accessibilité générale relativement aisée ; - Présence de véritables locomotives commerciales offrant un niveau élevé d'assortiments de biens et de services (couverture des besoins de la population) ; - Un tissu commercial traditionnel présentant un niveau d'adaptabilité assez satisfaisant ; - Un contexte urbain fonctionnel et attractif suite aux requalifications entreprises dans le cadre du PNRU I ; - Une requalification de l'angle commercial Diderot / Molière	- Une offre commerciale plus dense et diversifiée en ville basse et au Bréau - Un pouvoir d'achat faible - L'impact déstabilisant de la mise en œuvre du processus de renouvellement urbain (période de blocage des processus de négociation des fonds de commerce) → La nécessité d'offrir des alternatives aux professionnels en place ex : 110 des rapatriés - La nécessité de prendre en compte dans la conception d'un projet de restructuration de l'offre commerciale l'impact du niveau assez faible des loyers (faible capacité d'autofinancement) - Une offre commerciale éclatée en quatre polarités de proximité – Des discontinuités urbaines à traiter - Le développement de commerces ethniques - L'identification de ruptures urbaines entre la ville haute, l'hyper-centre et les ZAC environnantes - La présence de discontinuités urbaines entre les 4 pôles commerciaux / un cœur de quartier mal irrigué - Une faible diversité de l'offre commerciale - Des créneaux non couverts - Des opportunités foncières plus rares - Un marché commercial captant difficilement la ville basse

PROJET

Cadre de vie et rénovation urbaine

La gestion urbaine de proximité demeure un véritable enjeu pour le quartier prioritaire composé majoritairement de logements sociaux. Les problématiques de stationnement, de propreté, de gestion des ordures ménagères nécessitent une vigilance accrue et une mobilisation constante des acteurs de terrain. Certains dysfonctionnements restent persistants et méritent attention afin de pérenniser les investissements réalisés ces 15 dernières années. Un dernier sous-ensemble reste à requalifier afin de conforter le cœur de ville : « le square Beaumarchais » (PNRU II).

Objectifs stratégiques	Objectifs Opérationnels	Actions Possibles
1- Optimiser la cohésion et la cohérence territoriale	Développer une ville résidentielle et durable	1- PLH / PLD (sous réserve de leur validation) 2- Plan stratégique local 3- Convention de mixité sociale 4- PNRU II (Cœur de ville – Projet Beaumarchais – Etude DMP) sur la base de 80 % sur site et 20 % hors site 5- Vidéo protection 6- GUP 7- Vers la transition énergétique (TMH) 8- Prolongation de la trame verte 9- Parc de la Gramine (sécurisation)
	Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions visées notamment en contribuant à améliorer l'efficience des services, des commerces et des transports	
	Favoriser la mixité fonctionnelle en promouvant une offre commerciale adaptée aux besoins des habitants et des usagers	
	Renforcer l'ouverture du quartier en limitant les coupures urbaines, environnementales ou architecturales – Favoriser le lien en modes actifs entre la ville haute et la ville basse	
	Viser l'efficacité énergétique en maîtrisant les consommations des usagers, en améliorant les performances énergétiques du bâti, et en recherchant une performance environnementale globale du quartier	
	Réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les enjeux de gestion des espaces et de sûreté en anticipant les évolutions et les mutations futures (clarification de la domanialité et des usages)	
	Favoriser l'appropriation des espaces par les habitants	

PROJET

Objectifs Stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions possibles
2-Penser un projet de recomposition urbaine et commerciale d'ensemble basé sur des grands principes	accroître l'accessibilité du pôle N°1 à partir de la zone d'activités, de l'avenue de Surville et du square Beaumarchais	1- Rénovation du centre commercial Carrefour 2- Création d'un espace central cœur de quartier (place du marché) 3- Cheminements piétons 4- Étude EPARECA 5- Requalification de l'angle commercial Diderot / Molière
	introduire une meilleure hiérarchie et lisibilité du maillage urbain du quartier et une meilleure perception des centralités existantes	
	maintenir un double positionnement concurrentiel (hyper marché et pôles commerciaux de proximité)	
	mettre en œuvre des équipements commerciaux flexibles sur le moyen et long terme afin de pouvoir s'adapter à toutes les contraintes ultérieures d'évolution des sites (en cas de démolition)	
	mettre en place des règles de gestion et des conditions d'animation (réglementation des sites)	

Dispositifs mobilisables

Schéma directeur de la région Île de France, Schéma de développement économique intercommunal (SDE), PNRU II, Stratégie de lutte contre l'habitat indigne, CLSPD, SCOT, PLD, PLH, projet de territoire de la CC2F (agenda 21), schéma communautaire de l'eau potable, le territoire entrepreneur, Programme des investissements d'avenir, Dispositifs de détection et d'émergence des porteurs de projets, Dispositifs de soutien à l'activité commerciale de proximité, 100 000 entrepreneurs,…

Fonds mobilisables

PIA, ANRU, Fonds européens, Fonds privés, Collectivités territoriales, fonds associatifs, Caisse des Dépôts et Consignations,

Résultats attendus

- La propreté du quartier
- Le développement des modes actifs entre la ville haute, la ville basse et les ZAC environnantes
- La diversification de l'offre locative …

PROJET

AXES TRANSVERSAUX

JEUNESSE

Orientations

- Développer des actions éco-citoyennes dans le quartier de la ville haute

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Orientations

- Mettre en place des outils adaptés pour mieux connaître le quartier et le cadre de vie des habitants
- Maintenir les espaces de proximité existants
- Impliquer davantage les habitants et les associations dans la vie des quartiers
- Mobiliser davantage la clause sociale dans les transports et le domaine de l'environnement

EGALITE HOMMES FEMMES

Orientations

- Soutenir le développement de l'activité économique des femmes dans les quartiers
- Mobiliser le fonds de garantie pour l'initiative des femmes

PROJET

VOLET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Quelques éléments chiffrés

Le taux de chômage en 2013 sur la commune est de 12 % :

- la population de moins de 25 ans constitue 15,1 % du nombre de chômeurs
- la population entre 25 et 50 ans constitue 62,3 % du nombre de chômeurs

Au 31/12/2012, pôle emploi comptabilise 1819 demandeurs d'emplois toutes catégories confondues, dont 1130 pour l'ensemble de la ville haute (62 %)

- 275 ont moins de 25 ans, soit près des 2/3 des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans se situent en ville haute (source : pôle emploi – traitement des données Insee 2012)

- La part de la population étrangère représente 23,7 % des demandeurs d'emploi. 78 % de cette population réside en ville haute (source : pôle emploi – traitement des données Insee 2012)

La part de la population non scolarisée de plus de 15 ans sans diplôme : 38 % sur la commune contre 18,5 % en Seine-et-Marne (INSEE – RP 2010 JDN 2014)

La part des 20 ans ou plus ayant au moins le baccalauréat (taux standardisé selon l'âge en %) : 33,6 % contre 43,9 % en Seine-et-Marne.

Les éléments clés concernant la ZAC des Ormeaux figureront dans le diagnostic en cours d'élaboration par l'EPARECA.

PROJET

Quelques éléments de diagnostic

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Risques du territoire
Aménagement économique	
- Des potentiels économiques – des secteurs d'activités à conforter dont l'artisanat - Une offre existante en QPV - le parc des ormeaux 7 ha de superficie - Des parcelles non exploitées - Un développement des entreprises pensé en fonction du développement de l'offre de transport (ex : possibilité d'un pôle d'échange en ville haute) - Des moyens à mutualiser (clause de compétence partagée)	- Un territoire concurrencé - Une problématique d'attractivité et de montée en gamme - Des prestations complémentaires à penser (logement annexé à l'immobilier d'entreprises) - Des parcelles non exploitées immobilisées
Emploi, insertion professionnelle et formation	
- Une population jeune et dynamique - Des savoirs faire - L'émergence de nouvelles filières porteuses de développement : « la fibre numérique » – Des besoins en recrutement estimés à 5000 personnes en Ile de France - Des besoins partagés en formation avec les acteurs du monde économique : la création d'un campus numérique	- Des fragilités économiques - Des pertes d'emploi dans les secteurs les plus importants : industrie manufacturière, commerce de gros – détail – transport, activités spécialisées, services administratifs, soutien aux entreprises, construction - Un manque de diversité des emplois salariés - Des emplois principalement publics à l'échelle de la commune exceptée en ville haute où le groupe Carrefour est le premier employeur

PROJET

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Risques du territoire
Emploi, insertion professionnelle et formation	
- Des opportunités de recrutement dans les chantiers en cours et à venir (PNRU I et II) –Objectif du PLACI atteint à plus de 200 % - réalisation de 270 000 heures - Une économie résidentielle dans le domaine de l'artisanat, la logistique, le transport, et les services à la personne - Le maintien du groupe Carrefour en ville haute - investissement de plus de 1 millions d'euros pour sa requalification - La création d'un nouvel opérateur de proximité en ville haute ayant vocation à accompagner le public jeune vers le retour à l'emploi « DEFI MONTEREAU » - Une offre de formation suffisante – des options à développer	- Une typologie du chômage différente selon les bassins d'emploi – un taux particulièrement élevé en QPV - 38 % des moins de 15 ans sont sans diplôme – Des niveaux de qualification très faibles - Des déplacements pendulaires dus à l'éloignement des principaux bassins d'emploi - Des freins financiers chez les jeunes accentuant la problématique de la mobilité – Difficultés de financement des permis de conduire - Des freins liés aux modes de garde - Une maîtrise insuffisante de la langue française avec une non reconnaissance des compétences et des diplômes acquis dans le pays d'origine pour les publics étrangers - L'installation du chômage de longue durée dans une logique de reproduction sociale pour certains jeunes - Des discriminations à l'adresse et/ou à l'origine des candidats - De nombreux dispositifs méritant une harmonisation

PROJET

Emploi, Insertion et formation

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
1- Favoriser l'attractivité territoriale en consolidant le potentiel de développement économique en ville haute	Accompagner le développement économique du QPV dans le cadre d'un projet urbain d'ensemble (PNRU II et projet de territoire intercommunal)	1. Bilan ZFU 2. DEFI - Bureau d'aide à la création d'entreprises **3.** Entretien de la ZAC des Ormeaux
	Accompagner la collectivité dans la mise en place de dispositifs de création, de développement et de pérennisation des activités	
	Appuyer à la mise en place de solutions d'hébergement dédiées aux entreprises spécialisées dans le secteur artisanal	
2- Impulser une dynamique de développement économique lisible permettant la création et le retour à l'emploi	Anticiper les besoins de formation en lien avec la restructuration du bassin économique local	1. DEFI Montereau (BIJ) 2. E2C 3. Clause sociale 4. Acquisition Permis C Poids Lourds 5. Formation manutentionnaire cariste CACES 6. Salon de l'emploi 7. 100 chances 100 emplois 8. Réinsertion et accessibilité à l'emploi 9. Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes femmes rencontrant des difficultés sociales 10. Atelier rédaction CV 11. Aide à la mobilité **12.** Égalité professionnelle, femmes vers l'emploi **13.** Bourses DEFI **14.** Les jardins de cocagne
	Engager une dynamique territoriale avec les acteurs sociaux et économiques pour construire des parcours financés par des acteurs publics et privés	
	Faciliter l'accès à des emplois porteurs par des actions de formation et d'insertion (contrats aidés – emplois d'avenir, contrat d'avenir, CUI – CAE)	
	Préparer l'accès à l'emploi, renforcer les compétences pour l'ensemble de la filière sur le déploiement des réseaux câblés	
	Répondre à un objectif de recrutement de la population du QPV dans les marchés publics	
Dispositifs mobilisables		
PNRU II, SPEL, projet de territoire de la CC2F (agenda 21), PACTE sud 77, Passerelles entreprises (CRIF) et OPCA, GRETA, contrats aidés, E2C et EPIDE, la Garantie Jeunes, les structures d'insertion, droit commun de pôle emploi		

Fonds mobilisables
Programme 102 « accès et retour à l'emploi, Programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi », Programme 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail », programme 155 « conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail », programme 147 « politique de la ville », Fonds Européens, Fonds privés, Collectivités Territoriales, Fonds associatifs, conventions interministérielles
Résultats attendus
- Part des jeunes du QPV en contrat aidé - Part des jeunes accueillis en E2C et en EPIDE - Part des jeunes bénéficiant d'une action de parrainage - Nombre de sorties positives (formation, emploi,…) * - Elévation du niveau de formation * * Excepté Pôle Emploi pour les deux derniers indicateurs

PROJET

AXES TRANSVERSAUX

JEUNESSE

Orientations

- Agir sur les niveaux de qualification des jeunes au moyen de clauses d'insertion
- Promouvoir des actions de prévention et de promotion de la santé auprès des jeunes
- Développer le réseau de parrainage
- Mobiliser les emplois aidés
- Promouvoir l'alternance et les formations professionnelles

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Orientations

- Identifier le type de discrimination en matière de formation et d'emploi
- Expérimenter les outils spécifiques de lutte contre les discriminations
- Favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'intégration dans le domaine de l'accès à l'emploi
- Développer de nouvelles modalités de recrutement

EGALITE HOMMES FEMMES

Orientations

- Ouvrir certaines filières professionnelles aux femmes (ex : BTP)
- Développer dans les établissements scolaires des activités sur les représentations des métiers et des filières de formation
- Développer des actions pour l'égalité professionnelle

PROJET

MODALITES D'EVALUATION DU CONTRAT

Le suivi des actions mises en œuvre permettra de mesurer les résultats obtenus. Outre ceux disponibles au niveau national pour chaque quartier prioritaire, le programme d'actions précisera les indicateurs et des éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale.

Le suivi du contrat de ville intègre :

- La préparation des dialogues de gestion
- L'élaboration et l'avancement de la programmation annuelle, le respect des objectifs et priorités annuelles
- Le suivi de l'engagement des crédits
- Le programme de contrôle de chacune des actions (visite de terrain)
- L'accompagnement des porteurs de projet associatif

Conformément à la loi, le contrat précise la structure locale d'évaluation chargée de mesurer et d'évaluer des résultats selon la méthodologie nationale élaborée par l'observatoire national de la politique de la ville ; à laquelle tous les signataires du contrat communiquent leurs données. La Direction Politique Sociale en aura principalement la maîtrise d'ouvrage.

Plusieurs types d'indicateurs seront choisis et renseignés pour chaque action concernée par avenant thématique.

1. <u>les indicateurs de processus</u>

Ce type d'indicateur précise les points clefs qui seront suivis lors de la mise en œuvre de l'action (comment a fonctionné l'organisation ? Quelle a été la répartition des tâches ? Comment s'effectue le suivi par les instances décisionnelles ?).

Pour exemple :

- *outils de suivi (liste de présence, assiduité, compte-rendu, etc.)*
- *moyens humains affectés*
- *moyens matériels affectés*
- *partenariats opérationnels*
- *mobilisation de relais pour l'action*
- *communication interne et externe*

2. <u>les indicateurs d'activités</u>

Ils expriment par des données chiffrées l'effectivité de réalisation d'une action (public concerné par l'action, nombre d'interventions réalisées, nombre d'intervenants formés, nombre de personnes dépistées …)

PROJET

3. <u>les indicateurs de résultat</u>

Deux définitions d'indicateurs de résultats peuvent être proposées :

- L'indicateur de résultat est défini comme des données mesurables permettant de juger de ***l'atteinte de l'objectif*** (exemple : éléments de mesure de l'amélioration de la pratique professionnelle). On peut le qualifier de **résultat intermédiaire**.

- L'indicateur de résultat permet à travers des données de juger de ***l'impact de l'action sur la santé*** (pluriannuel, sur un territoire, exemple : diminution de nouveaux cas annuels de tuberculose). On peut le qualifier de **résultat final**.

Pour exemple :

- *amélioration de la connaissance des publics*
- *état de santé des personnes concernées par l'action*
- *réduction des inégalités de santé*
- *satisfaction des bénéficiaires de l'action*
- *efficacité d'un dispositif de repérage / dépistage*
- *Fidélisation d'une population à un dispositif de dépistage*

PROJET

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Des plans d'actions annuels

Les actions à conduire et les modalités opérationnelles de leur mise en œuvre, qu'elles relèvent du droit commun ou des dispositifs spécifiques de la politique de la ville, sont définies annuellement sur la base d'un appel à projet. La maquette contrat de ville 2015 figure en pièce jointe de ce contrat pour information.

Les conventions d'application thématiques du présent contrat (par pilier) complèteront ce plan d'intervention.

Cette maquette financière sera actualisée chaque année en fonction des plans d'actions retenus en comité de programmation. D'ores et déjà, des engagements de principe ont été pris par les principaux partenaires :

Engagements de la ville de Montereau-Fault-Yonne

La ville de Montereau-Fault-Yonne s'engage à :

- Mobiliser des moyens humains pour assurer l'ingénierie du contrat de ville 2015-2020 (élaboration, animation, suivi et évaluation) en renforçant dans le cadre de sa politique publique de cohésion sociale, la coordination des services municipaux consacrés aux services à la population ;
- Consacrer du temps agent et un soin particulier à l'accompagnement et à la formation de ces derniers dans le cadre de la politique de la ville ;
- Poursuivre un effort envers le quartier prioritaire en veillant à faire bénéficier ses habitants de l'ensemble des actions sociales, éducatives, sportives, culturelles qu'elle propose dans le cadre de ses programmes d'actions annuels de droit commun déterminés lors du vote du budget annuel
- Voter chaque année, après débat d'orientations budgétaires, une enveloppe de crédits spécifiques destinée à promouvoir des actions existantes ou mettre en place de nouvelles actions répondant aux objectifs du présent contrat.

Engagements de l'Etat

L'Etat s'engage aux côté de la ville de Montereau-Fault-Yonne à :

- Mobiliser les dispositifs de droit commun en fonction des programmes d'actions annuels ;
- Mobiliser les crédits et dispositifs spécifiques de la politique de la ville (conventions interministérielles)
- Accompagner la ville par une aide au financement du pilotage de ce contrat

PROJET

Engagements du Conseil Régional Ile de France

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révise les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.

Et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse
- égalité femmes/hommes
- lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle

- réussite éducative, soutien à la parentalité

- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé)

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

Engagements du Conseil Départemental de Seine-et-Marne

Le Conseil général a délibéré et approuvé à l'unanimité le vendredi 13 février 2015, le principe de l'implication du Département dans les Contrats de Ville sur ses champs de compétence de droit commun. Dans ce cadre, l'Assemblée a autorisé le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les Contrats de Ville.

Dans le champ social et des solidarités, la loi confie au Département, le rôle et la responsabilité de chef de file des politiques sociales locales.

PROJET

A ce titre, le Département a élaboré un règlement départemental d'aide sociale (RDAS), faisant état de l'ensemble des dispositifs légaux et volontaires mis en place par ses soins et en vigueur à ce jour, en matière d'aide et d'action sociale. Ce document a été approuvé en séance du Conseil général le 13 février 2015.

Le RDAS constitue un document de référence et un outil de travail pour les professionnels du Département et ses partenaires locaux (CCAS/CIAS), institutionnels ou associatifs. Il est aussi et surtout un guide pratique pour les citoyens seine-et-marnais, qui peuvent ainsi connaître et faire valoir leurs droits.

Au titre de ses compétences sociales mais, également, de la politique qu'il mène en direction de la jeunesse, de l'éducation, de la culture et des sports, le Département a toute légitimité à être pleinement impliqué au sein des 24 quartiers reconnus prioritaires.

Enfin, le Département peut contribuer aux investissements dans les sites politiques de la ville de façon significative.

Sur le volet social, les directeurs des Maisons départementales des solidarités et leurs collaborateurs participent depuis plusieurs années aux nombreuses instances de concertation des contrats de ville (groupes de travail thématiques, C.L.S.P.D., P.R.E., veille éducative…). Plusieurs centaines de professionnels des M.D.S. sont présents au quotidien sur les sites dits « politique de la ville » pour écouter et accompagner les habitants des quartiers prioritaires.

Dans ce contexte, cette participation à la nouvelle politique de la ville, permet de préciser et de mettre en valeur l'implication du Département au titre de ses politiques de droit commun dans chacun des 24 quartiers reconnus prioritaires.

Ce sera également l'occasion de rechercher une meilleure cohérence et coordination de ses interventions, voire d'en concevoir de nouvelles en lien étroit avec les projets territoriaux développés par les Maisons départementales des solidarités.

Enfin, le Département a souhaité se doter d'un document fondateur, cadre de référence transversal de ses acteurs et politiques de solidarité. Il s'agit de soutenir une base commune de valeurs et de définir les principes structurants de l'action sociale et médico-sociale, que cela soit en interne, pour les services et professionnels, ou en externe en direction des partenaires et opérateurs. Le projet départemental des solidarités porte ainsi 4 axes stratégiques qui se complètent et se renforcent :

- Investir dans le développement humain.
- Respecter et promouvoir la citoyenneté de tous.
- Agir pour la cohésion sociale
- Soutenir, impulser la synergie des acteurs et favoriser leur maillage territorial.

Les directeurs des Maisons départementales des solidarités sont les interlocuteurs privilégiés des territoires pour toutes les sollicitations s'inscrivant dans le cadre de la politique de la ville, mettant ainsi en œuvre les 4 axes stratégiques rappelés ci-dessus en direction des seine-et-marnais parmi les plus prioritaires.

PROJET

Engagements de la Caisse des dépôts et consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de ***la ville de Montereau-Fault-Yonne.***

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise…).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques…) ;

- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources…) ;

- les actions d'aide à la maitrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative…), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;

- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux…).

PROJET

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics…) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Engagements des bailleurs

Confluence Habitat (Projet)

Confluence Habitat ne se prononcera sur ses engagements qu'après analyse financière de sa situation et avis de l'organisme tutélaire. Les projections financières étant validées d'ores et déjà par la CGLLS pour un retour à l'équilibre, il est donc impossible d'augmenter le volume des dépenses et in fine de développer de nouveaux projets jusqu'en 2017.

Trois moulins Habitat et la Résidence Urbaine de France (Projet)

Trois Moulins Habitat et la RUF s'engagent sur plusieurs volets.

- **Contribution des deux bailleurs au volet « équilibre social des quartiers », via :**

1. L'objectivation du fonctionnement socio-résidentiel, et l'identification des ensembles les plus fragiles :

    - A travers l'enquête d'occupation du parc social réalisée tous les deux ans, mettant en exergue la situation actuelle et son évolution,

    - et par-delà les statistiques, grâce à la réelle expérience et connaissance de terrain des équipes à travers la gestion quotidienne des sites, et la sensibilisation des équipes au repérage des situations de fragilité

3. L'analyse de la demande exprimée sur les différentes communes, ainsi que des attentes de mutation

4. L'offre de logement diversifiée (typologies, loyers, droits de réservation…),

5. Les actions spécifiques d'accompagnement social lié au logement, notamment le suivi par nos chargées d'accompagnement social

6. La mise à disposition de logements à des associations d'insertion par le logement,

PROJET

7. Le travail en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus d'attribution (Etat, collectivités, collecteurs, associations…).

- **Contribution des deux bailleurs au volet « tranquillité résidentielle» :**

TMH et la RUF, au premier rang les équipes de proximité, peuvent être confrontés à des phénomènes préoccupants de délinquance et d'incivilité au sein du patrimoine. Au regard de diverses dispositions législatives et règlementaires, ces deux bailleurs sont soumis à assurer la tranquillité résidentielle des locataires (à savoir la jouissance paisible des lieux dans le cadre du bail locatif) et à s'entourer d'autres acteurs dont la police pour veiller à la sécurité sur les patrimoines. **L'action de ces deux bailleurs se situe donc principalement sur les volets de la prévention de la délinquance et de la tranquillité résidentielle.**

Dans cette logique, ces deux opérateurs participent au développement de projets qui articulent souvent plusieurs dimensions :

1. Les systèmes de veille sur les patrimoines (observatoire des troubles et incivilités, …),
2. La participation aux démarches partenariales sur les questions de sécurité/tranquillité (CLSPD, GLTD, etc) pour faire connaître et reconnaître les problèmes rencontrés par les bailleurs et les actions qu'ils développent,
3. La mise en œuvre des principes de sécurisation passive des lieux,
4. L'accompagnement des personnels de proximité dans l'exercice de leur métier en site sensible et organisation de la présence humaine dans les quartiers,
5. Les projets ou actions de prévention (chantiers éducatifs, mesures de réparations éducatives, présentation des métiers de gardien auprès des collégiens…),
6. La mise en œuvre d'une procédure interne de gestion des troubles de jouissance.

- **Contribution de la RUF et de TMH au volet « gestion urbaine de proximité », via :**

1. Une présence de proximité affirmée : gardien,
2. Des engagements de service,
3. Une politique de gestion différenciée des espaces, et une politique de maîtrise des charges locatives,
4. Des prestations d'entretien calibrées au regard des besoins du patrimoine, du confort attendu des locataires,
5. Des actions ou supports de sensibilisation des habitants au respect de leur cadre de vie,
6. L'articulation avec l'ensemble des gestionnaires urbains pour une cohérence des prestations,
7. Des enquêtes de satisfaction menées à échéances régulières.

- **Contribution de La RUF au volet « insertion par l'activité économique », via :**

1. La politique de recrutement (y compris emploi d'avenir),
2. La généralisation des clauses d'insertion dans les marchés, en lien avec les dispositifs locaux d'insertion et d'accès à l'emploi,
3. Le recours à des structures d'insertion pour différentes prestations.

PROJET

Engagements de la SEM Sud développement (projet)

Dans ce contexte, la SEM Sud Développement s'engage au côté de la ville de Montereau-Fault-Yonne et des maîtres d'ouvrage concernés par la politique de la ville à :

- Réaliser des opérations d'aménagement et de construction ;

- Réaliser des opérations de conception, réalisation, entretien ou maintenance, ainsi que le cas échéant le financement d'équipements hospitaliers ou médico-sociaux pour les besoins d'un établissement de santé, d'un établissement social ou médico-social ou d'un groupement de coopération sanitaire ;

Engagements des transporteurs urbains (projet)

Dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville 2015-2020, les transporteurs s'engagent à améliorer l'offre des services de transports publics :

- ***Développement du transport***

- Ligne A : cadencement de la ligne au quart d'heure pendant les périodes de pointe et cadencement aux vingt minutes pendant les heures creuses ;

- Ligne Emplet express : augmentation de l'amplitude horaire de 6 heures à 21 heures, avec le matin et le soir des courses directes allant de la gare au centre commercial du Bréau ;

- Ligne B : augmentation de l'amplitude horaire, en ajoutant des courses le matin et le soir en direction de Varennes sur Seine ;

- TAD SiYonne : mise en place de transport à la demande pour toutes les communes de l'intercommunalité du SITCOME, le matin en direction de la gare pour les trains directs qui ne sont desservis par des bus fonctionnant en lignes régulières, du lundi au vendredi de 8 heures à 20 heures, le vendredi et le samedi soir pour une prise en charge jusqu'à une heure du matin ;

- Ligne G : amélioration du tracé de la ligne, développement de l'offre sur la commune de la Grande Paroisse.

- ***Amélioration de la communication***

- Développement des services publics au kiosque d'information SiYonne (wii Internet accessible à tous, relais paquet, etc.…) ;

- Distribution de plus de 2500 exemplaires de la gazette sur les communes du canton ;

- Manifestations périodiques permettant la promotion des actions du SITCOME.

PROJET

- ***Assurer la médiation et maintenir la sécurité dans les transports***

- Mise en place d'agents d'ambiance dans les bus ;
- Visites scolaires de toutes les classes de CM2 sur le territoire permettant aux enfants une approche rassurante de l'utilisation des transports en commun ;
- Développement de la formation dynamique par la mise en place de bornes aux points principaux du réseau ;
- Mise en place de vidéosurveillance dans tous les bus du réseau SiYonne ;
- Mise en place de la géo localisation des véhicules du réseau SiYonne.

- ***Assurer l'accessibilité du réseau en ville haute***

La ligne A avec 38 arrêts, la ligne B avec 53 arrêts et la ligne G avec 35 arrêts verront leurs points d'arrêt seront mis aux normes de l'accessibilité aux PMR.

- Mettre Politique tarifaire

- Ajustements des tarifs du transport à la demande correspondant au tarif réduit de carnets de 10 tickets T ;
- Gratuité du transport à la demande pour toutes les personnes ayant la carte navigo-améthyste ;
- Mise en place en Île-de-France d'un tarif unique dégroupé des cartes NAVIGO, sans distinction de zones.

Cette liste n'est pas exhaustive, et pourra évoluer en fonction de futurs projets dont la création d'un parking relais au centre commercial du Bréau, le projet d'une nouvelle gare routière en ville basse, l'ouverture du parc Napoléon à Marolles sur Seine et le développement des dessertes permettant l'accès au nouveau quartier des bords d'eaux.

Engagements de la Chambre de commerces et d'industrie (projet)

La CCI Seine et Marne est signataire du contrat de ville au titre de ses domaines d'expertise tel que « l'Expertise économique » et « l'Accompagnement des entreprises ». Les actions portées par la CCI Seine et Marne au titre du pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » et du pilier « Emploi, insertion et formation » seront menées dans le cadre des objectifs stratégiques définis dans la convention cadre.

Il est à noter que l'EPARECA a confié à la CCI Paris Ile de France (appel d'offre) la mise à jour des diagnostics commerciaux des quartiers prioritaires d'Ile de France. Dans ce cadre la CCI Seine et Marne collabore sur son territoire en réalisant la fiche du commerce de la ville haute.

PROJET

La CCI de Seine-et-Marne s'engage à :

Objectifs stratégiques	Actions menées par la CCI Seine et Marne	Type de mission
Optimiser la cohésion et la cohérence territoriale	· **SDRIF** : réflexion sur l'intégration des éléments du SDRIF sur la ville haute comme par exemple l'usage potentiel des pastilles d'urbanisation future pour l'activité économique et commerciale. · **SCOT** : Proposition d'une armature économique et commerciale future destinée à valoriser l'accueil et le maintien des activités économique et commerciale en ville haute. · **PLU** : préservation, maintien du foncier approprié pour l'accueil et le développement de l'activité économique et commerciale.	Missions de service public pouvant être le cas échéant soutenus par des études diagnostics économiques et commerciaux préalables.
Penser un projet de recomposition urbaine et commerciale d'ensemble basé sur des grands principes d'ensemble	· Animer et accompagner la démarche de requalification commerciale de la ville haute en informant les chefs d'entreprise. · Etablir un diagnostic visant à optimiser le positionnement et à renforcer l'attractivité des pôles commerciaux.	· Renforcement territorial de la mission de service public. · Prestation d'étude payante.
Favoriser l'attractivité territoriale en consolidant le potentiel de développement économique en ville haute	· Accompagnement des porteurs de projets. · Entretiens individuels d'information et de prévention des difficultés des chefs d'entreprise. · Mise en place d'un observatoire économique et des locaux commerciaux.	· Mission conventionnée de l'état. · Mission service public. · Prestation payante.

PROJET

Objectifs stratégiques	Actions menées par la CCI Seine et Marne	Type de mission
Impulser une dynamique de développement économique lisible permettant la création et retour à l'emploi	· Proposition de l'outil « un métier, un emploi près de chez moi ». · Participation de la Place des Métiers à un forum sur l'emploi, les métiers, l'orientation pour les jeunes et/ou les adultes.	· Prestation payante. · Mission service public.

Engagements de la Chambre des métiers et de l'artisanat

Actions mises en place sur des crédits de droit commun et pouvant concerner des porteurs de projets ou des entreprises de la ville haute	**Actions mises en place sur la ville haute spécifiques de la politique de la ville (CGET)**
La CMA 77 est opérateur conventionné de l'Etat pour l'accompagnement NACRE La CMA 77 est opérateur technique d'initiatives Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne La CMA 77 a aussi des dispositifs d'accompagnement à la cession d'entreprise, dont un est soutenu par la Région Ile de France.	Les personnes originaires des quartiers identifiés par la politique de la ville, qu'ils aient un projet de création ou de reprise d'entreprise artisanale, sur ce quartier ou en dehors, peuvent ne pas appréhender l'ensemble des composantes de leur projet. Un accompagnement de la CMA 77, consistant en une évaluation/validation préalable et/ou un accompagnement renforcé, pourrait représenter pour ces porteurs de projet une aide substantielle. A ce stade, le potentiel annuel est estimé à 4 « évaluation/validation » (durée indicative d'1/2 journée) et à 2 « accompagnements renforcés » (durée indicative de 2 jours). Le coût d'une journée étant de 400 €, l'action décrite ci-dessus ressort globalement à 2400 € par an. La CMA 77 en prendrait 50% à sa charge. A noter que les personnes pourraient être reçues à l'antenne de la chambre des Métiers et de l'artisanat – 5 Boulevard du Maréchal Leclerc à Montereau

PROJET

Engagements de la CAF de Seine-et-Marne (Projet – Insertion des engagements après transmission du document aux deux représentants)

Les objectifs de la branche famille et donc de la Caf de Seine-et-Marne, en lien avec la politique de la ville se déclinent en 6 axes majeurs, qui rejoignent pour une large part les orientations des contrats de ville :

1/ la réduction des inégalités territoriales et sociale en matière d'offre d'accueil du jeune enfant par la prospection de nouvelles places d'accueil.

2/ le développement d'une offre territoriale diversifiée pour réduire les inégalités d'accès pour les parents aux dispositifs, aux services et actions de soutien à la parentalité. L'investissement de la Caf sur cette thématique se matérialise par :

- le déploiement de parcours attentionnés liés à une séparation, un deuil, l'arrivée d'un enfant, ou l'accompagnement d'une famille dont l'un des enfants est porteur de handicap ou maladie,

- des aides financières individuelles,

- le soutien aux dispositifs parentalité (Laep*, Réaap*, Clas*...).

3/ la structuration d'une offre d'accueil périscolaire et extrascolaire de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles et des territoires, en lien avec la réforme des rythmes éducatifs.

4/ l'aide au départ en vacances des familles, des enfants et des adolescents avec la mise en place d'une action autour du 1er départ.

5/ le soutien au secteur de l'animation de la vie sociale par un suivi et un accompagnement du centre social de la commune.

6/ l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables.

Enfin, un appel à projet « Réduction de la fracture numérique » a été lancée en 2014/2015 et reconduit pour la période 2016/2017. Il consiste à financer au titre de l'investissement et du fonctionnement des structures, et de leur apporter la formation nécessaire pour accompagner leurs publics dans leurs démarches administratives. Cette action vise à aider ces publics à acquérir une meilleure connaissance, compréhension et utilisation de l'outil informatique et de l'accès Internet afin de rendre plus accessible les sites de la Caf : caf.fr, mon-enfant.fr, vies-de-famille. L'objectif est de les rendre autonomes dans l'accès aux informations et l'accès à leur dossier allocataire.

Laep* = Lieu d'accueil enfant parent
Réaap* = Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents
Clas* = Contrat local d'accompagnement à la scolarité

PROJET

Engagements de Pôle Emploi

Les engagements de Pôle emploi dans la Politique de la ville ont été définis dans la convention interministérielle du 30 avril 2013 signée par le Ministre de la Ville, le Ministre du Travail et de l'Emploi et le Directeur général de Pôle emploi. Ils sont structurés autour de trois axes : assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers de la politique de la Ville, renforcer et adapter les moyens et services de Pôle emploi aux besoins des quartiers de la politique de la ville, mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires, et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques.

A) RENFORCER LE DROIT COMMUN DE POLE EMPLOI AU BENEFICE DES DEMANDEURS D'EMPLOI DOMICILIES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES POLITIQUE DE LA VILLE (QPV).

Les engagements Pôle Emploi sur la formation

- Faciliter l'accès à la formation afin de répondre aux besoins du marché du travail :
- Service Public de l'Orientation : délivrer les offres de service orientation (conseillers à l'emploi + psychologues du travail)
- Ateliers VAE (validation des acquis de l'expérience)
- Formations individuelles ou collectives
- Action de formation préalable au recrutement (AFPR)
- Préparation opérationnelle à l'emploi (POE)
- Périodes d'immersion en entreprise (PMSMP)
- Augmenter le niveau de qualification en fonction du marché du travail
- Mettre en œuvre le Conseil en Evolution Professionnel (CEP) en déployant la prestation « Activ'Projet » et particulièrement au bénéfice des demandeurs d'emploi (DE) QPV
- Promouvoir l'alternance comme levier d'insertion et particulièrement le dispositif « réussite apprentissage », les contrats de professionnalisation « nouvelle carrière » et de « nouvelle chance » pour les demandeurs d'emploi des QPV

Les engagements de Pôle emploi sur l'intensification des accompagnements

- Augmenter les accompagnements en modalité « Renforcé ». L'objectif dans le Contrat de Ville est de proposer cet accompagnement en priorité aux demandeurs d'emploi des QPV les plus éloignés de l'emploi.

PROJET

- Mettre en place en partenariat avec le Conseil départemental, l'accompagnement global. L'objectif dans le Contrat de Ville est de proposer cet accompagnement en priorité aux DE des QPV présentant un cumul de difficultés sociales et professionnelles.(négociation en cours)

- Mobiliser l'accompagnement intensif des jeunes et particulièrement ceux domiciliés dans les QPV

- Renouveler nos partenariats avec la Mission Locale, le Cap Emploi

Les engagements de Pôle emploi sur la mobilisation de la Politique de l'emploi

- Sur les contrats aidés (CUI, EAV), PE s'engage à contribuer aux objectifs chiffrés indiqués dans l'arrêté préfectoral IDF du 13 février 2015 et sa note d'orientation n°2015044-0001 au bénéfice des demandeurs d'emploi domiciliés dans les QPV

Les engagements de Pôle emploi sur l'adaptation de son offre de service au bénéfice des demandeurs d'emploi habitant les QPV

- Tenir compte des besoins spécifiques des DE du territoire pour les prestations mandatées de Pôle emploi.

- Mobiliser les actions dans les secteurs d'activités à fort potentiel d'offres d'emploi :

  - Ateliers thématiques (formation, création et reprise d'activité, IAE, CV pour les bas niveaux de qualification, réseaux, marché caché, TH, seniors, recherche d'emploi, projet)
  - Jobs dating, salon en ligne, forums

- Développer des services numériques afin d'améliorer l'accessibilité des services de Pôle Emploi, en particulier auprès du public jeune : e-formation (MOOC) sur pole-emploi.fr, salon en ligne, webdating, applicatifs smartphone, mini site mobile jeune, …

- Favoriser la mobilité et la reprise d'emploi en mobilisant les aides Pôle emploi

- Lutter contre les discriminations à l'embauche et promouvoir les égalités en mobilisant des modalités de recrutement alternatif mis en place par Pôle emploi tels que la Méthode de Recrutement par Simulation et le Webdating (présélection par Pôle emploi et 1er entretien sans communication du CV à l'entreprise)

- Lutter contre le déficit de réseau et particulièrement des jeunes en développant les partenariats de parrainage avec NQT,

B : FAVORISER ET ACCOMPAGNER LES CREATIONS D'ENTREPRISES ET LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES DANS LES QPV

Les engagements Pôle emploi pour accompagner les besoins en recrutement et particulièrement auprès des TPE et PME

PROJET

- Mobiliser les conseillers dédiés à la relation entreprise de Pôle emploi afin de promouvoir la candidature des demandeurs d'emploi et particulièrement ceux domiciliés dans les QPV, auprès des entreprises.

- Poursuivre l'amélioration de la transparence du marché du travail : promotion du site pole-emploi.fr – CV en ligne

- Proposer aux entreprises des méthodes de recrutement innovantes qui favorisent la lutte contre les discriminations

- Prospecter les entreprises avec un potentiel de placement et renforcer la promotion des profils et particulièrement des jeunes et des femmes des QPV

- Mobiliser les mesures d'adaptation aux postes de travail : action de formation préalable au recrutement, préparation opérationnelle à l'emploi, contrats aidés…

- Favoriser les périodes de mises en situation professionnelle

- Informer les porteurs de projet des différents dispositifs favorisant la création d'activités

- Promouvoir l'alternance

C : TRAVAILLER EN COMPLEMENTARITE DES OFFRES DE SERVICES DES PARTENAIRES DANS LES QPV

Les engagements Pôle emploi pour « Rechercher et développer des complémentarités à l'offre de service de Pôle emploi au bénéfice des demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin »

Objectifs des partenariats :

- Lever les freins périphériques à l'emploi des demandeurs d'emploi domiciliés dans les QPV tels que la mobilité la garde d'enfant (« People and baby »…), la santé, les savoir être, la linguistique…

- Favoriser la coopération avec les acteurs impliqués dans des démarches d'insertion (SIAE)

- Promouvoir l'orientation et la formation professionnelle (Mission locale, Cité des métiers, AIO, CFA…)

- Accompagner les porteurs de projet de création d'entreprise (CCI, CMA, ADIE, AFILE 77 Micro crédit…)

- Lutter contre le déficit de réseaux des jeunes des quartiers grâce au parrainage (avec NQT, Promouvoir l'égalité femmes-hommes dans les recrutements (accord régional avec les fédérations des métiers de la logistique et des transports…)

- Partager le diagnostic territorial avec les acteurs locaux et territoriaux

PROJET

Signé à Montereau-Fault-Yonne, le 28 septembre 2015,

Pour la Ville de Montereau-Fault-Yonne		Pour l'Etat
Monsieur Yves JEGO		Monsieur Jean-Luc MARX
Député Maire		Préfet de Seine-et-Marne

Pour le TGI de Melun		Pour la DSDEN 77
Monsieur Daniel ATZENHOFFER		Madame Patricia GALEAZZI
Procureur de la République adjoint et procureur par intérim de Melun		Inspectrice d'académie – Directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne

Pour le Conseil Départemental de Seine-et-Marne		Pour le CRIF
Monsieur Patrick SEPTIERS		Monsieur Abdelhak KACHOURI
Vice Président en charge de la Culture et du Patrimoine		Vice Président chargé de la citoyenneté, de la politique de la ville et de la sécurité

PROJET

Pour la Caisse des Dépôts et Consignations		Pour l'ARS Ile de France
Monsieur Claude SCHNEEGANS		Monsieur Laurent LEGENDART
Directeur Territorial de Seine-et-Marne		Pour le Directeur Général de l'ARS Ile de France et par délégation le Délégué Territorial

Pour Pôle Emploi		Pour la CAF de Seine-et-Marne
Monsieur Jean-Luc RAVIS		Monsieur Noël BARBIER
Directeur Départemental de pôle emploi (77 et 91)		Président du conseil d'administration

Pour la CAF de Seine-et-Marne		Pour la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne
Madame Agnès BASSO-FATTORI		Monsieur Jean-Robert JACQUEMARD
Directrice de la CAF 77		Président

Pour la Chambre des métiers de Seine-et-Marne		Pour Confluence Habitat
Monsieur Claude TELLIER		Madame Jocelyne CASTELLAIN
Président délégué du territoire de Montereau		Présidente

PROJET

Pour Trois Moulins Habitat		Pour la RUF
Monsieur Gilles SAMBUSSY		Madame Sandrine ESPIAU
Directeur Général		Directrice Générale

Pour le groupe TRANSDEV Ile de France Est		Pour le groupe INTERVAL
Monsieur Jean-Marc BERNINI		Monsieur Christian ALIFOND
Directeur du pôle TRANSDEV Ile de France Est et Président d'INTERVAL		Directeur

Pour SITCOME		Pour la SEM Sud Développement
Monsieur Jean-Marie ALBOUY		Monsieur Alain GAULTIER
Président		Président Directeur Général

PROJET

ANNEXES

- Liste des sources employées
- Synthèse du projet de territoire de la CC2F
- Synthèse des entretiens dans les collèges, lycées et à l'Inspection de Montereau
- Cartographie
- Kits statistiques CGET
- Maquettes financières 2015 (contrat de ville)
- Exemple de Fiche action
- Programme d'actions TFPB 2013 – Confluence Habitat
- Etude DMP – TERRIDEV – ESE DEGOUY (2013)
- Composition du conseil citoyen – Compte-rendu d'installation du 05 mars 2015

PROJET

I- Liste des sources employées

- Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Seine et Loing (2014-2015)
- Projet de territoire – Agenda 21 – Communauté de Communes des Deux Fleuves « stratégie et programmes d'actions » (juin 2011) ;
- Porter à connaissance du programme local de l'habitat – Communauté de Communes des deux Fleuves (DDT 77 - Juin 2013) ;
- Diagnostic Habitat – Communauté de communes des Deux Fleuves – (Cabinet de consultant Espacité - Janvier 2014) ;
- Séminaire élus de validation des orientations stratégiques – (Cabinet de consultant Espacité – 09/02/2015) ;
- Schéma directeur durable des activités économiques sur le territoire intercommunal (Document de référence - Cabinet INO - Juillet 2014) ;
- Diagnostic intercommunal – Plan Local de Déplacement - Cabinet de consultant ITEM « études et conseil » - 10/02/2014 ;
- Synthèse du groupe de travail PLD - ville haute (Cabinet de consultant ITEM « études et conseil » - 5/02/2015) ;
- Diagnostic du PACT Sud 77 – 31/05/2011
- Mission d'appui de l'ANRU en insertion (2011) et bilan de la clause sociale – DEFI Montereau (2012-2013-2014)
- Plan Local d'Application de la Charte d'Insertion – 10 avril 2014
- Etude de définition d'une stratégie de restructuration du fonctionnement commercial de la ville haute (Cabinet CERCIA – 2003)
- Etude urbaine et économique pour la relocalisation des commerçants du bâtiment « les 110 rapatriés » - Cabinet de consultant PIVADIS – 21 novembre 2013
- Diagnostic 2 en marchant – Cabinet de consultant « Habitat et territoires conseil » (décembre 2011) mis à jour en 2015
- Visite du CES de l'ANRU – 12 octobre 2012
- Revue de projet PRU – 21 décembre 2012
- Point d'étape de clôture – PRU – Cabinet de consultant FORS et recherche sociale – Juillet 2013
- Schémas fondamentaux PRU 2003 - 2011
- Etude urbaine sur le secteur Beaumarchais – Cabinet DMP – TERRIDEV – ESE DEGOUY (Comité de pilotage du 18/10/2013)
- Rapport d'activités de Confluence Habitat (2013)
- Diagnostic du Projet Educatif de Territoire communal 2014-2017 (Cabinet de Consultant L'IFAC – Projet validé au Conseil Municipal du 30/06/2015) et PEDT (2015);
- Entretiens semi-directifs auprès du monde éducatif – Mars 2015
- Contrat local de santé – Ville de Montereau-Fault-Yonne (signé en 2012 et version en cours 2015)
- Diagnostic local de santé – Cabinet GE Healthcare – 14 octobre 2013
- Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2014-2016 – Ville de Montereau-Fault-Yonne (13/06/2014)
- Rapport d'activités 2014 « point d'accès aux droits » - Ville de Montereau-Fault-Yonne
- Kit statistique CGET – Diagnostic Territorial – Données sexuées IRIS - 10 février 2015
- Avenant au CUCS 2011-2014 – Ville de Montereau-Fault-Yonne (2011)

PROJET

II- Eléments de diagnostic – CC2F

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT – CC2F (source : projet de territoire – agenda 21)

Atouts	Faiblesses
-Une plaine alluviale aux enjeux environnementaux forts (présence d'espaces naturels remarquables et protégés – réserves naturelles – ZNIEFF – Zones natura 2000 – arrêtés de biotope… -La valorisation des bords de Seine et de l'Yonne -Une politique active de modernisation du réseau d'assainissement (programme pluriannuel d'assainissement collectif de grande envergure, reconstruction et modernisation des STEP Grande Paroisse et Montereau-Fault-Yonne) -Une montée en puissance sur la question des déchets (multiplication des initiatives du SIRMOTOM et de la CC2F pour une meilleure gestion des déchets sur le territoire ; incinération avec valorisation ; incitation au compostage ; relance d'un plan de prévention…	-Des problématiques importantes sur la qualité de l'eau : plusieurs alertes ont été signalées pour non-conformité au niveau réglementaire à cause d'éléments d'origine agricole (présence de nitrates). Si la situation semble s'améliorer, la protection des captages et la collaboration avec le secteur agricole restent des enjeux majeurs pour le territoire -Une gestion de l'eau potable morcelée et ce malgré une interconnexion progressive des réseaux d'eau et une rationalisation de la gestion pour 2016 -Peu d'actions en matière de maîtrise de l'énergie : les communes de la CC2F sont encore peu mobilisées sur la question de la maîtrise et de l'efficacité énergétique (ex : maîtrise des énergies liées au logement)
Opportunités	**Menaces**
-Une politique départementale active en termes de biodiversité (ex : signature de la charte régionale Ile de France de la biodiversité, réflexion sur une continuité écologique Seine-Bassée-Fontainebleau, -Le schéma directeur régional d'Ile de France	- Un territoire exposé aux risques naturels (risque d'inondation) - Mettre en cohérence les activités d'extractions et la valorisation des espaces naturels → Nécessité de valider à un équilibre entre secteur économique et protection de l'environnement

PROJET

Transport et mobilité – CC2F (source : projet de territoire – agenda 21)

Atouts	Faiblesses
-De nombreux services proposés par Syonne (proposition de services complémentaires au réseau principal : navettes, transport à la demande, location de vélo, projet d'autopartage et de covoiturage -Une desserte fluviale avec un port industriel de 33 ha et une escale fluviale de plaisance – atouts territoriaux dans le domaine du transport par voie d'eau -Un plan de mobilité solidaire : programme d'accessibilité dans les lieux publics pour les personnes à mobilité réduite à l'horizon 2015	-Un engorgement des parcs de stationnement autour des gares (Montereau-Fault-Yonne et la Grande Paroisse) -Une amélioration insuffisante du cadencement des trains Paris - Montereau (niveau de desserte insuffisant et état de vétusté et de délabrement de certaines rames) -Un réseau de transport doux encore très faible (ex : absence de ce type de liaison entre certains centres urbains périphériques et la gare de Montereau-Fault-Yonne) -Des problématiques de circulation : présence de goulots d'étranglement aux heures de pointe et constat d'un trafic de poids lourds très conséquents
Opportunités	**Menaces**
-Un réseau routier de desserte dense (2 sorties d'autoroutes et 4 routes départementales majeures – A5, A6, RD 605, RD 606) -La gare de Montereau à réaménager pour constituer un véritable espace intermodal au cœur de la CC2F (Pôle Gare) -Le projet de port à conteneurs : enjeu d'aménagement d'un véritable port fluvial en développement	-La place prépondérante de la voiture individuelle implique de travailler sur d'autres types de mobilités notamment en ville haute où les liaisons douces sont rares - Le manque de coordination entre les opérateurs du transport : SITCOME, CC2F, Communes

PROJET

Aménagement et habitat durable – CC2F (projet de territoire – agenda 21)

Atouts	Faiblesses
-La préservation du caractère rural des habitations : les communes ont su préserver le caractère et l'identité de leurs territoires tout en limitant relativement le mitage -Des programmes communaux de logement qui traitent la mixité fonctionnelle et sociale de l'habitat (taille intergénérationnel, statut, …) à Varennes, Cannes-Ecluses, Montereau -La proximité de Paris : c'est un facteur attractif quand l'offre de logements et le prix de l'immobilier repoussent toujours plus les habitants de Paris et proche banlieue dans les zones de la Grande Couronne pour réaliser leur projet immobilier	- Logement indigne et précarité énergétique : il manque une connaissance globale sur ces thèmes pour mesurer le population d'une population fragilisée et isolée -Un parc de logement social concentré sur la couronne urbaine monterelaise -Inadéquation de l'offre et de la demande de logements : ce point s'applique tout particulièrement pour les plus jeunes et les personnes âgées à la recherche d'un logement de petite taille et répondant à leurs besoins (communes rurales) -une division des compétences entre les communes et l'intercommunalité : la compétence de l'aménagement relève de l'intercommunalité, celle de l'habitat est du ressort des communes membres. Cela incite à vigilance quant au maintien d'une certaine cohérence dans l'application des politiques publiques
Opportunités	**Menaces**
-Ancienneté du parc : les opérations de réhabilitation et de rénovation impulsées par les enjeux climatiques et obligations réglementaires créent de réelles opportunités économiques et sociales : renforcement de la filière du bâtiment, artisanat, réaménagement du parc existant pour diversifier la typologie de logement et répondre aux besoins de tous -La révision du SCOT : ce document de planification permet d'affiner les stratégies de densification, de protection des espaces et des paysages et offre un cadre cohérent à l'ensemble du territoire.	-Pression sur le foncier disponible : la préservation des espaces naturels et agricoles couplée à un stock de logements vacants réduit renforce la pression immobilière -Ancienneté du parc : l'importance de volume de logements anciens présuppose l'ampleur et le coût des travaux de réhabilitation à mener

PROJET

Cohésion sociale et culture – CC2F (source : projet de territoire – agenda 21)

Atouts	Faiblesses
-Une offre scolaire et éducative significative : le territoire propose une offre de formation importante et diversifiée (BTS et licence en maintenance nucléaire, BTS industries graphiques…) -Des points d'attractivité culturelle et de loisirs : journées napoléoniennes… -Une action sociale de proximité assurée par les CCAS dont celui de Montereau-Fault-Yonne	- Un taux d'échec scolaire important sur le territoire -Une répartition des services et des équipements à rééquilibrer. La définition du projet de territoire doit permettre de mutualiser et de procéder à une meilleure répartition des équipements et services dédiés à l'enfance, la culture, les loisirs, ou encore la santé -Un manque d'équipements à rayonnement intercommunal -Absence d'un équipement culturel à rayonnement communautaire. Il manque un équipement culturel de grande capacité emblématique et capable d'accueillir de grands évènements
Opportunités	**Menaces**
-Des opérations importantes de rénovation urbaine sur la ville haute de Montereau-Fault-Yonne -Un site archéologique à valoriser (le site de Princevent sur la commune de la Grande Paroisse abrite des vestiges datant d'environ 12 000 ans.) -Les bases de loisirs : l'abondance de plans d'eau et des bases de loisirs constituent des atouts intéressants en termes d'offre de sport et d'activités de loisirs (Problèmes de pollution à régler)	-Opposition d'un pôle urbain et de communes très rurales -Une paupérisation de la population. Le territoire de la CC2F affiche aujourd'hui des signes de paupérisation croissante d'une partie de la population : revenu moyen inférieur à la moyenne départementale hausse du nombre d'allocataires du RSA, une part croissante de non diplômés

PROJET

Développement économique, tourisme et emploi – CC2F (projet de territoire – agenda 21)

Atouts	Faiblesses
-Un travail important de requalification des friches industrielles en ZAE : la politique volontariste de la CC2F a donné lieu à d'importants investissements pour requalifier des friches industrielles en zones d'activités et renforcer leur attractivité favorisant l'implantation d'activités industrielles, de commerces et de services. Entre 2008 et 2009, 151 entreprises se sont installées sur les 10 zones d'activités. -Une offre de formation post-bac et professionnelle large et diversifiée qu'il convient de développer notamment dans les services à la personne. -Une attractivité commerciale en progression et touchant d'autres territoires (nord de l'Yonne) avec la création de nouvelles zones commerciales (ex : Bréau…)	- Un territoire en reconversion économique : forte baisse des activités industrielles posant le problème de l'accompagnement de la mutation économique du territoire et de la requalification des friches industrielles -Un développement économique qui repose essentiellement sur les TPE -Des emplois peu qualifiés : le territoire affiche une sur-représentation des ouvriers et une sous-représentation des cadres et professions intellectuelles par rapport à la moyenne d'Ile de France -Une sous-exploitation de l'attractivité touristique du territoire : le patrimoine naturel, architectural, loisirs est peu valorisé et manque d'infrastructures (hôtellerie, restauration…)
Opportunités	**Menaces**
-Des atouts pour le développement d'une filière du bâtiment durable : matériaux d'extraction proximité du marché francilien, desserte fluviale -Le projet de développement de la plate forme fluviale du PAP -Des atouts forts en matière de développement touristique	- Une orientation de certaines ZAE vers la logistique peu favorable à un développement durable -Absence de schéma de cohérence commerciale entre le centre de la ville de Montereau et le développement des zones commerciales aux alentours

PROJET

III- Synthèse des entretiens dans les collèges, lycées et à l'Inspection de Montereau

A- **Premier degré – Entretien avec Mme GUITTARD le 3/03/2015 – Chiffres 2014/2015 donnés par l'Inspection Académique**

Pour les 10 écoles de la ville haute le nombre d'élèves est de 1524 dont 935 (61%) en élémentaire et 589 en maternelle.

Le nombre d'élèves sur le **quartier prioritaire représente 62%** du nombre total d'élèves sur la ville.

Le nombre d'élève par classe dans les écoles du quartier est supérieur à 20 dans toutes les écoles et atteint même 24 à l'école maternelle Albert Camus.

Depuis l'année 2013/2014, les évaluations élèves dans les classes primaires sont devenues facultatives et ne font plus l'objet de remontées nationales, il est donc difficile de savoir si le niveau des élèves est stable, régresse ou s'améliore. Toutefois, un dispositif d'évaluation départementale est mis en place pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Il y a plusieurs étapes dans cette évaluation :

- Tests à la fin de la Grande Section ;
- Tests au début du CP (octobre) ;
- Tests au cours du CP (janvier) ;
- Testes à la fin du CP (mai/juin).

Nous n'avons pas à ce jour, les résultats précis de cette évaluation départementale pour Montereau, mais nous savons en revanche, qu'il n'y a pas de différence entre la ville haute et la ville basse.

La principale problématique pour les élèves de Montereau est le nombre très important d'enfants **non francophones et allophones**. Il y a une enseignante affectée à une Unité pédagogique pour les enfants nouvellement arrivés. Elle suit cette année 28 élèves. C'est une classe itinérante, ceci signifie que c'est l'enseignante qui se déplace dans chaque école pour voir les enfants concernés.

Une autre problématique sur le quartier prioritaire est le nombre important d'enfants instruits dans la famille : 22 enfants pour 12 familles. Les raisons sont multiples mais **la majorité l'est pour des motifs religieux.**

La municipalité (avec 60% de financement de l'Etat) a mis en place des dispositifs périscolaires pour aider les enfants dans leur apprentissage : Coup de pouce clé ; Réussir après l'école (RAPE). D'autre part, le Programme de Réussite Educative suit 130 enfants en parcours individuels dont 110 issus du quartier prioritaire, mais **seulement 20% ont moins de 11 ans**. Les collèges profitent plus facilement de l'Equipe de Réussite Educative. Cet état de fait est tout à fait regrettable car nous savons que plus « l'enfant fragile » est pris en charge tôt dans sa scolarité, plus les problèmes se règleront vite et durablement.

PROJET

B- **Les collèges – Entretiens avec les principaux des 3 collèges de la ville le 06/02/2015 - Chiffres donnés par l'Inspection Académique année 2014/2015**

Ci-joint un tableau comparatif de quelques chiffres pour les 3 collèges de la ville.

Pour le collège du quartier prioritaire : André Malraux, les chiffres sont alarmants classé D et REP+ et pour lequel 99% des élèves sont issus du quartier prioritaire. Le pourcentage de réussite au Diplôme National du Brevet (DNB) est seulement de **62%** (85 % en Seine et Marne, 23 points d'écart) et le taux d'orientation en seconde générale et technologique est de 59% contre 70% dans la totalité du département.

Concernant l'absentéisme, le collège Malraux ne compte que 8 élèves dans une situation de décrochage massif, tandis que le collège Paul Eluard va jusqu'à 25 élèves. Ceci s'explique, par la présence d'une Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) ayant le pourcentage le plus élevé en Seine et Marne d'élèves issus des classes Socio-Professionnelles (CSP) défavorisées.

Le taux de boursiers au collège André Malraux est de **58 % contre 19%** dans le département (39 points d'écart) et le pourcentage d'élèves issus des CSP défavorisées est de 73%.

Tous ces chiffres montrent bien que le quartier de **la ville haute de Montereau est toujours en grande précarité**. Depuis le début de la crise économique, nous constatons même une paupérisation en forte augmentation et l'Education Nationale ne met pas les moyens humains suffisant pour lutter contre le décrochage scolaire. Pour exemple, il y a un conseiller d'orientation psychologue présent une seule journée par semaine, au collège Malraux alors que la question de l'orientation est primordiale au niveau collège avec une telle population. De plus, il n'y a que 2 infirmières pour 2000 élèves (collège + lycée Malraux).

Pour venir en aide aux jeunes monterelais, la ville avec le cofinancement de l'Etat (60%) a mis en place, depuis 2006, le Programme de Réussite Educative. Les chefs d'établissement des collèges de la ville reconnaissent toute l'utilité des parcours individuels et de l'intervention de la psychologue/référente des parcours individuels pour démêler certaines situations qui, par conséquent, ne dégénèrent pas. Elle assiste à tous les Groupes Prévention Décrochage Scolaire (GPDS) des 3 collèges et y apporte un regard nouveau que les équipes éducatives apprécient.

D'autre part, afin de lutter contre l'absentéisme scolaire, les 3 principaux ont souligné le rôle important que joue le Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF). 15 familles sont convoquées chaque année pour l'absentéisme important de leur enfant et environ 80% de ces familles prennent conscience du problème et renvoient leur enfant à l'école durablement, après le CDDF.

Pour conclure, les chiffres soulignent la situation préoccupante des enfants scolarisés sur Montereau et principalement sur le collège Malraux. Il est absolument essentiel que l'Education Nationale mette les moyens humains nécessaires à l'accompagnement des élèves et de leur famille en dehors des moyens purement pédagogiques (COP ; infirmières et médecins scolaires ; Assistantes sociales scolaires ; etc…). Il faudrait également pérenniser

PROJET

les actions qui fonctionnent comme le PRE et peut-être donner les moyens aux communes de l'étendre aux 16/18 ans.

C- Les lycées – Entretiens avec les proviseures des 2 lycées de la ville le 3/03/2015 - Chiffres donnés par l'Inspection Académique année 2014/2015

Ci-joint un tableau comparatif de quelques chiffres pour les 2 lycées de la ville.

Les deux lycées de la ville de Montereau sont très différents tant sur la situation géographique que sur le type d'élève accueilli. Pour cela, il est préférable de distinguer ces deux établissements.

1) Lycée Flora Tristan

Il s'agit d'un lycée professionnel situé en ville basse, proche de la gare, à la limite de Varennes sur Seine.

La problématique principale du lycée Flora Tristan est **le manque de mixité sociale et la grande précarité des familles.** La proviseure nous dit que certains des élèves ne mangent pas à leur faim et font des malaises. L'équipe pédagogique fait beaucoup de projets mais se heurte à l'impossibilité pour les familles de participer financièrement.

Une autre problématique est la pression des communautés. Pour les filles la main mise des « grands frères » est difficile à supporter. Il y a un refus de mobilité des parents pour ces jeunes filles qui, en conséquence, ne peuvent pas poursuivre leurs études au-delà du lycée. Les relations fille/garçon sont difficiles et il y a souvent une banalisation de la violence dans les rapports amoureux. Le lycée a instauré une permanence de l'infirmière du planning familial pour informer. Les incidents de violence signalés (il y en a peu malgré tout) sont toujours liés aux différents groupes soit géographiques (ex : Montereau contre Melun) soit ethniques.

La dernière problématique du lycée Flora Tristan **concerne le degré vétusté de ses locaux et le manque de place**. Il n'y a pas de Maison des lycéens par manque de place. Il n'y a aucune installation sportive. Il n'y a pas d'internat, ce qui ne permet pas d'accueillir des élèves d'autres régions qui souhaiteraient pourtant venir dans une filière mode qui reste attractive.

2) Lycée André Malraux

Il s'agit d'un lycée général et technologique situé en ville haute et classé « Ambition et réussite » par l'Education Nationale. Il accueille 1588 élèves dans 65 classes. 350 sont issus de la ville haute (22%). Il possède également un internant de 200 élèves, 5 CPE et 22 surveillants.

Le lycée Malraux connait une grande mixité sociale et n'a pas de problème communautaire en son sein. Depuis quelques années il n'y a plus de problème de violence ou très rarement de petites altercations devant le lycée pour des problèmes bénins (amourettes, amitiés trahies…) La proviseure souligne le fait que l'environnement urbain du lycée s'est beaucoup amélioré et que cela se ressent. Elle insiste également sur les multiples partenariats du lycée Malraux avec

PROJET

les services de la ville et avec les associations locales qui permettent aux élèves une ouverture culturelle, sportive…

La problématique du décrochage scolaire au lycée Malraux reste limitée, seulement une quinzaine d'élèves sont concernés. Pour la majorité, il s'agit d'une addiction à des produits illicites. Le lycée fait régulièrement appel à l'association APS Contact. Les éducateurs de l'ADSEA sont sollicités et la police nationale également. Pour la prévention, les classes de seconde sont ciblées.

Comme tous les autres acteurs de l'Education, Mme BUTET nous dit sentir, depuis deux ans, **une augmentation très significative de la précarité**, surtout les mamans seules avec des enfants.

d) Conclusion

Pour conclure, en ce qui concerne les lycées, nous voyons que les problématiques sont bien différentes entre les deux établissements. Le point commun est que les élèves se sentent bien tant à Flora Tristan, qu'à André Malraux et que les équipes pédagogiques y sont bienveillantes.

La commune pense qu'il serait important que la Région trouve des solutions à l'avenir pour améliorer les locaux du Lycée Flora Tristan.

PROJET

IV- Cartographie

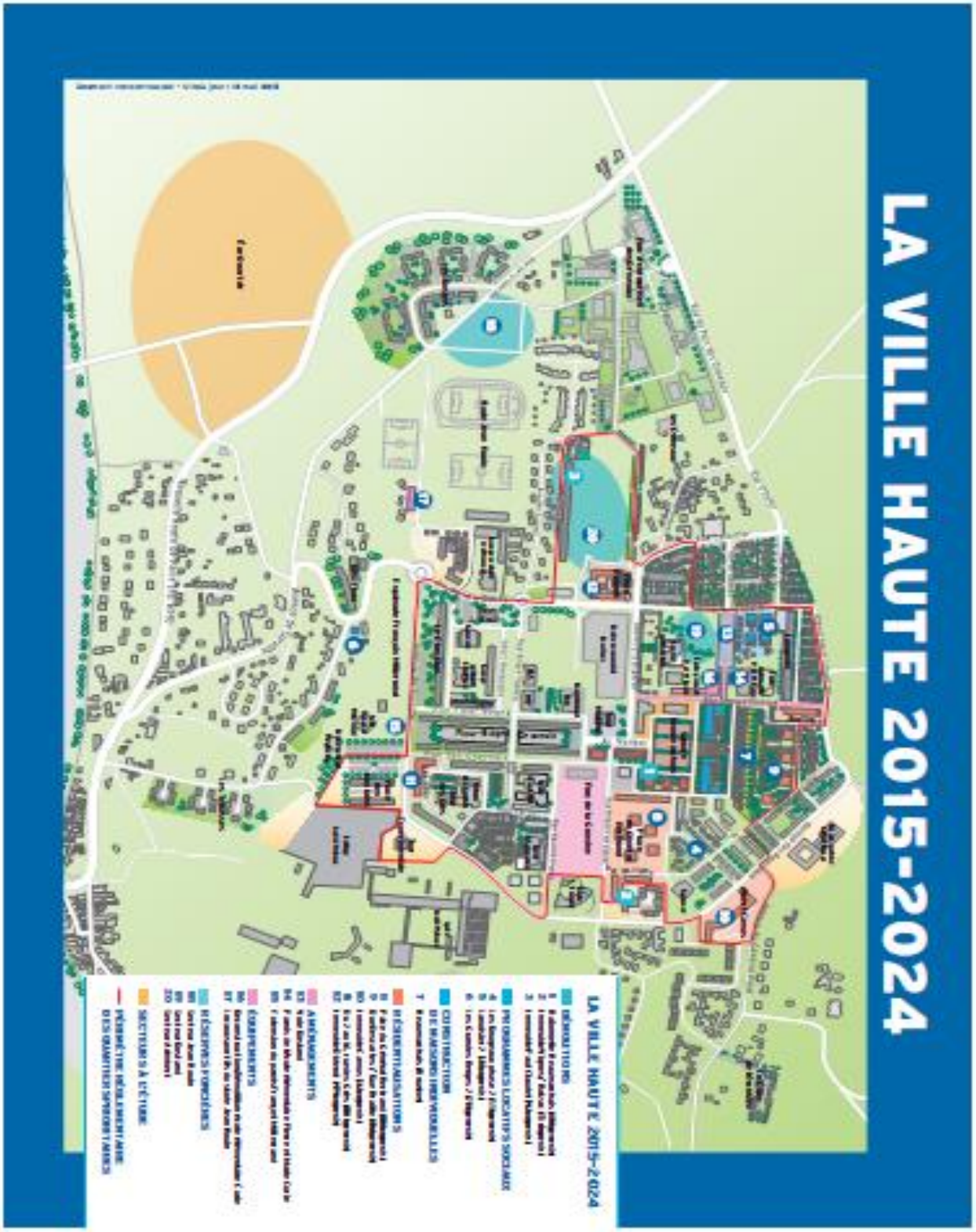

V- KIT Statistiques du CGET – Données Sexuées IRIS

COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

DIRECTION DES STRATÉGIES TERRITORIALES

DIRECTION DE LA VILLE ET DE LA COHÉSION URBAINE

Nouveaux Quartiers de la Politique de la Ville

CC Deux Fleuves

Données d'aide au diagnostic

Kit de données sexuées

10 février 2015

1

Département : Seine et Marne

Commune : Montereau-Fault-Yonne

CC Deux Fleuves

Quartier : Surville

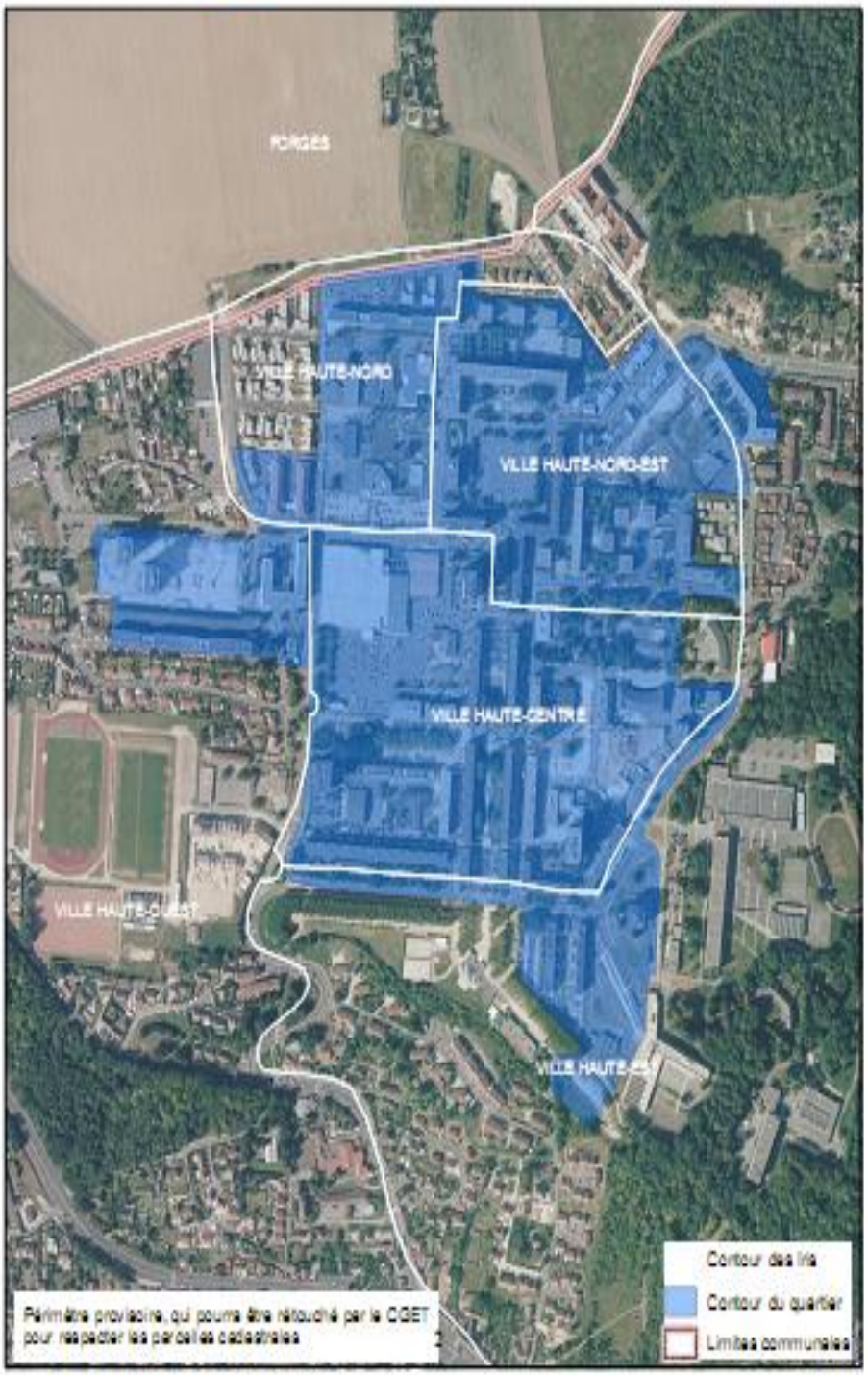

Source : BD ORTHO®IGN - CGET

1:5 920

DIAGNOSTIC TERRITORIAL
Données sexuées IRIS

Commune : Montereau-Fault-Yonne

3

INDEC14

Le ministère en charge de la Ville a rendu obligatoire un volet égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des futurs contrats de ville, créés par la loi pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Alors que des chantiers déterminants et structurants pour les territoires sont engagés au travers notamment de la réforme de la politique de la ville , le HCEfh a remis le 25 juin 2014 son rapport «Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés» à la ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, en réponse à sa saisine. Ce rapport préconise de systématiser la production de données sexuées territorialisées à destination des instances d'observation, de concertation et de décision.

Le groupe de travail EGATER, mis en place par le HCEfh, a identifié une batterie d'indicateurs pouvant être utiles à l'élaboration du diagnostic sexué. Ces indicateurs sont incontournables pour analyser la situation des femmes et des hommes vivant dans les quartiers de la politique de la ville. Ce jeu de données constitue le premier socle d'étude et peut être complété par d'autres données disponibles localement afin de couvrir des thématiques qui ne sont pas abordées ici.

Les données mobilisées ici sont des données à l'IRIS. La grande majorité de ces données provient du recensement de la population 2010 de l'Insee.

Elles permettent, d'une part d'obtenir des données sur les IRIS intersectant un quartier prioritaire mais également sur les autres IRIS de la commune qui n'intersectent pas un quartier prioritaire. Chacun des graphiques ou des tableaux présente la situation des femmes et des hommes vivant sur ces territoires. Pour accéder aux données brutes veuillez vous référer à la fiche diagnostic quantitatif sexué qui indique où trouver les données ayant servi à la réalisation de cette fiche.

L'ensemble de ces données est donc également accessible :
- sur le SIG Ville : https://sig.ville.gouv.fr/
- sur le site Insee : www.insee.fr

Les contrats de ville s'articuleront, d'une part, autour de trois piliers :

- le pilier social
- le pilier urbain et cadre de vie
- le pilier développement économiqueet emploi

et, d'autre part, autour de trois thématiques transversales :

- Egalité entre les femmeset les hommes
- Lutte contre les discriminations
- Jeunesse

Les indicateurs présentés ici intègrent la dimension transversaleégalité femmes/hommes

THEMATIQUE POPULATION (volets social,cadre de vie)

- Nombre d'habitants par sexe
- Population par tranche d'âge et par sexe
- Part des familles monoparentales*
- Ménages composés d'une seule personne par sexe

THEMATIQUE ACTIVITE (volet emploi)

- Taux d'activité par sexe
- Taux d'activité des 15-24 ans par sexe
- Taux d'activité des 25-54 ans par sexe
- Taux d'activité des 55-64 ans par sexe
- Taux de chômage (au sens du recensement) par sexe
- Indice de chômage A,B, C par sexe
- Taux d'emploi par sexe
- Taux d'emploi des 15-24 ans par sexe
- Taux d'emploi des 25-54 ans par sexe
- Taux d'emploi des 55-64 ans par sexe
- Part des salariés occupant un emploi à temps partiel par sexe
- Part des salariés étrangers par sexe

THEMATIQUE FORMATION (volet social)

- Part des non diplômés par sexe
- Part des hauts niveaux de formation par sexe

THEMATIQUE PRECARITE (voletsocial)

- Part des bénéficiaires de la CMU-C par sexe

**Cet indicateur n'est pas sexué. Néanmoins, dans neuf cas sur dix c'est une femme qui est à la tête d'une famille monoparentale.*

cget

Liste des IRIS de la commune : Montereau-Fault-Yonne

Code de l'Iris	Libellé de l'Iris	A : Iris d'activité H : Iris d'habitation	Population en 1999	Population en 2010
77305010 1	Ville Haute-Ouest	H	2416	2291
77305010 2	Ville Haute-Nord	H	1942	602
77305010 3	Ville Haute-Nord-Est	H	1987	1401
77305010 4	Ville Haute-Centre	H	2878	2874
77305010 5	Ville Haute-Est	H	2083	2659
77305020 1	Zone Activité	A	383	312
77305020 2	Ville Basse-Nord-Ouest-Sud	H	2916	3051
77305020 3	Ville Basse-Centre	H	3010	3690

6

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2010

cget

Nombre de quartiers prioritaires présents sur la commune : 1 quartier prioritaire

numéro quartier prioritaire	nom du quartier prioritaire
Z0902	Surville

cget

Intersection des quartiers prioritaires et des Iris

Au moins 5% du quartier prioritaire est en intersection avec cette liste d'IRIS

Nom du Quartier Prioritaire	Numéro Quartier Prioritaire	Numéro de l'IRIS	Libellé de l'IRIS	Part de la surface du quartier prioritaire dans l'IRIS
Surville	Z0902	77305010 1	Ville Haute-Ouest	9.4%
	Z0902	77305010 2	Ville Haute-Nord	13.1%
	Z0902	77305010 3	Ville Haute-Nord-Est	26.7%
	Z0902	77305010 4	Ville Haute-Centre	39.5%
	Z0902	77305010 5	Ville Haute-Est	11.3%

Evolution 1990-2011 de la population de l'EPCI

Nom de l'EPCI : CC Deux Fleuves
Nombre de communes de l'EPCI : 14

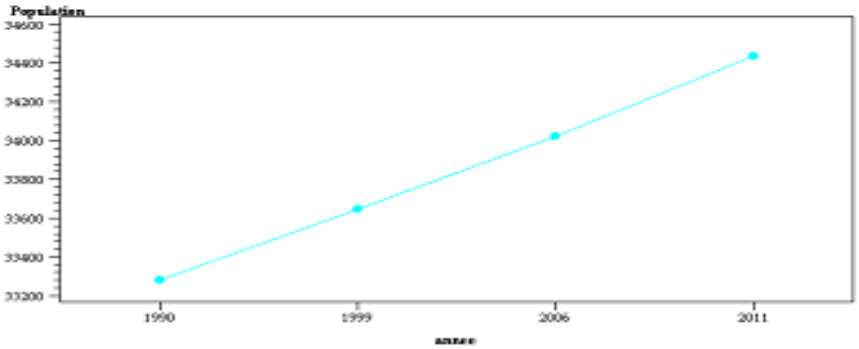

En 1990, l'EPCI comptait 33281 habitants. En 2011, l'EPCI compte 34436 habitants

9

Données recensements de la population 1990-2011, Insee

PRO

cget

THEMATIQUE POPULATION

- Nombre d'habitants par sexe
- Population par tranche d'âge et par sexe
- Part des familles monoparentales *
- Ménages composés d'une seule personne par sexe

10

*Cet indicateur n'est pas sexué. Néanmoins, dans neuf cas sur dix c'est une femme qui est à la tête d'une famille monoparentale.

cget

Nombre d'habitants

	#	Femme	Homme	Total
Ville Haute-Ouest	ZONE	1151	1140	2291
Ville Haute-Nord	ZONE	349	253	602
Ville Haute-Nord-Est	ZONE	707	695	1401
Ville Haute-Centre	ZONE	1395	1279	2674
Ville Haute-Est	ZONE	1298	1361	2659
Zone Activité		154	158	312
Ville Basse-Nord-Ouest-Sud		1699	1352	3051
Ville Basse-Centre		2017	1673	3690
Commune de Montereau-Fault-Yonne		8769	7912	16681
EPCI: CC Deux Fleuves		17702	16781	34483

#: Cette colonne indique si le quartier prioritaire est en intersection (à au moins 5 %) avec IRIS.

Les chiffres de population correspondent à l'ensemble des personnes dont la résidence habituelle est située sur le territoire concerné : population des résidences principales (ou population des ménages), personnes vivant en communauté, population des habitations mobiles, sans-abris et mariniers rattachés au territoire.

Source : Insee, recensement de la population 2010

cget

Population par tranche d'âge et par sexe

		0 à 14 ans		15 à 29 ans		30 à 44 ans		45 à 59 ans		60 à 74 ans		75 ans ou plus	
	#	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Ville Haute-Ouest	ZONE2	249	348	297	250	240	223	228	185	83	114	54	42
Ville Haute-Nord	ZONE2	117	92	51	48	75	55	42	20	39	33	25	12
Ville Haute-Nord-Est	ZONE2	179	245	182	142	133	130	97	80	57	82	59	15
Ville Haute-Centre	ZONE2	383	403	289	277	268	280	208	189	200	107	71	44
Ville Haute-Est	ZONE2	298	385	303	327	250	242	178	198	182	187	108	65
Zone Activité		24	27	29	42	23	27	48	38	28	22	6	3
Ville Basse-Nord-Ouest-Sud		253	276	413	333	234	244	280	236	257	180	273	83
Ville Basse-Centre		279	340	432	422	337	368	283	232	269	182	417	140
Commune de Montereau-Fault-Yonne		1782	2104	1925	1839	1548	1566	1362	1134	1093	863	1011	403
EPCI : CC Deux Fleuves		3521	3968	3373	3338	3354	3260	3240	3019	2407	2177	1807	991

#: Cette colonne indique si le quartier prioritaire est en intersection (à au moins 5 %) avec IRIS.

Les chiffres de population correspondent à l'ensemble des personnes dont la résidence habituelle situe sur le territoire concerné : population des résidences principales (ou population des ménages), personnes vivant en communauté, population des habitations mobiles, sans-abris et mariniers rattachés au territoire. [2]

Source : Insee, recensement de la population 2010

cget

POPULATION DES IRIS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA COMMUNE*

*Ces graphiques viennent en complément des tableaux sur la population par tranche d'âge

Pour chacun des quartiers prioritaires, un graphique permet de visualiser la répartition par tranche d'age de la population de l'IRIS

Quartier prioritaire Z0902

IRIS numéro : 773050101
Ville Haute-Ouest

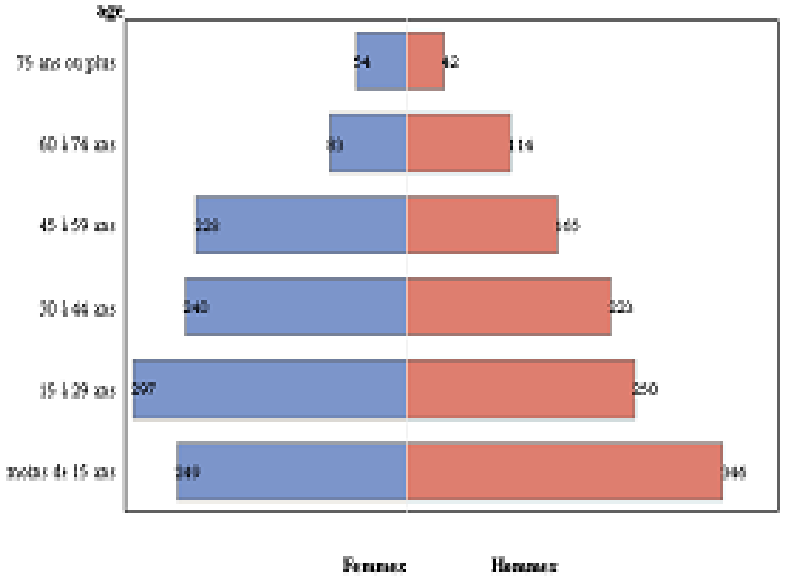

14

Source : Insee, recensement de la population 2010

Quartier prioritaire Z0902

IRIS numéro : 773050102
Ville Haute-Nord

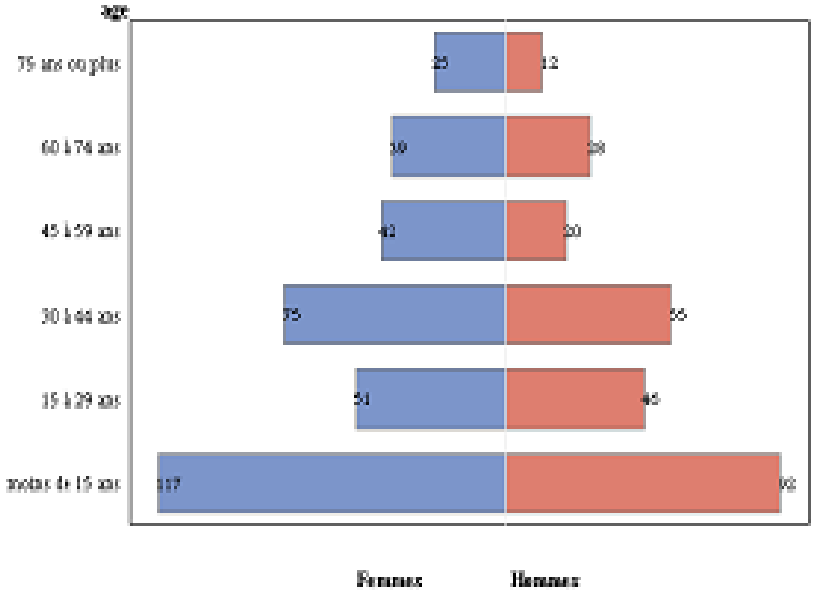

15

Source : Insee, recensement de la population 2010

Quartier prioritaire Z0902

IRIS numéro : 773050103
Ville Haute-Nord-Est

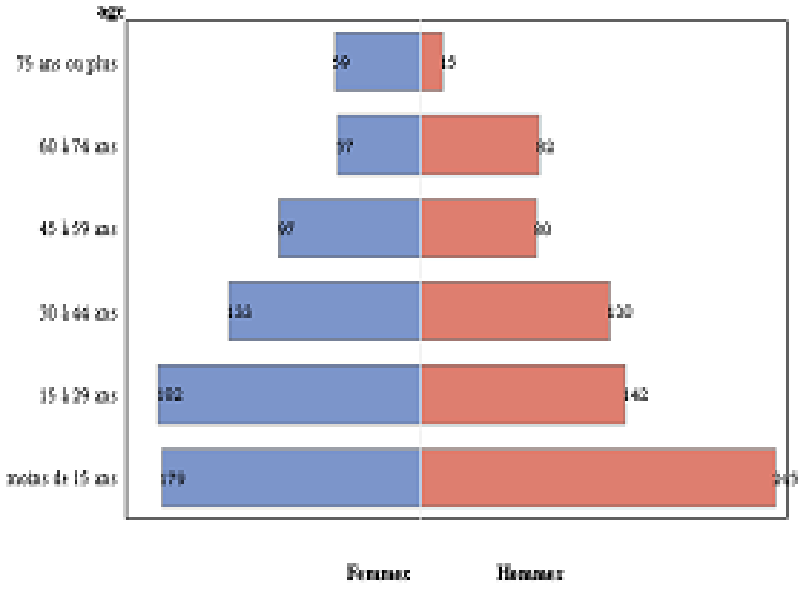

16

Source : Insee, recensement de la population 2010

Quartier prioritaire Z0902

IRIS numéro : 773050104
Ville Haute-Centre

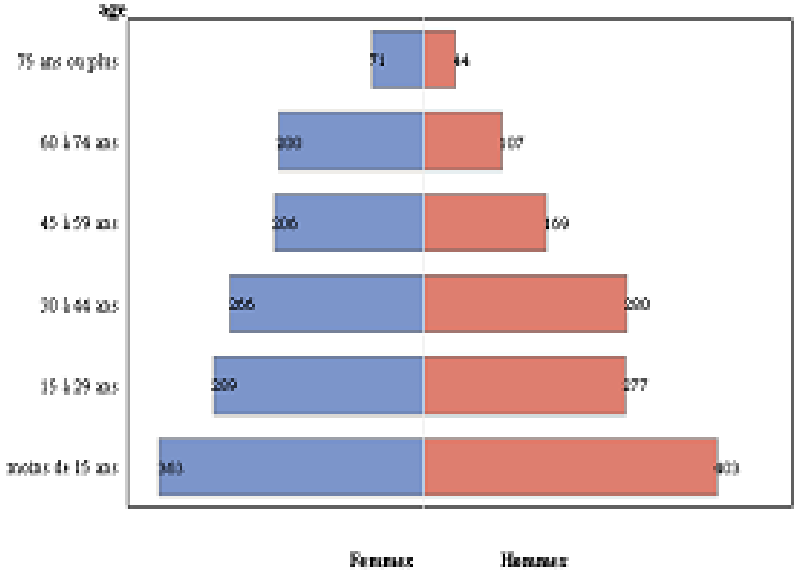

17

Source : Insee, recensement de la population 2010

Quartier prioritaire Z0902

IRIS numéro : 773050105
Ville Haute-Est

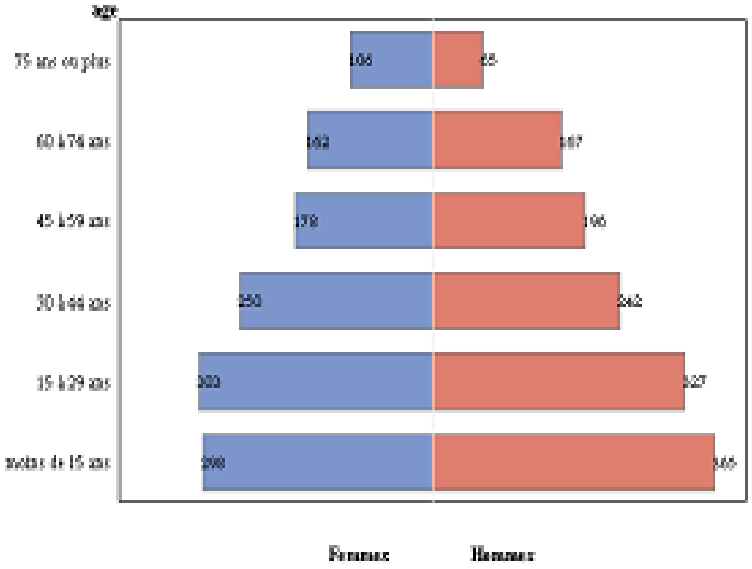

Source : Insee, recensement de la population 2010

cget

Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles*

	#	Part des familles monoparentales (en %)
Ville Haute-Ouest	ZONE2	18.4
Ville Haute-Nord	ZONE2	20.0
Ville Haute-Nord-Est	ZONE2	15.9
Ville Haute-Centre	ZONE2	27.7
Ville Haute-Est	ZONE2	17.8
Zone Activité		12.2
Ville Basse-Nord-Ouest-Sud		22.6
Ville Basse-Centre		21.6
Commune de Montereau-Fault-Yonne		21.1
EPCI : CC Deux Fleuves		15.8

#: Cette colonne indique si le quartier prioritaire est en intersection (à au moins 5 %) avec l'IRIS.
*Cet indicateur rapporte l'effectif de familles monoparentales à l'ensemble des familles

Lecture : En 2010, la commune de Montereau-Fault-Yonne compte 21,0% de familles monoparentales

Source : Insee, recensement de la population 2010

cget

Ménages composés d'une personne seule*

	#	Part des ménages composés d'une personne seule (en %)	Nombre de ménages	Nombre de ménages d'une personne seule	Nombre de ménages composés de femmes seules	Nombre de ménages composés d'hommes seuls
Ville Haute-Ouest	ZONE2	15.3	647	99	66	33
Ville Haute-Nord	ZONE2	22.6	180	41	39	2
Ville Haute-Nord-Est	ZONE2	35.9	484	168	97	70
Ville Haute-Centre	ZONE2	25.7	941	242	148	94
Ville Haute-Est	ZONE2	23.1	875	203	117	86
Zone Activité		33.9	138	47	26	21
Ville Basse-Nord-Ouest-Sud		43.3	1529	663	453	210
Ville Basse-Centre		55.6	1915	1065	650	416
Commune de Montereau-Fault-Yonne		37.8	6688	2525	1595	930
EPCI : CC Deux Fleuves		29.3	13318	3901	2407	1494

#: Cette colonne indique si le quartier prioritaire est en intersection (à au moins 5 %) avec ZRR.

* Un ménage est constitué de l'ensemble des personnes qui occupent la même résidence principale, c'est à dire qui résident de façon habituelle et à titre principal dans un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne

Lecture : En 2010, 37.7% des ménages de la commune de Montereau-Fault-Yonne sont composés d'une seule personne

Source : Insee, recensement de la population 2010

THEMATIQUE ACTIVITE

- Taux d'activité par sexe
- Taux d'activité des 15-24 ans par sexe
- Taux d'activité des 25-54 ans par sexe
- Taux d'activité des 55-64 ans par sexe
- Taux de chômage (au sens du recensement) par sexe
- Indice de chômage A, B, C par sexe
- Nombre d'actifs occupés par sexe
- Part des salariés occupant un emploi à temps partiel par sexe
- Part des salariés occupant un emploi à temps partiel par sexe
- Part des salariés étrangers par sexe

cget

Taux d'activité des 15-64 ans par sexe

	#	Nombre d'actives femmes (15-64ans)	Taux Femmes (en %)	Nombre d'actifs hommes (15-64ans)	Taux Hommes (en %)
Ville Haute-Ouest	ZONE	389	49.4	521	74.5
Ville Haute-Nord	ZONE	94	51.9	100	75.0
Ville Haute-Nord-Est	ZONE	140	32.8	246	62.9
Ville Haute-Centre	ZONE	383	45.9	555	72.4
Ville Haute-Est	ZONE	451	58.3	558	65.8
Zone Activité		68	61.5	98	90.2
Ville Basse-Nord-Ouest-Sud		715	69.5	759	83.5
Ville Basse-Centre		818	71.8	908	82.3
Commune de Montereau-Fault-Yonne		3059	57.6	3748	75.5
EPCI : CC Deux Fleuves		6979	63.8	8019	75.1

#: Cette colonne indique si l'IRIS est en intersection (à au moins 5%) avec le quartier prioritaire.

Lecture : En 2010,57,6% des femmes de15 à 64 ans de la commune de Montereau-Fault-Yonne sont présentes sur le marché du travail (soit parce qu'elles ont un emploi soit parce qu'elles en recherchent un.)
Lecture : En 2010,75,5% des hommes de 15 à 64 ans de la commune de Montereau-Fault-Yonne sont présents sur le marché du travail (soit parce qu'ils ont un emploi soit parce qu'ils en recherchent un.)

22

Source : Insee, recensement de la population 2010

cget

Taux d'activité des 15-24 ans par sexe

	#	Nombre d'actives femmes (15-24ans)	Taux Femmes (en %)	Nombre d'actifs hommes (15-24ans)	Taux Hommes (en %)
Ville Haute-Ouest	ZONE02	69	28.5	108	56.1
Ville Haute-Nord	ZONE02	11	32.7	14	43.8
Ville Haute-Nord-Est	ZONE02	27	18.9	42	35.0
Ville Haute-Centre	ZONE02	77	41.3	105	54.9
Ville Haute-Est	ZONE02	81	33.8	99	39.6
Zone Activite		18	84.9	19	74.3
Ville Basse-Nord-Ouest-Sud		127	51.6	101	61.9
Ville Basse-Centre		119	61.1	151	70.3
Commune de Montereau-Fault-Yonne		509	40.5	838	53.7
EPCI : CC Deux Fleuves		898	40.8	1169	51.2

#: Cette colonne indique si le quartier prioritaire est en intersection(à au moins 5 %) avec IRIS.

Lecture : En 2010,40.5% des femmes de15 à 24 ans de la commune de Montereau-Fault-Yonne sont présentes sur le marché du travail (soit parce qu'elles ont un emploi soit parce qu'elles en recherchent un.)
Lecture : En 2010,53.7% des hommes de 15 à 24 ans de la commune de Montereau-Fault-Yonne sont présents sur le marché du travail (soit parce qu'ils ont un emploi soit parce qu'ils en recherchent un.)

23

Source : Insee, recensement de la population 2010

cget

Taux d'activité des 25-54 ans par sexe

	#	Nombre d'actives femmes (25-54ans)	Taux Femmes (en %)	Nombre d'actifs hommes (25-54ans)	Taux Hommes (en %)
Ville Haute-Ouest	ZONE	203	84.5	371	92.3
Ville Haute-Nord	ZONE	77	81.9	78	87.9
Ville Haute-Nord-Est	ZONE	111	48.9	182	92.0
Ville Haute-Centre	ZONE	269	53.2	417	88.2
Ville Haute-Est	ZONE	335	88.7	393	89.2
Zone Activité		40	69.9	60	100.0
Ville Basse-Nord-Ouest-Sud		521	87.9	572	98.4
Ville Basse-Centre		648	85.0	699	94.0
Commune de Montereau-Fault-Yonne		2294	71.2	2770	92.5
EPCI: CC Deux Fleuves		5321	79.7	6015	94.5

#: Cette colonne indique si le quartier prioritaire est en intersection (à au moins 5 %) avec IRIS.

Lecture : En 2010,71,2% des femmes de 25 à 54 ans de la commune de Montereau-Fault-Yonne sont présentes sur le marché du travail (soit parce qu'elles ont un emploi soit parce qu'elles en recherchent un.)
Lecture : En 2010,92,5% des hommes de 25 à 54 ans de la commune de Montereau-Fault-Yonne sont présents sur le marché du travail (soit parce qu'ils ont un emploi soit parce qu'ils en recherchent un.)

34

Source : Insee, recensement de la population 2010

cget

Taux d'activité des 55-64 ans par sexe

	#	Nombre d'actives femmes (55-64 ans)	Taux Femmes (en %)	Nombre d'actifs hommes (55-64 ans)	Taux Hommes (en %)
Ville Haute-Ouest	ZONE	27	29.6	45	40.7
Ville Haute-Nord	ZONE	6	28.4	10	67.1
Ville Haute-Nord-Est	ZONE	1	2.6	21	29.2
Ville Haute-Centre	ZONE	37	25.9	34	38.5
Ville Haute-Est	ZONE	55	41.6	66	42.6
Zone Activité		10	32.0	18	62.3
Ville Basse-Nord-Ouest-Sud		68	35.5	87	50.5
Ville Basse-Centre		51	27.9	58	40.0
Commune de Montereau-Fault-Yonne		355	30.5	338	43.3
EPCI : CC Deux Fleuves		762	38.8	835	41.3

#: Cette colonne indique si le quartier prioritairement en intersection(à au moins 5 %) avec IRIS.

Lecture : En 2010,30.5% des femmes de55 à 54 ans de la commune de Montereau-Fault-Yonne sont présentes sur le marché du travail (soit parce qu'elles ont un emploi soit parce qu'elles en recherchent un.)
Lecture : En 2010,43.3% des hommes de55 à 54 ans de la commune de Montereau-Fault-Yonne sont présents sur le marché du travail (soit parce qu'ils ont un emploi soit parce qu'ils en recherchent un.)

25

Source : Insee, recensement de la population 2010

cget

Taux de chômage (au sens du recensement) par sexe

	#	Nombre de chômeurs femmes (15-64ans)	Taux Femmes (en %)	Nombre de chômeurs hommes (15-64ans)	Taux Hommes (en %)
Ville Haute-Ouest	2009/02	98	25.1	133	28.4
Ville Haute-Nord	2009/02	21	21.8	19	18.5
Ville Haute-Nord-Est	2009/02	55	39.6	87	35.5
Ville Haute-Centre	2009/02	148	38.3	150	27.1
Ville Haute-Est	2009/02	104	23.1	107	19.2
Zone Activite		6	9.1	10	10.6
Ville Basse-Nord-Ouest-Sud		115	16.0	110	14.5
Ville Basse-Centre		108	13.0	119	13.1
Commune de Montereau-Fault-Yonne		651	21.3	741	19.8
EPCI :CC Deux Fleuves		1059	15.1	1089	13.6

#: Cette colonne indiquait le quartier prioritaire est en intersection(à au moins 5 %) avec IRIS.

Lecture : En 2010,21.3% des femmes de15 à 64 ans de la commune de Montereau-Fault-Yonne présentes sur le marché du travail sont à la recherche d'un emploi (au sens du recensement)
Lecture : En 2010,19.8% des hommes de 15 à 64 ans de la commune de Montereau-Fault-Yonne présents sur le marché du travail sont à la recherche d'un emploi (au sens du recensement)

26

Source : Insee, recensement de la population 2010

cget

Indice de chômage (catégories A,B,C) par sexe

	#	Nombre de demandeuses d'emploi femmes (A,B,C)	Indice Femmes (en %)	Nombre de demandeurs d'emploi hommes (A,B,C)	Indice Hommes (en %)
Ville Haute-Ouest	ZONE2	100	25.7	119	22.8
Ville Haute-Nord	ZONE2	52	55.0	43	42.9
Ville Haute-Nord-Est	ZONE2	71	50.8	98	39.1
Ville Haute-Centre	ZONE2	139	38.3	218	39.3
Ville Haute-Est	ZONE2	117	28.0	155	27.8
Zone Activité		13	19.1	8	8.2
Ville Basse-Nord-Ouest-Sud		108	15.1	118	15.3
Ville Basse-Centre		168	20.3	153	16.8
Commune de Montereau-Fault-Yonne		768	25.0	908	24.2
EPCI : CC Deux Fleuves		.	.	.	.

#: Cette colonne indique si le quartier prioritaire est en intersection (à au moins 5 %) avec IRIS.

Lecture : En 2010 25,0% des femmes de 15 à 64 ans de la commune de Montereau-Fault-Yonne présentes sur le marché du travail sont demandeuses d'emploi catégories A, B ou C (pôle emploi)
Lecture : En 2010 24,2% des hommes de 15 à 64 ans de la commune de Montereau-Fault-Yonne présents sur le marché du travail sont demandeurs d'emploi catégories A, B ou C (pôle emploi)

Données Pôle emploi 31.12.2012, recensement de la population 2010, Insee

cget

Taux d'emploi des 15 à 64 ans (au sens du recensement) par sexe

	#	Nombre de femmes en emploi (15-64 ans)	Taux Femmes (en %)	Nombre d'hommes en emploi (15-64 ans)	Taux Hommes (en %)
Ville Haute-Ouest	ZONE2	292	37.0	334	54.8
Ville Haute-Nord	ZONE2	74	40.6	82	61.1
Ville Haute-Nord-Est	ZONE2	85	19.7	159	40.8
Ville Haute-Centre	ZONE2	238	28.3	405	52.8
Ville Haute-Est	ZONE2	347	43.3	451	53.0
Zone Activité		82	55.9	87	80.8
Ville Basse-Nord-Ouest-Sud		601	58.3	849	71.4
Ville Basse-Centre		711	62.4	789	71.5
Commune de Montereau-Fault-Yonne		3407	45.3	3008	60.6
EPCI : CC Deux Fleuves		5923	54.1	6930	64.9

#: Cette colonne indique si le quartier prioritaire est en intersection (à au moins 5 %) avec IRIS.

Lecture : En 2010, 45.3% des femmes de 15 à 64 ans vivant dans la commune de Montereau-Fault-Yonne sont en emploi (au sens du recensement)
Lecture : En 2010, 60.6% des hommes de 15 à 64 ans vivant dans la commune de Montereau-Fault-Yonne sont en emploi (au sens du recensement)

28

Source : Insee, recensement de la population 2010

cget

Taux d'emploi des 15 à 24 ans (au sens du recensement) par sexe

	#	Nombre de femmes en emploi (15-24 ans)	Taux Femmes (en %)	Nombre d'hommes en emploi (15-24 ans)	Taux Hommes (en %)
Ville Haute-Ouest	Z09/02	43	17.6	42	22.2
Ville Haute-Nord	Z09/02	8	22.9	13	41.1
Ville Haute-Nord-Est	Z09/02	9	8.3	5	4.0
Ville Haute-Centre	Z09/02	34	18.0	66	34.6
Ville Haute-Est	Z09/02	35	19.4	71	28.4
Zone Activité		12	43.0	13	49.8
Ville Basse-Nord-Ouest-Sud		88	35.8	87	53.5
Ville Basse-Centre		98	50.6	123	57.2
Commune de Montereau-Fault-Yonne		327	26.0	420	35.4
EPCI : CC Deux Fleuves		809	27.7	828	38.1

#: Cette colonne indique le quartier prioritairement en intersection(à au moins 5 %) avec IRIS.

Lecture : En 2010,26.0% des femmes de15 à 24 ans vivant dans la commune de Montereau-Fault-Yonne sont en emploi (au sens du recensement)
Lecture : En 2010,35.4% des hommes de 15 à 24 ans vivant dans la commune de Montereau-Fault-Yonne sont en emploi (au sens du recensement)

29

Source : Insee, recensement de la population 2010

cget

Taux d'emploi des 25 à 54 ans (au sens du recensement) par sexe

	#	Nombre de femmes en emploi (25-54 ans)	Taux Femmes (en %)	Nombre d'hommes en emploi (25-54 ans)	Taux Hommes (en %)
Ville Haute-Ouest	ZONG2	234	49.2	302	75.1
Ville Haute-Nord	ZONG2	60	48.0	59	68.4
Ville Haute-Nord-Est	ZONG2	75	31.8	142	71.8
Ville Haute-Centre	ZONG2	178	34.9	312	64.6
Ville Haute-Est	ZONG2	272	55.8	319	71.6
Zone Activité		40	69.9	58	93.4
Ville Basse-Nord-Ouest-Sud		448	75.6	495	86.0
Ville Basse-Centre		583	73.9	612	82.3
Commune de Montereau-Fault-Yonne		1953	57.7	2297	78.7
EPCI : CC Deux Fleuves		4819	69.2	5351	84.0

#: Cette colonne indique si le quartier prioritaire est en intersection (à au moins 5 %) avec IRIS.

Lecture : En 2010, 57.7% des femmes de 25 à 54 ans vivant dans la commune de Montereau-Fault-Yonne sont en emploi (au sens du recensement)
Lecture : En 2010, 78.7% des hommes de 25 à 54 ans vivant dans la commune de Montereau-Fault-Yonne sont en emploi (au sens du recensement)

30

Source : Insee, recensement de la population 2010

cget

Taux d'emploi des 55 à 64 ans (au sens du recensement) par sexe

	#	Nombre de femmes en emploi (55-64ans)	Taux Femmes (en %)	Nombre d'hommes en emploi (55-64ans)	Taux Hommes (en %)
Ville Haute-Ouest	Z0902	25	27.4	40	38.4
Ville Haute-Nord	Z0902	8	28.4	10	61.8
Ville Haute-Nord-Est	Z0902	0	0.0	11	15.9
Ville Haute-Centre	Z0902	28	18.7	28	28.6
Ville Haute-Est	Z0902	40	30.3	61	39.6
Zone Activité		10	39.0	18	82.3
Ville Basse-Nord-Ouest-Sud		65	33.8	87	39.2
Ville Basse-Centre		50	27.3	54	37.6
Commune de Montereau-Fault-Yonne		222	26.6	288	38.9
EPCI : CC Deux Fleuves		625	33.5	753	37.2

#: Cette colonne indique si le quartier prioritaire est en intersection(à au moins 5 %) avec IRIS.

Lecture : En 2010,26.6% des femmes de55 à 64 ans vivant dans la commune de Montereau-Fault-Yonne sont en emploi (au sens du recensement)
Lecture : En 2010,38.9% des hommes de 55 à 64 ans vivant dans la commune de Montereau-Fault-Yonne sont en emploi (au sens du recensement)

31

Source : Insee, recensement de la population 2010

cget

Part des salariés occupant un emploi à temps partiel par sexe

	#	Nombre de femmes salariées à temps partiel	Part Femmes (en %)	Nombre d'hommes salariés à temps partiel	Part Hommes (en %)
Ville Haute-Ouest	ZD902	65	22.7	23	6.3
Ville Haute-Nord	ZD902	11	15.1	12	16.6
Ville Haute-Nord-Est	ZD902	43	48.2	23	15.1
Ville Haute-Centre	ZD902	83	28.5	28	7.3
Ville Haute-Est	ZD902	91	26.5	38	8.2
Zone Activité		10	16.0	6	7.3
Ville Basse-Nord-Ouest-Sud		118	21.2	42	6.8
Ville Basse-Centre		154	23.2	45	6.1
Commune de Montereau-Fault-Yonne		559	24.2	215	7.6
EPCI : CC Deux Fleuves		1 307	23.2	399	6.3

#: Cette colonne indique si le quartier prioritaire est en intersection (à au moins 5 %) avec IRIS.

Lecture : En 2010, 24,2% des femmes salariées vivant dans la commune de Montereau-Fault-Yonne sont en emploi à temps partiel
Lecture : En 2010, 7,6% des hommes salariés vivant dans la commune de Montereau-Fault-Yonne sont en emploi à temps partiel

32

Source : Insee, recensement de la population 2010

cget

Part des salariés étrangers par sexe

	#	Nombre de femmes salariées étrangères	Part Femmes (en %)	Nombre d'hommes salariés étrangers	Part Hommes (en %)
Ville Haute-Ouest	ZONE2	83	16.7	152	27.8
Ville Haute-Nord	ZONE2	9	13.4	28	34.2
Ville Haute-Nord-Est	ZONE2	52	20.1	158	49.8
Ville Haute-Centre	ZONE2	83	22.6	204	33.8
Ville Haute-Est	ZONE2	73	17.9	176	29.2
Zone Activité		14	12.5	28	13.6
Ville Basse-Nord-Ouest-Sud		65	9.7	132	16.2
Ville Basse-Centre		83	10.8	159	16.2
Commune de Montereau-Fault-Yonne		442	15.0	1033	25.6
EPCI : CC Deux Fleuves		.	.	.	.

#: Cette colonne indique si le quartier prioritaire est en intersection (à au moins 5 %) avec IRIS.

Lecture : En 2010, 15.0% des femmes salariées vivant dans la commune de Montereau-Fault-Yonne sont étrangères
Lecture : En 2010, 25.6% des hommes salariés vivant dans la commune de Montereau-Fault-Yonne sont étrangers

33

Données Déclaration Annuelles de Données Sociales 2008, Insee

MARCHE DU TRAVAIL DES IRIS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA COMMUNE*

*Ces graphiques viennent en complément des tableaux sur la situation des habitants vis à vis de l'emploi.
Pour chacun des quartiers prioritaires, un graphique permet de visualiser le taux d'activité et le taux de chômage des IRIS.

cget

Quartier prioritaire Z0902

Ce quartier est en intersection (à au moins 5%) avec 5 IRIS de la commune.

IRIS numéro : 773050101
Ville Haute-Ouest

TAUX D'ACTIVITE (personnes âgées de 15 à 64 ans)

La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi. Remarque(s): Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi (même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Une part de l'évolution, depuis 1999, de la population active ayant un emploi peut être liée à ce changement. En outre, les militaires du contingent, tant que ce statut existait, constituaient, par convention, une catégorie à part de la population active.

Le taux d'activité est un indicateur à étudier plus précisément en fonction du contexte local. Lorsqu'il est faible, cela signifie qu'une partie de la population n'est pas présente sur le marché du travail (ces personnes n'ont pas d'emploi et n'en recherchent pas). Il faut donc interpréter cet indicateur avec prudence et le croiser avec la connaissance locale du terrain. Le taux d'activité peut refléter 2 types de situations différentes. Ce retrait du marché du travail peut être volontaire (par exemple : une personne en étude, au foyer de manière volontaire ou une personne à la retraite) ou subi (découragement dû à une longue période de chômage par exemple).

Lecture : Ce graphique permet de visualiser les taux d'activité des femmes et des hommes vivant dans les IRIS intersectant (à au moins 5%) un quartier prioritaire.
La flèche de gauche indique le niveau du taux d'activité de la population vivant dans l'IRIS. A droite,le marqueur noir indique le niveau du taux d'activité de l'EPCI.

35

Source : Insee, recensement de la population 2010

Quartier prioritaire Z0902

Ce quartier est en intersection (à au moins 5%) avec 5 IRIS de la commune.

IRIS numéro : 773050101
Ville Haute-Ouest

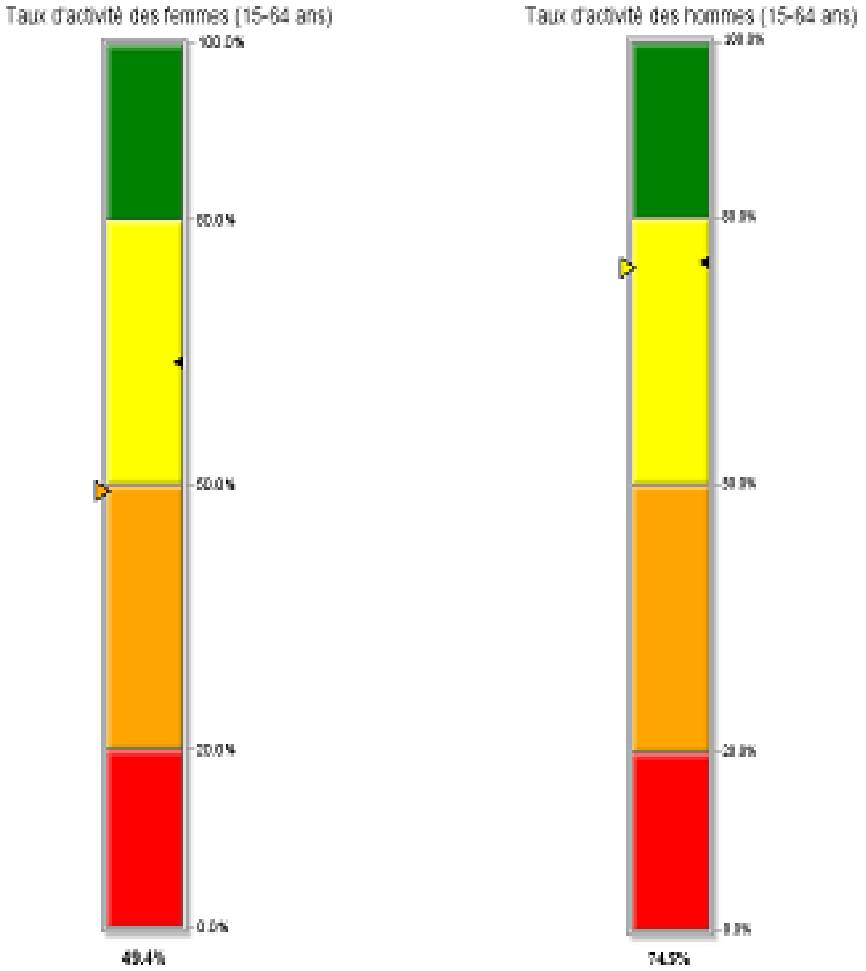

Lecture : Cette fiche permet de visualiser le taux d'activité des femmes et des hommes (ou dans les IRIS de intersection (à au moins 5%) un quartier prioritaire.
La flèche de gauche indique le niveau du taux d'activité de la population vivant dans l'IRIS. A droite, le marqueur noir indique le niveau du taux d'activité de l'EPCI.

36

Source : Insee, recensement de la population 2010

Quartier prioritaire Z0902

Ce quartier est en intersection (à au moins 5%) avec 5 IRIS de la commune.

IRIS numéro : 773050102
Ville Haute-Nord

TAUX D'ACTIVITE (personnes âgées de 15 à 64 ans)

La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi. Remarque(s): Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Une part de l'évolution, depuis 1999, de la population active ayant un emploi peut être liée à ce changement. En outre, les militaires du contingent, tant que ce statut existait, constituaient, par convention, une catégorie à part de la population active.

Le taux d'activité est un indicateur à étudier plus précisément en fonction du contexte local. Lorsqu'il est faible, cela signifie qu'une partie de la population n'est pas présente sur le marché du travail (des personnes n'ont pas d'emploi et n'en recherchent pas). Il faut donc interpréter cet indicateur avec prudence et le croiser avec la connaissance locale du terrain. Le taux d'activité peut refléter 2 types de situations différentes. Ce retrait du marché du travail peut être volontaire (par exemple : une personne en étude, au foyer de manière volontaire ou une personne à la retraite) ou subi (découragement dû à une longue période de chômage par exemple).

Lecture : Ce graphique permet de visualiser les taux d'activité des femmes et des hommes vivant dans les IRIS intersectant (à au moins 5%) un quartier prioritaire.
La flèche de gauche indique le niveau du taux d'activité de la population vivant dans IRIS. A droite,le marqueur noir indique le niveau du taux d'activité de l'EPCI.

37

Source : Insee, recensement de la population 2010

Quartier prioritaire Z0902

Ce quartier est en intersection (à au moins 5%) avec 5 IRIS de la commune.

IRIS numéro : 773050102
Ville Haute-Nord

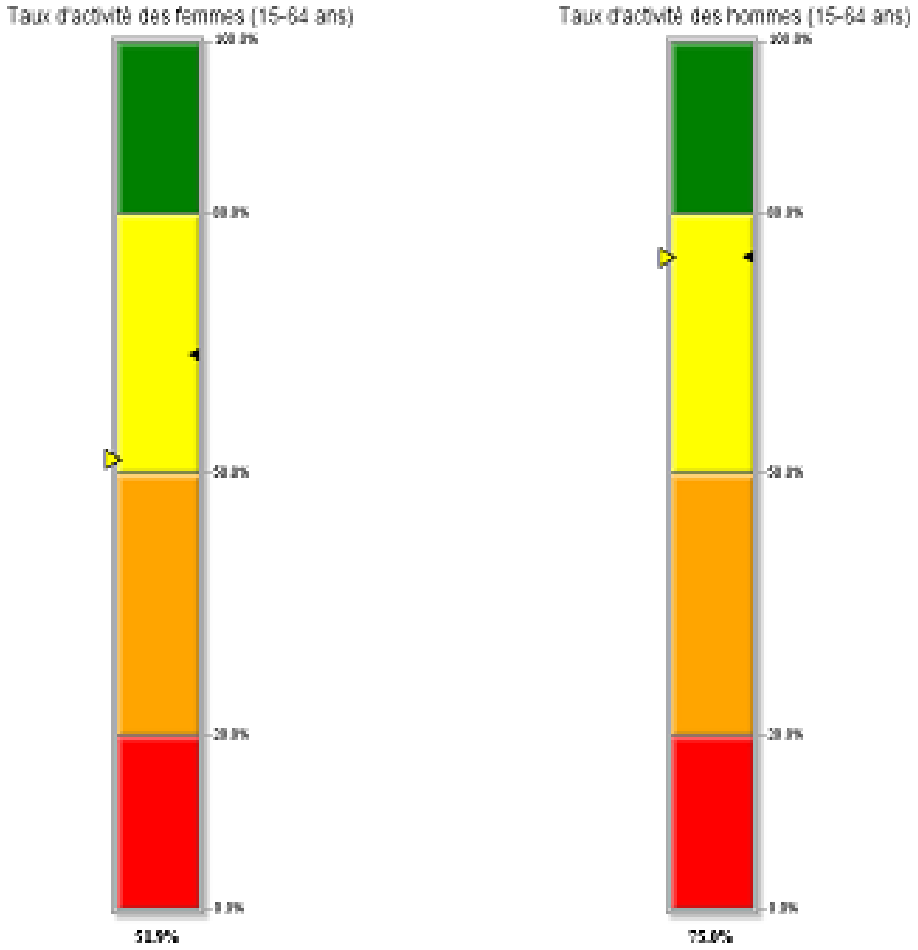

Lecture : Ce rectangle permet de visualiser les taux d'activité des femmes et des hommes vivant dans les IRIS du secteur (à au moins 5%) un quartier prioritaire.
La flèche de gauche indique le niveau du taux d'activité de la population vivant dans l'IRIS. Adroite, le marqueur noir indique le niveau du taux d'activité de l'EPCI.

38

Source : Insee, recensement de la population 2010

Quartier prioritaire Z0902

Ce quartier est en intersection (à au moins 5%) avec 5 IRIS de la commune.

IRIS numéro : 773050103
Ville Haute-Nord-Est

TAUX D'ACTIVITE (personnes âgées de 15 à 64 ans)

La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi ! Remarque(s): Depuis 2004, le recensement permet de mieux cerner en compte les actifs ayant un emploi ! même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Une part de l'évolution, depuis 1999, de la population active ayant un emploi peut être liée à ce changement. En outre, les militaires du contingent, tant que ce statut existait, constituaient, par convention, une catégorie à part de la population active.

Le taux d'activité est un indicateur à étudier plus précisément en fonction du contexte local. Lorsqu'il est faible, cela signifie qu'une partie de la population n'est pas présente sur le marché du travail (ces personnes n'ont pas d'emploi et n'en recherchent pas). Il faut donc interpréter cet indicateur avec prudence et le croiser avec la connaissance locale du terrain. Le taux d'activité peut refléter 2 types de situations différentes. Ce retrait du marché du travail peut être volontaire (par exemple : une personne en étude, au foyer de manière volontaire ou une personne à la retraite) ou subi (découragement dû à une longue période de chômage par exemple).

Lecture : Ce graphique permet de visualiser les taux d'activité des femmes et des hommes vivant dans les IRIS intersectant (à au moins 5%) un quartier prioritaire.
La flèche de gauche indique le niveau du taux d'activité de la population vivant dans l'IRIS. A droite,le marqueur noir indique le niveau du taux d'activité de l'EPCI.

39

Source : Insee, recensement de la population 2010

Quartier prioritaire Z0902

Ce quartier est en intersection (à au moins 5%) avec 5 IRIS de la commune.

IRIS numéro : 773050103
Ville Haute-Nord-Est

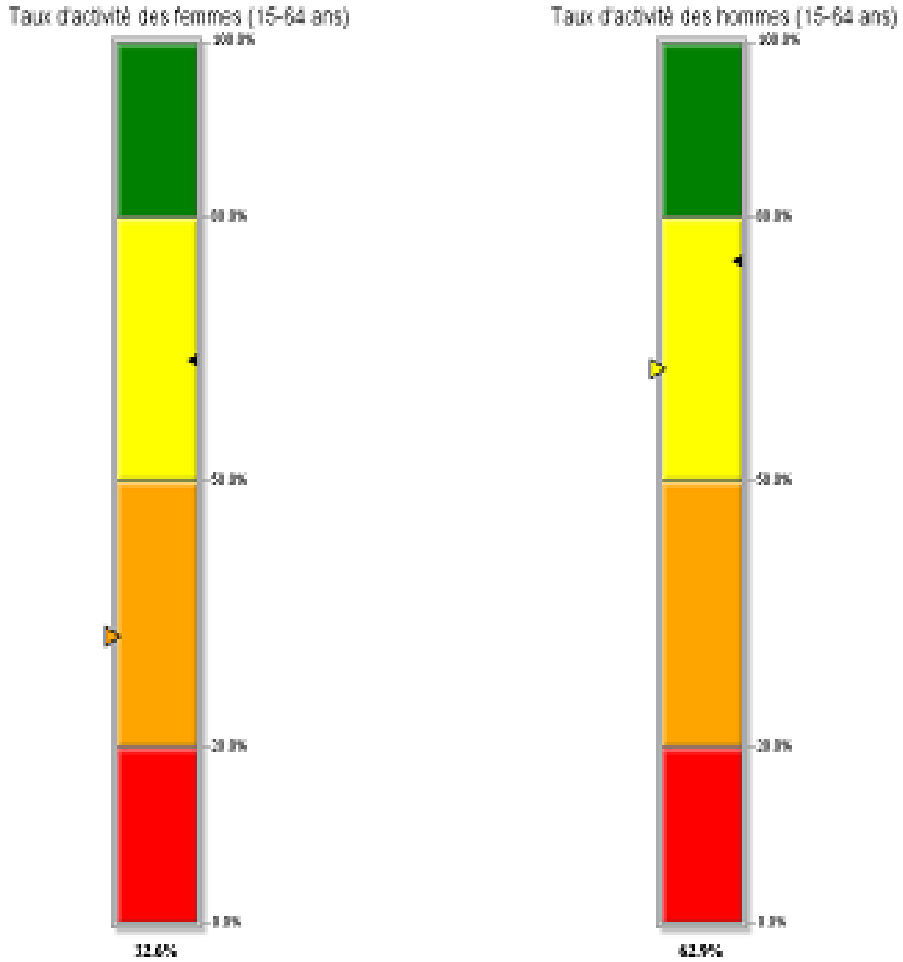

Lecture : Ces graphiques permettent de visualiser les taux d'activité des femmes et des hommes vivant dans les IRIS du secteur (à au moins 5%) un quartier prioritaire.
La flèche de gauche indique le niveau du taux d'activité de la population vivant dans l'IRIS. Adroite, le marqueur noir indique le niveau du taux d'activité de l'EPCI.

40

Source : Insee, recensement de la population 2010

Quartier prioritaire Z0902

Ce quartier est en intersection (à au moins 5%) avec 5 IRIS de la commune.

IRIS numéro : 773050104
Ville Haute-Centre

TAUX D'ACTIVITE (personnes âgées de 15 à 64 ans)

La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi. Remarque(s): Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Une part de l'évolution, depuis 1999, de la population active ayant un emploi peut être liée à ce changement. En outre, les militaires du contingent, tant que ce statut existait, constituaient, par convention, une catégorie à part de la population active.

Le taux d'activité est un indicateur à étudier plus précisément en fonction du contexte local. Lorsqu'il est faible, cela signifie qu'une partie de la population n'est pas présente sur le marché du travail (des personnes n'ont pas d'emploi et n'en recherchent pas). Il faut donc interpréter cet indicateur avec prudence et le croiser avec la connaissance locale du terrain. Le taux d'activité peut refléter 2 types de situations différentes. Ce retrait du marché du travail peut être volontaire (par exemple : une personne en étude, au foyer de manière volontaire ou une personne à la retraite) ou subi (découragement dû à une longue période de chômage par exemple).

Lecture : Ce graphique permet de visualiser les taux d'activité des femmes et des hommes vivant dans les IRIS intersectant (à au moins 5%) un quartier prioritaire.
La flèche de gauche indique le niveau du taux d'activité de la population vivant dans l'IRIS. A droite,le marqueur noir indique le niveau du taux d'activité de l'EPCI.

4)

Source : Insee, recensement de la population 2010

Quartier prioritaire Z0902

Ce quartier est en intersection (à au moins 5%) avec 5 IRIS de la commune.

IRIS numéro : 773050104
Ville Haute-Centre

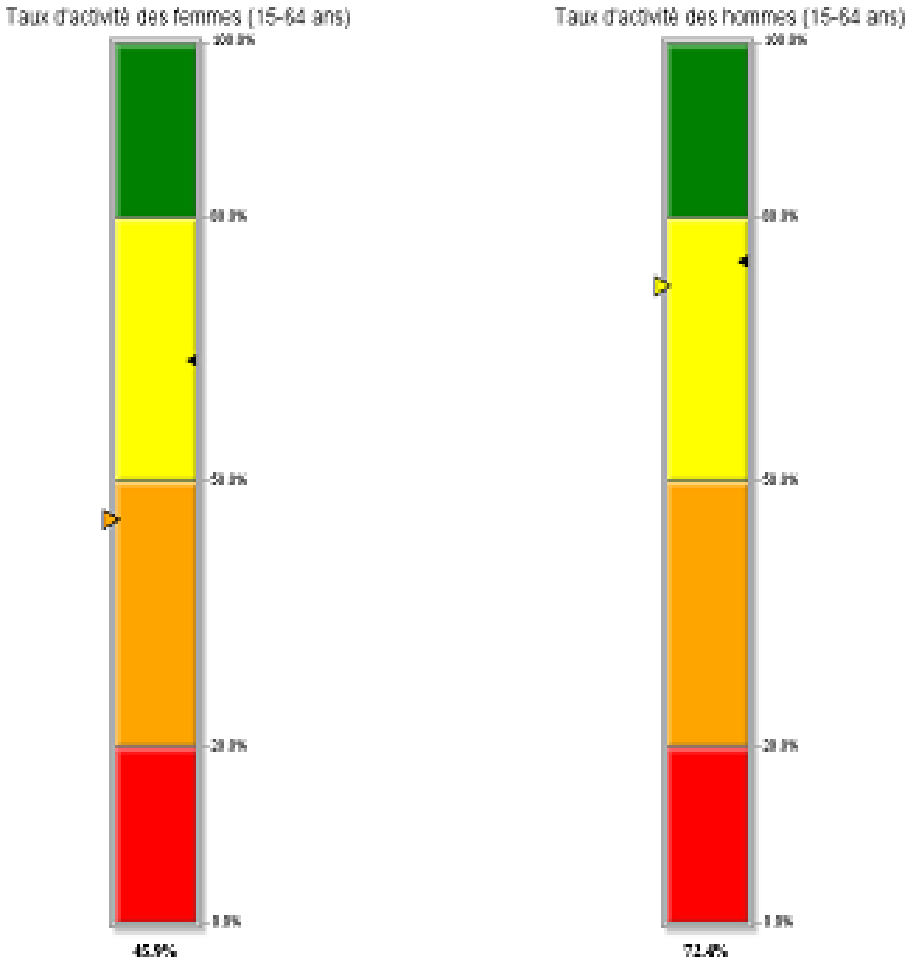

Lecture : Ce graphique permet de visualiser le taux d'activité des femmes et des hommes vivant dans les IRIS intersectant (à au moins 5%) un quartier prioritaire.
La flèche de gauche indique le niveau du taux d'activité de la population vivant dans l'IRIS. A droite, le marqueur noir indique le niveau du taux d'activité de l'EPCI.

42

Source : Insee, recensement de la population2010

Quartier prioritaire Z0902

Ce quartier est en intersection (à au moins 5%) avec 5 IRIS de la commune.

IRIS numéro : 773050105
Ville Haute-Est

TAUX DACTIVITE (personnes âgées de 15 à 64 ans)

La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi.Remarque(s): Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Une part de l'évolution, depuis 1999, de la population active ayant un emploi peut être liée à ce changement. En outre, les militaires du contingent, tant que le statut existait, constituaient, par convention, une catégorie à part de la population active.

Le taux d'activité est un indicateur à étudier plus précisément en fonction du contexte local. Lorsqu'il est faible, cela signifie qu'une partie de la population n'est pas présente sur le marché du travail (ces personnes n'ont pas d'emploi et n'en recherchent pas). Il faut donc interpréter cet indicateur avec prudence et le croiser avec la connaissance locale du terrain. Le taux d'activité peut refléter 2 types de situations différentes. Ce retrait du marché du travail peut être volontaire (par exemple : une personne en étude, au foyer de manière volontaire ou une personne à la retraite) ou subi (découragement dû à une longue période de chômage par exemple).

Lecture : Ce graphique permet de visualiser les taux d'activité des femmes et des hommes vivant dans les IRIS intersectant (à au moins 5%) un quartier prioritaire.
La flèche de gauche indique le niveau du taux d'activité de la population vivant dans l'IRIS. A droite,le marqueur noir indique le niveau du taux d'activité de l'EPCI.

43

Source : Insee, recensement de la population 2010

Quartier prioritaire Z0902

Ce quartier est en intersection (à au moins 5%) avec 5 IRIS de la commune.

IRIS numéro : 773050105
Ville Haute-Est

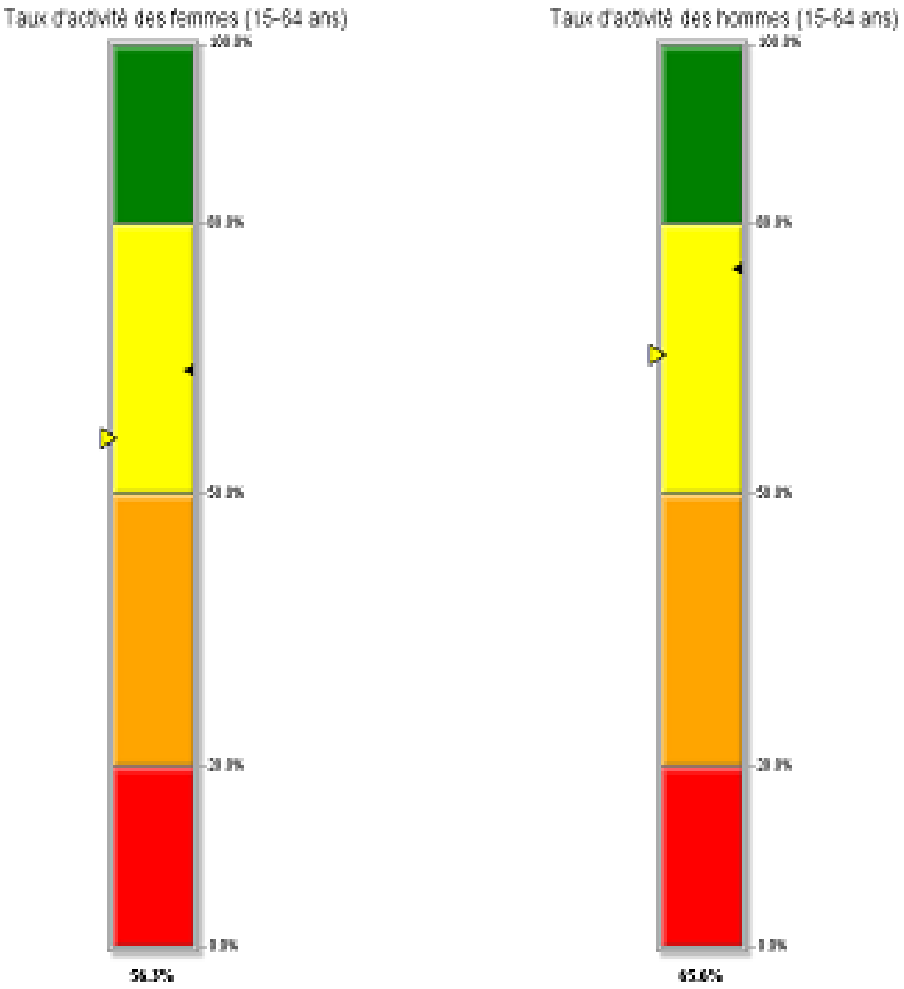

Lecture : Ce graphique permet de visualiser le taux d'activité des femmes et des hommes vivant dans les IRIS dépassant (à au moins 5%) un quartier prioritaire.
La flèche de gauche indique le niveau du taux d'activité de la population vivant dans l'IRIS. A droite, le marqueur noir indique le niveau du taux d'activité de l'EPCI.

44

Source : Insee, recensement de la population2010

cget

Quartier prioritaire Z0902

Ce quartier est en intersection (à au moins 5%) avec 5 IRIS de la commune.

IRIS numéro : 773050101
Ville Haute-Ouest

TAUX DE CHOMAGE (personnes âgées de 15 à 64 ans)

Au sens du recensement, est chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui s'est déclarée chômeur (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès du Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.Remarque(s): La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et du Pôle emploi. Le chômage au recensement est plus élevé que le chômage au sens du BIT car les personnes inactives ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT. Il est conseillé de raisonner en structure ou en positionnement relatif, aussi bien à une date donnée qu'en évolution.

Lecture : Ce graphique permet de visualiser les taux de chômage des femmes et des hommes vivant dans les IRIS intersectant un quartier prioritaire.

La flèche au sein des segments indique le niveau du taux de chômage de la population vivant dans l'IRIS. Il faut noter également que la couleur du cadran central change en fonction du taux de chômage de l'IRIS. Le marqueur noir indique le niveau du taux de chômage de l'EPCI.

45

Source : Insee, recensement de la population 2010

cget

Quartier prioritaire Z0902

Ce quartier est en intersection (à au moins 5%) avec 5 IRIS de la commune.

IRIS numéro : 773050101
Ville Haute-Ouest

Taux de chômage des femmes (15-64 ans)

Taux de chômage des hommes (15-64 ans)

Lecture : Ce graphique permet de visualiser les taux de chômage des femmes et des hommes vivant dans les IRIS constituant un quartier prioritaire.
La flèche au sein des segments indique le niveau du taux de chômage de la population vivant dans l'IRIS. Il faut noter également que la couleur du cadran central change en fonction du taux de chômage de l'IRIS. Le marqueur noir indique le niveau du taux de chômage de l'EPCI.

Source : Insee, recensement de la population 2010

cget

Quartier prioritaire Z0902

Ce quartier est en intersection (à au moins 5%) avec 5 IRIS de la commune.

IRIS numéro : 773050101
Ville Haute-Nord

TAUX DE CHOMAGE (personnes âgées de 15 à 64 ans)

Au sens du recensement, est chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui s'est déclarée chômeur (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès du Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.Remarque(s): La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et du Pôle emploi. Le chômage au recensement est plus élevé que le chômage au sens du BIT car les personnes inactives ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT. Il est conseillé de raisonner en structure ou en positionnement relatif, aussi bien à une date donnée qu'en évolution.

Lecture : Ce graphique permet de visualiser les taux de chômage des femmes et des hommes vivant dans les IRIS intersectant un quartier prioritaire.

La flèche au sein des segments indique le niveau du taux de chômage de la population vivant dans l'IRIS. Il faut noter également que la couleur du cadran central change en fonction du taux de chômage de l'IRIS. Le marqueur noir indique le niveau du taux de chômage de l'EPCI.

47

Source : Insee, recensement de la population 2010

cget

Quartier prioritaire Z0902

Ce quartier est en intersection (à au moins 5%) avec 5 IRIS de la commune.

IRIS numéro : 773050101
Ville Haute-Nord

Taux de chômage des femmes (15-64 ans)

Taux de chômage des hommes (15-64 ans)

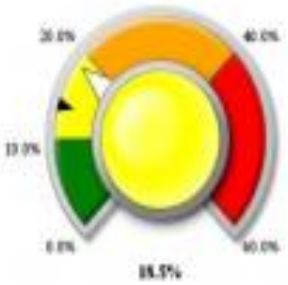

Lecture : Ce graphique permet de visualiser les taux de chômage des femmes et des hommes vivant dans les IRIS formant avec un quartier prioritaire.
La flèche au sein des segments indique le niveau du taux de chômage de la population vivant dans l'IRIS. Il faut noter également que la couleur du cadran central change en fonction du taux de chômage de l'IRIS. Le marqueur noir indique le niveau du taux de chômage de l'EPCI.

Source : Insee, recensement de la population 2010

Quartier prioritaire Z0902

Ce quartier est en intersection (à au moins 5%) avec 5 IRIS de la commune.

IRIS numéro : 773050101
Ville Haute-Nord-Est

TAUX DE CHOMAGE (personnes âgées de 15 à 64 ans)

Au sens du recensement, est chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui s'est déclarée chômeur (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès du Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.Remarque(s): La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et du Pôle emploi. Le chômage au recensement est plus élevé que le chômage au sens du BIT car les personnes inactives ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT. Il est conseillé de raisonner en structure ou en positionnement relatif, aussi bien à une date donnée qu'en évolution.

Lecture : Ce graphique permet de visualiser les taux de chômage des femmes et des hommes vivant dans les IRIS intersectant un quartier prioritaire.

La flèche au sein des segments indique le niveau du taux de chômage de la population vivant dans l'IRIS. Il faut noter également que la couleur du cadran central change en fonction du taux de chômage de l'IRIS. Le marqueur noir indique le niveau du taux de chômage de l'EPCI.

49

Source : Insee, recensement de la population 2010

Quartier prioritaire Z0902

Ce quartier est en intersection (à au moins 5%) avec 5 IRIS de la commune.

IRIS numéro : 773050101
Ville Haute-Nord-Est

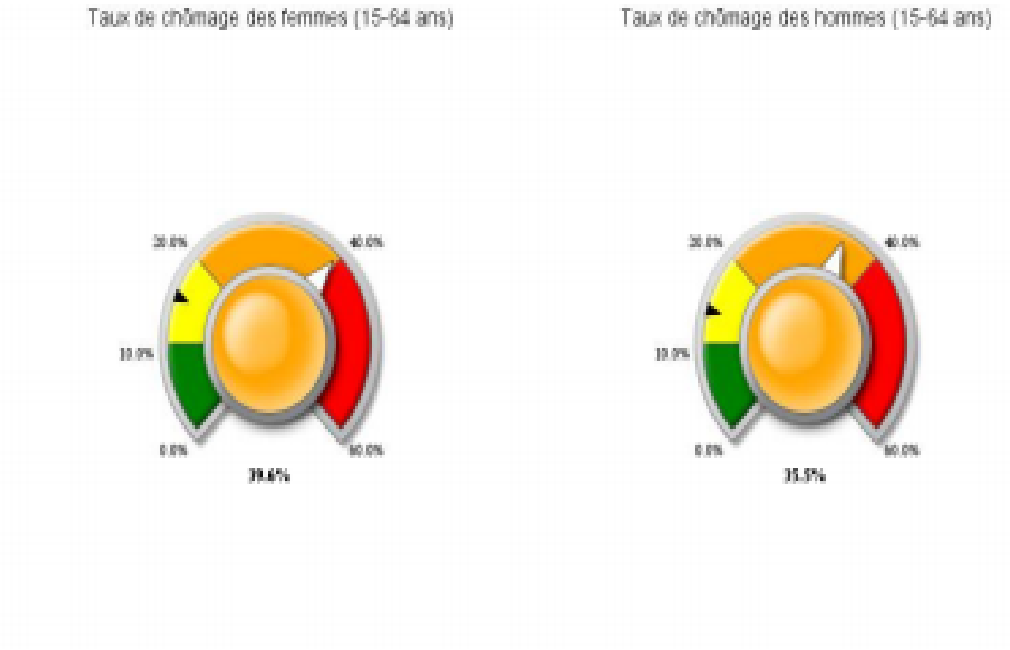

Lecture : Ce graphique permet de visualiser les taux de chômage des femmes et des hommes vivant dans les IRIS formant ensemble un quartier prioritaire.
La flèche au sein des segments indique le niveau du taux de chômage de la population vivant dans l'IRIS. Il faut noter également que la couleur du cadran ainsi que l'orientation autour du chômage de l'IRIS. Le marqueur noir indique le niveau autour du chômage de l'EPCI.

Source : Insee, recensement de la population 2010

cget

Quartier prioritaire Z0902

Ce quartier est en intersection (à au moins 5%) avec 5 IRIS de la commune.

IRIS numéro : 773050101
Ville Haute-Centre

TAUX DE CHOMAGE (personnes âgées de 15 à 64 ans)

Au sens du recensement, est chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui s'est déclarée chômeur (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès du Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.Remarque(s): La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et du Pôle emploi. Le chômage au recensement est plus élevé que le chômage au sens du BIT car les personnes inactives ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT. Il est conseillé de raisonner en structure ou en positionnement relatif, aussi bien à une date donnée qu'en évolution.

Lecture : Ce graphique permet de visualiser les taux de chômage des femmes et des hommes vivant dans les IRIS intersectant un quartier prioritaire.

La flèche au sein des segments indique le niveau du taux de chômage de la population vivant dans l'IRIS. Il faut noter également que la couleur du cadran central change en fonction du taux de chômage de l'IRIS. Le marqueur noir indique le niveau du taux de chômage de l'EPCI.

51

Source : Insee, recensement de la population 2010

cget

Quartier prioritaire Z0902

Ce quartier est en intersection (à au moins 5%) avec 5 IRIS de la commune.

IRIS numéro : 773050101
Ville Haute-Centre

Taux de chômage des femmes (15-64 ans)

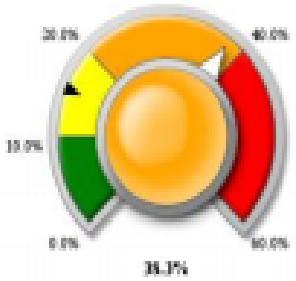

Taux de chômage des hommes (15-64 ans)

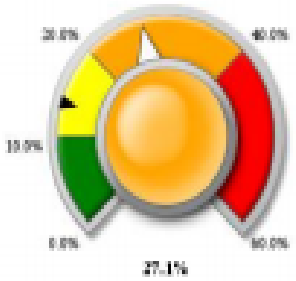

Lecture : Cet graphique permet de visualiser les taux de chômage des femmes et des hommes vivant dans les IRIS formant ce quartier prioritaire.
La flèche au sein des segments indique le niveau du taux de chômage de la population vivant dans l'IRIS. Il faut noter également que la couleur du cadran central change en fonction du taux de chômage de l'IRIS. Le marqueur noir indique le niveau du taux de chômage de l'EPCI.

Source : Insee, recensement de la population 2010

cget

Quartier prioritaire Z0902

Ce quartier est en intersection (à au moins 5%) avec 5 IRIS de la commune.

IRIS numéro : 773050101
Ville Haute-Est

TAUX DE CHOMAGE (personnes âgées de 15 à 64 ans)

Au sens du recensement, est chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui s'est déclarée chômeur (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès du Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.Remarque(s): La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et du Pôle emploi. Le chômage au recensement est plus élevé que le chômage au sens du BIT car les personnes inactives ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT. Il est conseillé de raisonner en structure ou en positionnement relatif, aussi bien à une date donnée qu'en évolution.

Lecture : Ce graphique permet de visualiser les taux de chômage des femmes et des hommes vivant dans les IRIS intersectant un quartier prioritaire.

La flèche au sein des segments indique le niveau du taux de chômage de la population vivant dans l'IRIS. Il faut noter également que la couleur du cadran central change en fonction du taux de chômage de l'IRIS. Le marqueur noir indique le niveau du taux de chômage de l'EPCI.

Source : Insee, recensement de la population 2010

cget

Quartier prioritaire Z0902

Ce quartier est en intersection (à au moins 5%) avec 5 IRIS de la commune.

IRIS numéro : 773050101
Ville Haute-Est

Taux de chômage des femmes (15-64 ans)

Taux de chômage des hommes (15-64 ans)

Lecture : Ce graphique permet de visualiser les taux de chômage des femmes et des hommes vivant dans les IRIS formant un quartier prioritaire. La flèche ou le lien des segments indique le niveau du taux de chômage de la population vivant dans l'IRIS. Il faut noter également que la couleur du cadran central change en fonction du taux de chômage de l'IRIS. Le marqueur noir indique le niveau du taux de chômage de l'EPCI.

Source : Insee, recensement de la population 2010

cget

THEMATIQUE FORMATION

- Part des non diplômés par sexe
- Part des hauts niveaux de formation par sexe

cget

Part des non diplômés par sexe

	#	Nombre de femmes non diplômées	Part Femmes (en %)	Nombre d'hommes non diplômés	Part Hommes (en %)
Ville Haute-Ouest	209/02	350	49.0	287	43.0
Ville Haute-Nord	209/02	80	37.8	51	35.7
Ville Haute-Nord-Est	209/02	283	65.3	347	64.1
Ville Haute-Centre	209/02	499	53.8	458	53.7
Ville Haute-Est	209/02	331	38.9	310	38.2
Zone Activité		34	28.0	38	29.8
Ville Basse-Nord-Ouest-Sud		372	28.6	282	28.3
Ville Basse-Centre		370	23.7	272	22.5
Commune de Montereau-Fault-Yonne		2328	37.8	1953	38.0
EPCI: CC Deux Fleuves		3578	28.4	3179	28.1

#: Cette colonne indique si le quartier prioritaire est en interaction(à au moins 5 %) avec IRIS.

Lecture : En 2010,37,8% des femmes de 15 ans ou plus ayant achevé leur scolarité et vivant dans la commune de Montereau-Fault-Yonne sont sans diplôme.
Lecture : En 2010,38,0% des hommes de 15 ans ou plus ayant achevé leur scolarité et vivant dans la commune de Montereau-Fault-Yonne sont sans diplôme.

56

Source : Insee, recensement de la population 2010

cget

Part des hauts niveaux de formation par sexe

	#	Nombre de femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	Part Femmes (en %)	Nombre d'hommes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	Part Hommes (en %)
Ville Haute-Ouest	ZONU2	18	2.5	24	3.5
Ville Haute-Nord	ZONU2	6	2.8	7	4.8
Ville Haute-Nord-Est	ZONU2	0	0.0	5	1.3
Ville Haute-Centre	ZONU2	9	1.0	21	2.8
Ville Haute-Est	ZONU2	12	1.4	31	3.9
Zone Activité		8	7.0	12	10.1
Ville Basse-Nord-Ouest-Sud		75	5.7	108	10.6
Ville Basse-Centre		69	4.3	152	12.6
Commune de Montereau-Fault-Yonne		197	3.2	358	7.0
EPCI : CC Deux Fleuves		588	4.7	748	8.6

#: Cette colonne indique si le quartier prioritaire est en intersection (à au moins 5 %) avec l'IRIS.

Lecture : En 2010, 3.2% des femmes de 15 ans ou plus ayant achevé leur scolarité et vivant dans la commune de Montereau-Fault-Yonne sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long.
Lecture : En 2010, 7.0% des hommes de 15 ans ou plus ayant achevé leur scolarité et vivant dans la commune de Montereau-Fault-Yonne titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long.

57

Source : Insee, recensement de la population 2010

THEMATIQUE PRECARITE

- Part des bénéficiaires CMU-C parmi les allocataires Cnam par sexe

cget

Part des bénéficiaires de la CMU-C par sexe

	#	Nombre de femmes bénéficiaires CMU-C	Part Femmes (en %)	Nombre d'hommes bénéficiaires CMU-C	Part Hommes (en %)
Ville Haute-Ouest	ZONU2	158	15.4	125	11.8
Ville Haute-Nord	ZONU2	98	20.6	89	17.7
Ville Haute-Nord-Est	ZONU2	265	35.8	250	31.0
Ville Haute-Centre	ZONU2	410	28.8	353	25.3
Ville Haute-Est	ZONU2	188	14.1	157	12.1
Zone Activité		9	4.1	4	2.1
Ville Basse-Nord-Ouest-Sud		121	8.1	82	6.2
Ville Basse-Centre		190	10.9	111	7.5
Commune de Montereau-Fault-Yonne		1433	17.0	1153	14.4
EPCI : CC Deux Fleuves		.	.	.	.

#: Cette colonne indique si le quartier prioritaire est en intersection (à au moins 5 %) avec IRIS.

Lecture : En 2013,17.0% des femmes allocataires Cnam vivant dans la commune de Montereau-Fault-Yonne sont bénéficiaires de la CMU-C.
Lecture : En 2013,14.4% des hommes allocataires Cnam vivant dans la commune de Montereau-Fault-Yonne sont bénéficiaires de la CMU-C.

59

Données Cnam 31.12.2013, Insee

VI- Maquette financière – Contrat de ville 2015

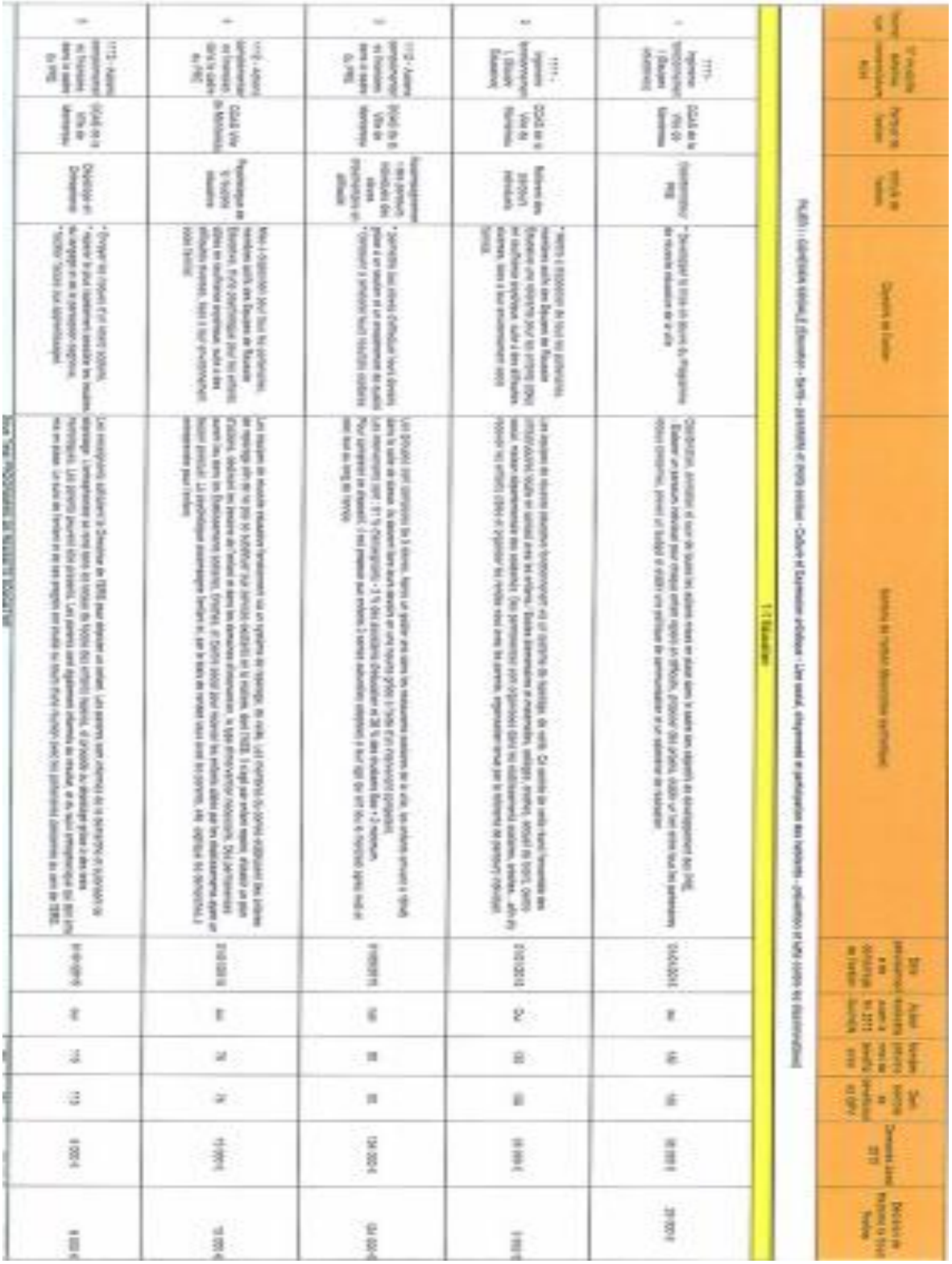

Thématique	N° modalité circulaire nationale Axe	Porteur de projet	Intitulé de l'action	Objectifs de l'action	Profilage de l'action (description synthétique)	Date prévisionnelle de démarrage de l'action	Action nécessitant-elle la TA ZFU ? Oui/Non	Nombre prévisionnel total de bénéficiaires	Dont nombre de bénéficiaires en ZFU	Demande Année 2015	Décision de Monsieur le Sous Préfet
6	T1121 - Agir dans l'espace scolaire	CCAS de la Ville de Montereau	Clubs mus de jeuxs-ds	Apporter aux enfants de 6 ans (CP/CE1) quelques-uns des ingrédients de réussite que les enfants issus favorisés rapportent quotidiennement de leur à la maison.	Le "Club eaux de jeuxe ed" est un dispositif porté par l'APF 92 (Association pour Terminer l'Egalité des Chances à l'Ecole), il comporte deux volets complémentaires et indissociables : Accompagnement de certains enfants de CP et de leurs parents * Ingénieur de terrain expert constitués de professionnels du monde réussit L'animateur pouvoir en charge le club, un groupe de 8 enfants, auxiers sers par semaine pendant 1h30. ** Certaiens d'une séance : Le goûter pendant 20 minutes, le travail de lecture donné par le maître, harmateur des les enfants à faire leur travail de lecture, mise en situation de réussite et félicitations. Activités ludiques de 30 minutes du englobant plusieurs séquences de jeux.	26/09/2015	non	40	40	20 000 €	10 000 €
7	T1121 - Agir dans l'espace scolaire	Ville de Montereau	La nuit du conte	Programme culturel qui a comme ses objectifs de la sensibiliser, doit permettre aux enfants scolarisés dans les écoles de la Petite Enfance : d'apprendre les différences et les similitudes, de développer un respect mutuel entre les cultures, d'apprendre à ne pas avoir peur de la différence, qu'elle soit culturelle, sociale, ethnique, généralement ou [illegible]	Programme culturel "la nuit du conte" appliqué dans deux mois scolaires, afin dapprendre aux enfants, accueillis dans les crèches, d'apprendre les différences et les similitudes qui font notre individualité et l'identité du groupe à travers des histoires de la littérature professionnelle.	01/01/2015	oui	470	250	5 000 €	0 €
8	T132 Mesures de lutte contre la déscolarisation scolaire, hors RRE, des Collégiens et Lycéens	Familles Rurales	Atelier de mathématiques pour SRC et Brevet	Lutter contre l'échec scolaire et contribuer à la réussite scolaire des élèves.	Travail sur les classes d'examens : Bac et Territoriale dans le but de faciliter l'obtention de diplômes. 2 groupes de 6 élèves, une fois par semaine pendant 2 heures.	02/09/2014	non	12	12	10 994 €	0 €
9	T133 - Actions spécifiques d'accompagnement scolaire en DLAS	Ville de Montereau - Centre Social	Soutien Scolaire	Lutter contre l'échec scolaire en : Aidant et soutenant les enfants en difficulté dans différentes matières, en préparant un lieu ouvert, accueillant et calme pour permettre aux élèves de travailler dans de bonnes conditions, en développant des soutiens d'[illegible]	Temps de soutien au centre social en vélo tous les mercredis après-midi pendant les périodes scolaires. Lieu ouvert de 14 h à 18 h selon les besoins, pour les jeunes préalablement inscrits avec autorisation parentale. Trois salles sont mises à disposition pour les trois intervenants : Français, Mathématiques, Anglais-Espagnol. La salle informatique est également accessible. Les mercredis s'effectuent sur le long de l'année sans discontinuer.	01/01/2015	oui	88	71	5 000 €	4 000 €
10	T132 Mesures de lutte contre la déscolarisation scolaire hors RRE des Collégiens et Lycéens	Lycée Fons Thoron	Insertion professionnelle des élèves du Lycée Fons Thoron.	Favoriser l'apprentissage des connaissances et des savoirs liaisons avec pratiques professionnelles : la formation de haiqiin [illegible], l'autonomie des jeunes, dans le cadre des formations dispensées au Lycée ; développer le lien des Métiers de l'administration des PME/PMI et des métiers de la mode.	Immersion totale dans les pays d'accueil. Les élèves travaillent 4 semaines dans des entreprises pour approfondir des pratiques professionnelles différentes et valider les compétences insérées dans les référentiels des diplômes préparés. Possibilité pour les élèves d'une semaine supplémentaire "développer" pendant laquelle ils découvrirait des notions de la langue du pays d'accueil et en découvrirait le patrimoine culturel et artistique.	9/10/2015	Oui	40	40	5 000 €	0 €
11	T132 Mesures de lutte contre la déscolarisation scolaire hors RRE des Collégiens et Lycéens	Club Sportif de Montereau	Accompagnement et soutien scolaire en section sportive football	Offrir l'enseignement de "classes sportives" aux sportifs du SOFTHEL. Mettre progressivement les élèves sur le plan scolaire. Permettre aux jeunes de pouvoir choisir son orientation après la troisième avec un bon dossier scolaire. Permettre une mixité filles/garçons dans notre club [illegible]	Suivi du programme scolaire pour les élèves des sections sportives (football suivant l'exemple) par semaine 2 les 2 heures de soutien, 1 heure de renforcement musculaire et 1 heure de soutien scolaire. Encadré par les enseignants du collège. Obligation pour les élèves de prendre une licence à la section sportive du collège et de participer aux championnats UNSS et municipal.	01/09/2015	non			5 000 €	4 000 €
12	T132 Mesures de lutte contre la déscolarisation scolaire hors RRE des Collégiens et Lycéens	Club sportif de Montereau	Accompagnement et soutien scolaire en section sportive natation	Favoriser la mixte filles/garçons aux quartiers et leur permettre de progresser sur le plan scolaire de la 6ème à la 3ème tout en formant une élite sportive jeune sur le secteur et promouvoir l'excellence.	Les élèves suivent le même programme que les autres élèves avec un aménagement horaire pour des journées sérieuses. Les entraînements ayant lieu à la suite de cours pour éviter la baisse d'attention en aval. Les élèves ont l'obligation de participer aux championnats UNSS et peuvent bénéficier d'un soutien scolaire.	01/09/2015	non	20	8	13 940 €	6 000 €
13	T133 - Mesures lutte contre la déscolarisation scolaire	UPAGUA	Soutient linguistique - décrochage scolaire	Lancer des mesures d'accès à la formation et à la réussite scolaire des jeunes par un renforcement de la maîtrise de la langue française.	Repérés par les Equipes Educatives, les élèves sans diagnostic sont en exil, font fréquent d'un parcours de formation individuelle.	01/09/2015	non	12		6 400 €	0 €
					Sous Total 11			1011	100	227 434,00 €	100 000 €

PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2015 MONTREUIL

Numéro fiche	N° opération nomenclature Axes	Porteur de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs de l'action	Contenu de l'action (description synthétique)	Date prévisionnelle de démarrage de l'action	Action évaluée avant la fin 2014 ? Si oui/Non	Nombre prévisionnel total de bénéficiaires	Dont nombre de bénéficiaires du QPV	Demande Année 2015	Décision de Maîtrise d'Ouvrage Proposée
1.4 - Santé et accès aux soins											
14	1211 - Action d'information et de prévention à la santé	Ville de Montreuil C. de la vie sociale et de la petite enfance	Dépistage Prévenir des troubles psychomoteurs chez l'enfant de moins de 3 ans	Prévenir les troubles psychomoteurs chez l'enfant de moins de 3 ans essentiel au sein des structures de la petite enfance : crèches, halte garderie, ludothèques, relais assistantes maternelles. Favoriser le développement harmonieux de l'enfant grâce à des animations et des jeux.	Mise en place d'ateliers au sein desquels ces enfants se rendent par petits groupes de 6, en lieu de psychomotricité. Chaque enfant rencontrera le plus d'ateliers matinaux possibles mises en place à chaque intervenant.	01/01/2015	oui	470	250	5 000 €	3 000,00 €
15	1211 - Action d'information et de prévention à la santé	Ville de Montreuil - DPE	Prévention de l'Obésité	Promouvoir une alimentation équilibrée valoriser la famille alimentaire "Fruits et légumes" Découvrir l'aliment par les 5 sens. Permettre aux enseignants de prolonger l'approche entreprise par l'action, dans leurs activités au sein de la classe.	La DIVERSITÉ de l'opération "Vitamines et compagnie" passe chaque semaine à raison de 30 minutes par classe et traite une animation sur le thème de la saisonnalité des fruits et légumes. Les moyens pédagogiques utilisés : une marionnette nommée "vitamines" à laquelle les enfants peuvent s'identifier ; la présentation et la manipulation des aliments ; la valorisation des sens avec un moyenne pédagogique adapté ; l'utilisation de supports multiples : jeux, lectures, musiques...	01/01/2015	oui	211	211	3 000 €	- €
16	1221 - Actions en faveur de l'accès aux soins	La Maison Solidaire	Mise en compte de la souffrance psychique des femmes victimes de violences conjugales.	Améliorer la prise en charge des impacts des violences conjugales sur la santé psychique des femmes en mettant en œuvre des consultations de psychologues et prise en charge des femmes dans les dispositifs d'urgence.	Mise en œuvre par la Maison des Femmes des consultations hebdomadaires de psychologues, pour accompagner les femmes. Elle de prendre en charge le traumatisme consécutif aux violences conjugales subies.	janv-15	oui	10	10	7 000 €	4 000 €
17	1221 - Actions en faveur de l'accès aux soins	Mission Locale du Bassin Économique de Montreuil	Renforcement de l'accès et de l'accompagnement psychologique	Aider le jeune à mieux se connaître et à donner un sens à des actions, à des périodes, des rencontres, des scènes. La aider un sujet, un moment, afin de se restorer confiance en lui et estime de soi.	Suite à la proposition du conseiller, ou à la demande spontanée du jeune, en relation avec le psychologue (permet de déterminer un processus de suivi qui peut prendre 2 aspects suivants) : * Suivi (mis à disposition de la Maison Locale * Prescription-orientation dans un autre spécialiste ou vers une prise en charge psychiatrique	janv-15	oui	30	30	7 000 €	3 000 €
18	1211 - Actions d'information et de prévention à la santé	Ville de Montreuil - Centre Social	Prévention santé "Atelier d'éducation à la nutrition"	Sensibiliser pour aider les habitants à devenir acteurs de leur santé. Créer un lieu d'information et d'échange sociale, convivial, permettant d'avoir un lieu social pour rompre l'isolement. Diminuer la mixité culturelle, intergénérationnelle et linguistique, et la rencontre interhabitants avec des professionnels.	Des ateliers culinaires ainsi que des permanences sanitaires à prévenir les habitants de certains risques alimentaires.	janv-15	oui	132	132	6 000 €	0 €
Sous total 1.4								[illegible]	oui	[illegible]	[illegible]
1.2 Parentalité et droits sociaux											
19	1311 Soutien à la Parentalité	Familles rurales FRANE	Centre Social - GRANDIR	Développer la parentalité Développer le lien intra-culturel intergénérationnel	Réaliser des débats thématiques : Fête de l'adolescence, organiser des échanges et débats entre étudiants communes (visite). Réaliser un grand débat au centre/mise à l'occasion de la fête de fin d'année ou de l'anniversaire de l'association	01/01/2015	oui	75		4 000 €	0
Sous total 1.2								[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2015 MONTBRUN

Thématique	N° mesure initiative communautaire locale	Porteur de projet	Intitulé de l'action	Objectifs du porteur	Contenu de l'action (description synthétique)	Date prévisionnelle de démarrage de l'action	Action mutualisée avec la ex CUCS GAGN	Nombre prévisionnel de bénéficiaires	Dont nombre de bénéficiaires ex QPV	Demande Année 2015	Décision de financer la future Politique
1-4 - Culture et expression artistique											
20	1412 - Accès à l'offre et aux équipements culturels	Médiathèque à [illegible]	Développer le jeune public aux sciences en médiathèque	Favoriser le retour d'ouvrages scientifiques jeunes des classes élémentaires. - Renforcer le nature et développer l'esprit critique et scientifique en donnant les bons documentaires; insuffler une curiosité minutieuse	La médiathèque propose aux enseignants des classes de CM de l'école Pierre et Marie Curie de rencontrer un auteur scientifique et de réaliser un atelier nature	01/01/2015	oui	75	75	2 500 €	0 €
21	1412 - Accès à l'offre et aux équipements culturels	Ville de Montbrun - semainaire de musique	PAZZ Musical et moderne	Pratique sur enfants. Ages de 6 à 18 ans de découvrir sur une année 12 disciplines instrumentales, info que le chant choral, la formation musicale et l'art dramatique.	Chaque mercredi et par sessions de 2 semaines les enfants, âgés de 6 à 18 ans et par groupes de 4, pratiquent 12 disciplines instrumentales, un cours de formation musicale, de chant et d'expression corporelle. Ils peuvent faire supplément de cotisation pour les ateliers d'art dramatique.	01/11/2015	mixte	40	30	2 000 €	2 000 €
22	1412 - Accès à l'offre et aux équipements culturels	Ville de Montbrun	Culture pour tous	Renaître la culture et ses différentes représentations sociales. Développer le désir de se rendre dans des lieux culturels et se familiariser avec les lieux. Favoriser les liens sociaux au groupe en contre venir exclusion et les discriminations. Favoriser l'ouverture culturelle	Tous les mercredis de l'année la ville propose une visite d'un ou plusieurs sites culturels à Paris ou dans la région. La journée se déroule par deux visites réparties le matin et l'après midi. Le groupe est systématiquement accompagné de deux agents et d'un ou deux au long de la journée	01/01/2015	oui	1040	312	5 000 €	0
23	1411 - pratiques artistiques et culturelles	Ville de Montbrun - Marsan pour Tous	AGHATI Amateurs et Guitares	Créer un espace socio-culturel de proximité offrant aux habitants des possibilités de découverte d'activités variées. Favoriser le process d'intégration culturelle chez les jeunes et les enfants de la ville haute. Offrir des services pédagogiques, artistiques et multiples favorisant la socialisation des enfants, adolescents, adultes.	Au sein de la "Maison pour tous", structure socio-culturelle de proximité de la ville, fréquentée par un public plurigénérationnel, sont organisés des ateliers pédagogiques, artistiques et musicaux. Ateliers arts plastiques, modelage céramique, peinture sur soie, TSGD, Anglais, Dyn artistique musicale, Eveil à l'anglais, Hip hop, salsa, danse africaine, Remise en forme, Hatha (3 sessions), chant, patisserie.	01/01/2015	oui	200	120	14 000 €	10000
24	1423 - Aide à la production audiovisuelle et cinéma	Ville de Montbrun - AAMD	Mise en place d'ateliers vidéo et réalisation de courts métrages pour participation concours	Développer le sens critique des "éducateurs à l'image des jeunes et favoriser leur expression artistique. Faire découvrir des métiers liés à deux arts majeurs : le cinéma et la musique, initier les jeunes à la démarche de projet en les impliquant dans toutes les étapes du projet.	Travail autour de la réalisation de vidéo. Participation des animateurs impliqués dans différentes formations. Phase 1 : sensibilisation et créer du réseau du travail du groupe pédagogique. Phase 2 : conception du projet : thème, histoire ; sélection, construction du story board, scénario, costumes de scènes, de la musique. Phase 3 : repérages scènes et musique. Phase 4 : tournage, enregistrement CD. Phase 5 : participation aux concours. Phase 6 : scène de restitution aux parents	01/01/2015	oui	12	12	4 000 €	4 000 €
25	1411 - pratiques artistiques et culturelles	Ville de Montbrun - Sports Basket	Espace dans ma ville	Développer les pratiques culturelles, scientifiques et citoyennes. Améliorer l'autonomie et la mobilité des jeunes. permettre à des familles, des enfants et des jeunes qui ne partent pas en vacances de rester à proximité et tout leur d'habitation des animations.	Activités scientifiques sur le thème de l'espace, proposées aux jeunes de 8 à 14 ans et de 8 à 7 ans. Les activités proposées sont nombreuses de la façon suivante : 1 : Microfusées ; 2 : Fusées à eau, 3 – La fête OPT - 4 : Construire des mini martian ; 5 : Planétarium gonflable, 6 : commuo la constellation, 7 : astronomie de l'espace 8 : environnement spatial et planète. L'ensemble de ces ateliers est mobile sur la place Jean XXIII, en Ville haute. Les thèmes de la mission des Pomme et de la Mécanique a. Peyrette, sensibilisent les animations en salle.	27 au 29 juillet et 26 juillet au 1er Aout 2015	oui	204	204	3 000 €	3 €
26	1420 - Lutte contre la fracture numérique	Famille Rurale PRAGES	Gambida parents et jeux informatique	Initier les parents au contrôle parental et à l'informatique de base	Mise en place d'un espace pédagogique et intervenants.	01/01/2015	oui	30		3 000 €	3 €
27	1414 - Manifestations culturelles et festivals	Ville de Montbrun - SIPT	Les saisons musicales de Montbrun Plage	Créer et développer du lien sociale. Favoriser la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. Valoriser les cultures présentes dans le quartier. Développer le goût musicale.	Cadrer les dimanche tous les samedi et samedi soirs du 18 juillet au 8 août 2015 à la ville haute Place Jean XXIII. Initiation à des instruments de musique tels par des intervenants du Conservatoire, évaluation sur scène de différents groupes de musique et des chants du quartier, représentations variées sur les associations qui montrent en avant leurs richesses culturelles sous toutes ses formes, activités pédagogiques diverses à l'intention des plus jeunes. Mars 2015, réunion de préparation avec les associations et les habitants ; avril 2015, réunion avec les services techniques pour finaliser la préparation et l'organisation.	01/06/2015	oui	1000	6000	3 000 €	3 €
Sous total 1-4								2000	6660	27 500 €	16 000 €

Thème sub	N° mesure [illegible]	Porteur de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs de l'action	Contenu de l'action (description synthétique)	Date prévisionnelle d'at. démarrage de l'action	Action [illegible] avant le 31-12-2015 (oui/non)	Nombre prévisionnel total de bénéficiaires	Dont nombre de bénéficiaires du QPV	Dépenses [illegible] 2015	Dépenses de fonctionnement [illegible]
1-2 - Lien social, citoyenneté et participation des habitants											
20	1574 - Accompagnement de la jeunesse	Familles Rurales [illegible]	Sorties pédagogiques pour enfants handicapés	Accueillir et favoriser l'épanouissement de jeunes en situation de handicap afin tout en pouvant utiliser tous les moyens en commun.	Découverte du réseau de bus, metro et trams. Sorties à caractère pédagogique : Musées, Assemblée Nationale ...	04/04/2015	oui	14		7 [illegible] €	0 €
21	1602 - Action de participation des habitants	Ville de Montreuil (Centre Social)	Cafés citoyens	Favoriser la convivialité entre habitants. Favoriser la participation citoyenne. Promouvoir une alimentation de la production à la consommation. Favoriser la mixité sociale en culturelle par l'échange. Rompre les liens sociaux	Les habitants se rencontrent 2 fois par semaine de 14 h à 17 h. Les activités culinaires, manuelles s'appuyant sur le savoir faire de chacun permettent de créer un climat propice au dialogue. Un groupe participe au développement de différentes actions sur le centre social en partenariat avec l'association "Terre Vivante". Le groupe propose un aperçu des différentes étapes de la production de l'alimentation, et des moyens mis en œuvre pour subvenir à quelque par une semaine [illegible] et chaque jour.	01/01/2015	oui	1500	1400	5 000 €	1 500 €
22	1582 - Activités de loisirs	Ville de Montreuil - Service jeunesse	Vacances malgaches (2015)	Laisser plaisir à l'apprentissage des savoirs fondamentaux dans un esprit éveillé et de curiosité culturelle et sportive	La ville propose pendant les petites vacances scolaires un programme renouvelé d'activités culturelles et sportives à destination des jeunes. Deux stages de découverte seront proposés les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les thèmes varieront à chaque vacances les professionnels et les intervenants qualifiés participent à ce programme: photographie, art, danse, flamenco, peinture, cuisine, conque et magie, mosaïque, golf, communication LEGO...)	01/01/2015	oui	144	144	10 000 €	7 500 €
23	1583 - Activités de loisirs	Ville de Montreuil - Service jeunesse	Vacances pour tout (2015)	Favoriser l'accès aux biens. Développer le lien intergénérationnel et développer le lien social. Faciliter l'accès aux découvertes culturelles	20 départs à raison de mois par semaine (lundi, mardi et jeudi). Les voyages vers la mer ou le lac se font en car grand tourisme, et consistent le déjeuner sous forme d'un panier repas, des parasols et des jeux de plages.	06/07/2015	oui	1020	1020	2 000 €	0 €
24	1602 - Action de participation des habitants	Ville de Montreuil - Maison pour Tous	Quartier en Fête	Mettre un coup de projecteur sur les activités sociales du quartier à travers les acteurs quotidiennes de la ville et du tissu associatif. Valorisation de talents du quartier. Faire découvrir les richesses culturelles du quartier aux visiteurs. Favoriser la mixité culturelle et les échanges culturels	A partir de 12h00 grand repas de quartier autour duquel se retrouvent les associations culturelles et communautaires qui proposent de séquencer leur spectacles scénaires. Cette réalisation est faite en partenariat avec la médiatrice des [illegible]. M.P. : [illegible] des univers "[illegible] plan Art" ; Univers "[illegible]" ; Univers Arts et Culture". Les visiteurs peuvent s'initier aux activités ludiques par la maison pour tous, le Cinéi photo, du tuk-tmasuto et [illegible] et un [illegible].	03/10/2015	oui	4000	3000	5 000 €	0 €
30	1661 - activités physiques et sportives	Union athlétique de Montreuil U.A.M	Développement de la pratique sportive des habitants des quartiers	Obtenir un bon nombre de licenciés issus de la ville haute permettant une d'offrir une activité sportive à ces jeunes et de leur permettre de s'intégrer socialement à travers le cadre associatif.	Un démarchage auprès des jeunes de Surville est mis en place afin de les attirer vers le sport, un rapprochement des partenaires sur les quartiers de la ville et en offrant l'adhésion à tous qui souhaitent pratiquer l'athlétisme. Il est ensuite proposé à une sélection parmi les jeunes afin qu'ils puissent aller en stage à l'étranger. Sont également organisés des stages sportifs et perfectionnement hors du quartier.	01/01/2015	oui	80	80	12 000 €	3 000 €
34	1801 - activités physiques et sportives	Union athlétique de Montreuil U.A.M	Organisation d'une manifestation sportive liant le lien familial	Impliquer les parents dans la pratique sportive de leur enfant. Développer le lien familial et le soutien parental en pratiquant un sport.	Organisation d'un [illegible] intitulé "le Cross du Père Noël" sur un parcours de 1 Km à destination des enfants de 8 à 11 ans. La spécialité est d'inclure un binôme sur la première moitié entre l'enfant et un adulte de sa famille qui parcourt la distance ensemble. Une seconde course [illegible] pour les enfants de 8 à 11 ans.	01/12/2015	oui	200	200	3 000 €	0 €
Sous total 1-2 (hors Ville)								7492	6480	45 797 €	14 000 €
35	1771 - VMV	Ville de Montreuil (MDD)	Séjours pour adolescents 2015	Favoriser l'accès aux séjours des jeunes n'y partant pas ou peu en vacances. Favoriser l'ouverture d'horizons culturels nouveaux par la découverte d'un milieu plus [illegible] (le montagne [illegible])	Mise en place d'un séjour en respectant les règles de la vie quotidienne, les contraintes budgétaires, légales et administratives. L'organisation est effectuée par les jeunes avec l'aide des animateurs. Séjour sur 10 départs en montagne pendant les vacances scolaires.	01/12/2015	oui	12	12	4 000 €	0
36	1811 - VMV	Club sportif de Montreuil	Animation sportive 2015	Permettre aux jeunes : la découverte d'activités sportives variées durant l'été. Permettre aux personnels de bénéficier d'une réduction lors de l'adhésion en séjourner sur l'une des activités proposées durant l'été.	Avec le concours des structures jumelles et des moyens de quartier de la Ville, l'objet permettre de : faire découvrir différentes activités sportives sur le quartier : judo, handball, tennis, badminton, tuke, athlétisme, natation. L'action se déroulera sur deux semaines en juillet par demi journées de 15 h 30 à 18 h 00. Mise en charge des groupes sur des [illegible] sportifs.	01/07/2015	oui	200	200	6 000 €	0
Sous Total Ville								212	212	10 000 €	0 €
Sous Total 1-2								7704	6692	55 797 €	14 000 €

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1.4 - Prévention et lutte contre les discriminations liées à l'origine et à l'adresse											
27	1621 - Action de Prévention et de Lutte contre la violence en le travail et direction des actions	[illegible] Centre Social	Formation des [illegible] assurant du [illegible]	* Mobiliser et impliquer nos partenaires sur l'interculturalité * Valoriser les cultures d'origines présentes sur la commune * Travailler avec les associations culturelles de la ville représentant les communautés migrantes en les impliquant dans des manifestations organisées par le Centre Social	Pour le personnel du Centre Social, les partenaires institutionnels et les associations, des interventions internes sont mises en place par des organismes spécialisés. Des journées d'information se déroulent dans les locaux du Centre Social. Des intervenants sont intervenus et les participants débattent autour du sujet pour une meilleure impregnation. Le programme est établi en fonction des besoins notifiés par les participants à la formation précédente.	[illegible]	[illegible]	37	37	[illegible]	[illegible]
28	1622 - Actions de prévention et de lutte contre la violence en le travail et en dehors des [illegible]	PSAD	Bénévoles et Prestataires	* Sensibiliser, informer et accompagner aux droits du travail, sur les risques des situations problématiques et des situations discriminatoires, * Impliquer et de jouer dans différentes rapport au sein ensemble en contact des organisations [illegible]	Gérer des réunions, interventions et informations via des journées de sensibilisation permettant d'interroger les questions de discrimination, de faire émerger les stéréotypes existants, d'inciter d'entre dans le processus de réorientation. 2 modules dans : * 1 correspondant à 142 journée d'intervention sous diverses thématiques (ateliers, jeu de rôle) dont 21 de préparation spécifiques en [illegible] du service Citoyenneté * 1 4 de rencontres sous pour présenter le projet au personnel. * 1 4 d'intervention auprès des habitants Informations sur [illegible] le projet et les supports pédagogiques. * 2 heures de rencontres sous de mieux [illegible] les enquêtes de satisfaction	[illegible]	[illegible]	20	20	[illegible]	[illegible]
Sous Total 1.4								57	57	[illegible]	[illegible]
TOTAL PILIER : COHESION SOCIALE (Education - Santé, parentalité et droits sociaux - Culture et expression artistique - Lien social, Citoyenneté et participation des habitants - Prévention et lutte contre les discriminations								[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Numéro fiche	Intitulé actuel intervention 2022	Porteur de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs de l'action	Bilan de l'action (description synthétique)	Date prévisionnelle de démarrage de l'action	Année [illegible] mois de bénéfice [illegible]	Nombre [illegible] mois de bénéfice [illegible]	Coût [illegible] de bénéficiaire au CPV	Demande [illegible] 2023	Décision de [illegible] la fiche
PILIER II - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI											
39	2122 accompagnement renforcé des jeunes	Espace numérique Mamoudzou	Ma qualification sur mesure de la fibre optique	Développer les métiers et les possibles d'emploi autour du numérique – bénéficier un programme sécurisant (PSG) – permettre la scolarisation par l'emploi dans un réseau certifiant	Mise en place d'une formation préqualifiante de 3 mois dans la fibre optique, avec une remise à niveau des savoirs de base. Le dernier lot (accueil par le ORETAI) l'acquisition de savoirs techniques et un stage en entreprise.	1er janvier 2019	oui	24	24	91 000 €	0
40	2111 Actions information, accompagnement de 1er niveau	ADIE	S'exprimer pour travailler	Mettre plus autonome dans sa recherche d'emploi: le public accueilli en lui permettant, par le biais d'un programme, que d'exercice en langue, en diminuer le « l'anal.	Mise à disposition du public non-chômeur des ordinateurs, des téléphones ou des imprimantes. Mise en place d'un atelier de 3 heures par semaine (une demi-journée) pendant 8 mois. (groupes de 10 personnes avec entrées et sorties permanentes)	1er mars 2019	oui	75	75	4 000 €	4 000 €
41	2121 Parrainage vers et dans l'emploi	Mission locale	Accompagnement vers l'emploi	Accompagner les jeunes dans l'emploi par le biais d'un parrainage composé d'anciens cadres et dirigeants régionaux dans une association.	L'action se déroule sur 6 mois et débute par une demi journée d'information collective au sein duquel le candidat le parrainage. Durant les 6 mois, chaque jeune est régulièrement suivi par la Mission locale d'une part et par son tuteur d'autre part (un entretien minimum par mois avec son tuteur, par l'ADE 6 mois tous les trois d'abord à l'emploi et le fidéliser au moins de les connaissance) et de des tenues.	1er mars 2019	oui	8	8	4 000 €	4 000 €
42	2012 Accompagnement de Projets et idées sur transports	Mission locale	Transport routier de marchandises	Permettre à 6 jeunes de plus de 21 ans, peu diplômés et ouvrés du permis B, d'accéder à un cursus professionnel qui permet de trouver un emploi stable et durable d'abord en partie salariale. (Transport routier de marchandises, sur permis: équivalence du Permis C et FIMO 28 heures)	Cinq jeunes ruraux du permis B ont bénéficié par des conseillers d'insertion professionnelle, seront formés sur 11 semaines, avec une partie théorique et une partie pratique. Ces jeunes devront avoir au préalable validé leur projet professionnel de manière plus fiable suivre au centre de formation.	01/03/2019	oui	5	5	22 000 €	22 000 €
43	2212 accompagnement de Projets et idées sur transports	Mission locale	Conduite de chariot élévateur - permis et CACES 1,3 et 5	Permettre à 5 jeunes peu diplômés d'obtenir une formation qualifiante. CACES catégorie 1, 3 et 5, qui permet l'accès à des emplois dans un secteur d'activité en pleine expansion	Les 5 jeunes seront dès préalablement orientés par des conseillers en insertion professionnelle, et leur projet professionnel sera validé par le centre de formation. Ils suivront ensuite une formation pratique et une formation théorique (35 heures sur une semaine) pour le passement des tests CACES 1, 3 et 5.	15/04/2019	oui	5	5	5 000 €	5 000 €
44	2121 Parrainage vers et dans l'emploi	Mission locale	Du mal pour trouver le travail	Diminuer le chômage de la mise à l'emploi des jeunes en les préparant aux entretiens d'embauche. Aider les jeunes à maîtriser confiance en eux	Le jeune est reçu en entretien individuel d'une heure une fois par mois. Lors de cet entretien le professionnel amènera le jeune à travailler sur lui-même en développant son expression, en exprimant ses représentations, en améliorant la connaissance qu'il a de lui-même, il amènera le jeune à mieux se connaître et à mieux se vendre.	01/03/2019	oui	40	40	7 600 €	3 000 €
45	2122 accompagnement renforcé des jeunes	FODEL	Coaching emploi	Permettre de mieux appréhender le monde du travail. Comprendre et mieux s'orienter dans les situations communes de la vie professionnelle. Devenir plus autonome dans un milieu donnée	3 modules de 35 heures chacun et un stage en entreprise d'environ 35 heures. Module 1: remédiation des savoirs de base fondamentaux (français, calcul et [illegible]) Module 2 : bilan professionnel et définition d'un plan d'action personnalisé avec recherche d'un stage en entreprise. Module 3 : travail sur les stratégies de recherche d'emploi	15/09/2019	oui	15	15	5 000 €	0 €
46	2141 Essor de la Deuxième Chance	Ecole de la Seconde chance	Coaching en vue des hors personnels	Bâtir une relation de confiance. Élargir le champ de vision afin d'acquérir plus de dépassement dans ses actions. Développer l'autonomie du jeune souhaitant afin que le processus de coaching perdure dans le temps.	Sur le base du volontariat, du jeune ou conseillé par son formateur référent : 7 séances individuelles d'une heure de coaching, espacées de 15 jours à 3 semaines environ. Ces séances de coaching, effectuées par un prestataire externe, ont lieu dans les locaux de l'Ecole de la 2ème chance.	01/01/2019	oui	80	15	30 000 €	[illegible]
47	2111 Accueil information, Accompagnement de 1er niveau	UPROM	Club Emploi Femmes	Diminuer l'accès au le retour à l'emploi des femmes résidant dans le QPV par le biais d'une méthode active et collective.	3 semaines à temps plein : phase d'appropriation et dynamique de groupe. 3 semaines à mi-temps : phase de sensibilisation (mise en place des techniques évoquées durant la 1ère phase, simulations d'entretien, ateliers actifs, entretiens individuels pour faire le point sur les avancées ou difficultés rencontrées). Pour les bénéficiaires n'ayant pas trouvé de solution à l'issue des 6 semaines, elles peuvent poursuivre à plein-temps durant 6 mois, soit 2 demi-journées par semaine pendant un mois.	01/04/2019	oui	12	12	10 000 €	0 €
48	2111 Accueil information, Accompagnement de 1er niveau	CIDFF	Egalité professionnelle : femmes vers l'emploi monoparental	Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des femmes du QPV, et particulièrement les femmes immigrées	Suivi de proximité sur 5 mois assuré par une conseillère en insertion professionnelle à partir d'un Rendez-vous individuel d'une heure. Entretiens personnalisés dans lesquels la personne est prise en compte dans sa globalité, avec toutes les problématiques qu'elle peut rencontrer (problèmes de santé, de mobilité, de garde d'enfants,...) Mise en place d'ateliers collectifs avec d'autres partenaires (Centres sociaux, Mission Locale, Pôle Emploi ...)	01/01/2019	oui	80	60	4 000 €	4 000 €

Thématique	N° modèle nécessite nominatif ou AGG	Porteur de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs de l'action	Contenu de l'action (description synthétique)	Date prévisionnelle de démarrage de l'action	Action mutualisée Extrait la 10 DPS Oui/Non	Nombre prévisionnel de bénéficiaires cibles	Dont nombre de bénéficiaires ex QPV	Enveloppe ACM 2015	Coût total de l'action en Euros (Projet)
AV	2111 Accueil information, accompagnement de 1er niveau	Dell Montereau	Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes femmes rencontrant des difficultés sociales	Permettre aux jeunes femmes en difficulté de 18 à 30 ans (jeunes avec enfants, victimes de violences conjugales, immigrées maîtrisant mal le français) d'avoir un accompagnement spécialisé afin de les aider dans leur insertion professionnelle	Les jeunes femmes repérées par Dell Montereau,par les partenaires des services sociaux ou de l'insertion professionnelle, sont prises en charge dans leur globalité par la mise : - d'un accompagnement social (partenariat avec le CCAS, MDE, ADBHAM, CIDFF77, le Relais 77, le Drop Haga, le Secours Catholique, les Restos du cœur...) : d'une permanence hebdomadaire d'aide au logement avec le CALJ77 à Dell Montereau, - de la permanence hebdomadaire d'une psychologue (avec entretiens gratuits) - de la permanence hebdomadaire d'un conseiller spécialisé dans l'accompagnement individualisé d'insertion socio-professionnelle.	[illegible]	Oui	30	40	22 943 €	0
AV	2212 Accompagnement de Projets et actions sur financements	Dell Montereau	Préparation des permis Pratiq (auto-école, permis de transport de voyageurs (D1 D), permis de transport de voyageurs (D1 D), de l'attestation de formation initiale minimale obligatoire	Permettre à 5 jeunes sans emploi et sans diplômes de passer la FIMO, ainsi que pour 3 d'entre eux le permis poids lourds (D1 D), et pour 3 d'entre eux le permis de transport de voyageurs (D1 D)	Une information collective de présentation des métiers du transport précédera des entretiens individuels faits par un conseiller en insertion professionnelle qui définira précisément le projet professionnel de chaque jeune. Les futurs bénéficiaires de l'action seront ensuite sélectionnés lors d'un entretien entre le Directeur de Dell Montereau, le conseiller en insertion, et le référent du Centre de Formation. Formation des jeunes dans le Centre de Formation agréé BCD CARRASCO SARL	[illegible]	Oui	8	5	30 500 €	0
AV	2212 Accompagnement de Projets et actions sur financements	Dell Montereau	Formation manutentionnaire, cariste et préparateur de commandes, CACES 1, 2 et 3	Permettre à 30 jeunes entre 18 et 30 ans, sans emploi et sans diplômes d'obtenir la certification de cariste, CACES catégories 1, 2 et 3, dans le but de pouvoir trouver un emploi dans le secteur de la logistique très présent à Montereau.	Une information collective de présentation des métiers de manutentionnaire, cariste et préparateur de commandes précédera des entretiens individuels faits par un conseiller en insertion professionnelle qui définira précisément le projet professionnel de chaque jeune. Formation théorique et pratique. Suivi individualisé par l'agence d'intérim adéquat, spécialisée dans la logistique au préalable des jeunes dès stages en entreprise. A l'issue de la formation, le dispositif 100 chômeurs 100 emplois prévoit le relais pour aider ces jeunes à trouver du travail. Chaque jeune bénéficie à hauteur de 50 euros	[illegible]	Oui	30	25	60 150 €	[illegible]
AV	2211 sensibilisation à la création d'activité, obtention et soutient à l'émergence de projets	Dell Montereau	Création d'entreprises	Permettre aux porteurs de projets d'avoir accompagnés par un intervenant local unique tout au long du processus de création de leur future activité	Rassurer les porteurs de projets en création individuelle à Dell Montereau , les aider à faire un business plan (avec la mise à disposition des professionnels), les accompagner dans toutes demarches administratives, et avoir des évènements et des lieux d'échanges et de dialogue sur le territoire	[illegible]	Oui	17	5	13 000 €	0
AV	2100 accompagnement renforcé des jeunes	Dell Montereau	100 chômeurs 100 emplois	Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés du quartier prioritaire	1. Repérage des candidats en aller à leur rencontre avec l'aide des partenaires Pôle Emploi, CIO, ACSEA, GRETA... 2. Mobilisation et sélection (repérer la motivation, préciser le projet professionnel, valoriser les expériences) 3. Préparation spécifique de 4 jours animée par un formateur externe avec du permanage, des témoignages de chefs d'entreprises, présentation des possibilités de stages, de contrats en alternance, de CDD ou CDI, de missions en interim	[illegible]	Oui	50	50	30 000 €	12 000 €
AV	2212 Accompagnement de Projets et actions sur financements	Dell Montereau	Aide à la mobilité	Financer 50 permis par an pour des jeunes de 18 à 30 ans sans emploi, mais avec un projet professionnel, afin de leur faciliter l'accès au monde du travail.	Sélection des bénéficiaires (définition sur critères de Pôle Emploi) : Tests pour connaître les mentalités différentes d'apprentissage avec réorientation possible sur une formation de sauveur de base. Et partenariat avec TOUS-ENSEMBLE 36CSM : 2 séances hebdomadaires de Code de la route dans les locaux de Dell Montereau, 2 passages à l'examen du Code de la route, 1 forfait de 20 heures de conduite, 2 séances à l'examen pratique de la conduite, inscription à une formation en ligne gratuite au Code de la route : [illegible]	[illegible]	Oui	50	30	40 000 €	[illegible]
AV	2111 Accueil information, Accompagnement de 1er niveau	Dell Montereau	Ateliers Valorisation du CV, Lettres de motivation, outils pour une insertion durable	Aider les jeunes de 16 à 30 ans à rédiger leurs CV et Lettres de motivation. A plus long terme, rendre les jeunes aux autonomes dans leur recherche d'emploi	3 séances de 5 heures par semaine d'abord CV et Lettre de motivation animées par un conseiller emploi. Chaque séance se divise en 2 temps : une formation collective de rédaction du CV et LM, et des entretiens individuels plus personnalisés pour chaque bénéficiaire. 3 séances de 5 heures par semaine d'apprentissage des outils multi media pour 20 personnes. Entretien individuel des groupes toutes les 6 séances	[illegible]	oui	1000	750	95 000 €	[illegible]
TOTAL PILIER 1 : Emploi et Développement Economique								1 [illegible]	1 [illegible]	[illegible]	[illegible]

VIII- Exemple de fiche action Contrat de ville

FICHE ACTION N°1 / 20

TITRE DE L'ACTION : CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT D'UN JARDIN PÉDAGOGIQUE 6/12 À LA MQVH (MAISON DE QUARTIER VILLE HAUTE)

THÈME :

☒Education

❑ Aménagement économique, développement économique et recomposition de l'offre commerciale

❑ Emploi – insertion – formation

❑ Sécurité

☒Cadre de vie, rénovation urbaine et écologie urbaine

☒Santé

AXES TRANSVERSAUX :

☒Jeunesse

❑ Lutte contre les discriminations

☒Egalité hommes femmes

☒Culture sport Lien social

INTITULÉ DE L'ACTION :

CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT D'UN JARDIN PÉDAGOGIQUE 6/12 À LA MQVH

STRUCTURE PORTEUSE DE L'ACTION :

S.A.P. (STRUCTURE D'ANIMATION DE PROXIMITÉ)

1, AVENUE LAENNEC – 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE

RESPONSABLE DE L'ACTION :

MR BODIER GUILLAUME – DIRECTEUR DE LA S.A.P.

PROJET

TEL : 01 60 96 04 51 E-MAIL : gbodier@sfr.fr

PÉRIMÈTRE DE L'ACTION :

☒Quartier politique de la ville ❑ Quartier vécu

BESOINS IDENTIFIÉS :

Quelques-uns des facteurs qui peuvent contrarier l'épanouissement des enfants et des familles du quartier :

- Comportements quotidiens d'intolérance (vestimentaires, d'origine ethnique, sociale…) à la vue du multiculturalisme que l'on peut observer au sein même du quartier,
- Phénomène de bande,
- Manque voir perte de communication et de relations entre les jeunes et leurs familles,
- Décrochage et absentéisme scolaire,
- Problème d'hygiène et de comportement alimentaire,
- Sentiment de délaissement et de dévalorisation par rapport aux institutions,
- L'évolution du chômage de ces dernières années augmentant l'augmentation des familles en situation précaires et la diminution des loisirs au sein des foyers.

Besoins identifiés et attentes de nos jeunes :

Les jeunes ont besoin d'activités structurantes et suivies, qui leur permettent d'acquérir des savoir-être et des savoir-faire transférable dans le reste de la société. Ils ont également besoin d'une autonomie plus large et d'exercer leur citoyenneté, ce qui implique que nous prenions en compte leur parole et que nous les accompagnions sur leurs projets qui sont souvent de deux types : l'organisation de leurs loisirs et l'organisation des temps de vie sur la structure et la ville.
Ils souhaitent faire arrêter les préjugés véhiculés par la société sur leur génération, et faire changer cette image négative en multipliant ces actions, être valorisés et pouvoir avoir la fierté de participer à la restauration et à la vie de leur quartier.

OBJECTIFS VISÉS :

- Permettre aux enfants de s'enrichir et de s'épanouir comme citoyens dans le respect et la connaissance de la nature,
- Initier les enfants aux activités de jardinage et favoriser un rapport plus étroit et une ouverture d'esprit avec la nature,
- Favoriser la socialisation, l'apprentissage et le développement des enfants,
- Favoriser l'implication personnelle et collective des enfants, à travers les actions concrètes du jardin et en dehors (en jardinant, en donnant des conseils…),
- Leur faire prendre conscience de l'impact de nos choix de consommation sur l'environnement, respect de la saisonnalité des légumes et fruits,
- Développer l'éco-citoyenneté au travers de gestes simples de la vie quotidienne et d'avoir un comportement respectueux et responsable envers la nature,
- Faire mettre leurs actes en cohérence avec l'évolution du jardin et dans le respect de l'environnement naturel,
- Permettre la compréhension des concepts écologiques de base comme les écosystèmes, la biodiversité, le recyclage et favoriser ainsi la bonne compréhension des principes du

PROJET

développement durable, compost
- Leur permettre de comprendre l'évolution générale du jardin, de la nature et de comprendre les différents usages des végétaux,
- Leur permettre de maîtriser des compétences techniques dans le domaine du jardinage agro-environnemental avec l'utilisation d'outils de jardin, et leur faire manipuler des techniques écologiques de base, tel que le compostage, le paillage,
- Leur permettre d'acquérir des savoirs sur le développement durable mais également des savoirs ancestraux ruraux à travers la culture potagère, fruitière et florale.

NATURE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Depuis le 26 Janvier 2015, la MQVH (Maison de Quartier Ville-Haute), située au 1, Avenue Laennec, a ouvert ses portes. Cette nouvelle structure jeunesse regroupe désormais les deux entités jeunesse SAP (6/12 ans) et MASC (13/17 ans). Elle se compose d'un bâtiment de 360 m2, d'une cour à l'avant de 200 m2 et à l'arrière d'un espace vert de 450 m2 environ.

À partir de cet espace vert existant mais pour le moment à l'état brut, nous souhaitons créer et développer à long terme un jardin pédagogique, pour et surtout avec les enfants. Il est important que les enfants se sentent les porteurs de ce jardin pédagogique, et donc acteurs dans leurs recherches et leurs expérimentations.

Pour la réalisation de ce jardin, un groupe de 20 enfants sera défini parmi nos adhérents (en fonction des volontaires). Les groupes seront ensuite divisés en deux groupes de 10 enfants, afin de leur permettre de se relayer. Les activités autour du jardin se dérouleront chaque mercredi après-midi en période scolaire et tous les jours pendant les vacances scolaires pendant deux à trois heures. Chaque séance se terminera par un temps d'échange enfants - animateurs.

Tout le travail effectué par ces groupe d'enfants se devra d'être valorisé (expositions au public (enfants / familles), concours culinaires…). Nous souhaitons également pouvoir permettre à l'ensemble de ces apprentis jardiniers, de partir en séjour d'une semaine dans une ferme pédagogique (l'idéal serait lors de l'été 2016, avec un séjour pour chaque groupe de 10 enfants) et approcher une nouvelle expérience enrichissante.

L'équipe d'animation de la SAP se compose de 7 animateurs. Chacun de ces animateurs sera associé, à tour de rôle, dans toute les étapes de réalisation de ce projet. Chaque animateur qui mènera les activités proposées, les aura préparées en amont et sera particulièrement vigilant à ne pas faire à la place des enfants, mais à plutôt savoir-faire-faire. Il aura le rôle de personne - ressource et encouragera toutes prises d'initiatives. Il veillera à assurer la sécurité physique et morale de chaque enfant.

Afin de mener à mieux ce projet, nous solliciterons le concours de Camille Niang, chargée de mission en écologie urbaine sur la ville de Montereau-Fault-Yonne, lors des phases d'élaboration et de pré-développement, avec les enfants et les animateurs. Camille Niang sera une personne – ressource et nous souhaitons vivement bénéficier de son expérience pour la bonne menée de ce projet.

Les étapes-clés :

PROJET

- La première étape du projet consistera à susciter l'intérêt, stimuler la curiosité et aboutir à l'amorce du projet avec le groupe d'enfants (réaliser un support écrit via la salle informatique de la MQVH, en faisant un plan papier clair et précis (dessin et texte) et aboutir à une maquette en 3D, utilisant le collage, les volumes…). Pour stimuler les enfants et les aider à bâtir leur projet, la visite d'autres sites existants peut être une sortie pédagogique à envisager.

- La seconde étape sera la préparation du terrain selon le plan défini par les enfants avec les animateurs. Ces derniers se seront documentés au préalable sur l'organisation d'un jardin pédagogique, afin de proposer des activités adaptées et de pouvoir répondre au mieux aux questionnements et problèmes techniques auxquels pourront être confrontés les enfants.

- Les étapes qui suivront seront la création du jardin : semis en pots, puis transplantation sur le terrain préparé, toujours suivant le plan défini en amont, l'entretien du jardin, observation de l'évolution des plantes et des légumes, récolte, et ainsi de suite. Avec l'intervention d'intervenants extérieurs (jardiniers municipaux, prestataires…), les enfants découvriront au fur et à mesure, les grands thèmes de l'art de jardiner par le biais d'activités comme la graine, la fleur, le fruit, les racines, le jardinage bio, les sens, la vie du sol, le compost, les macérations de plantes, les outils du jardiniers et les saisons.

En parallèle de la réalisation du jardin par notre groupe d'apprentis-jardiniers, pourront être mises en place de nombreuses activités en lien avec le projet, pour les enfants de ce groupe comme pour l'ensemble des adhérents de la SAP :

- création d'un journal de bord du jardin au cours des saisons, retraçant l'ensemble des travaux effectués et les techniques apprises,
- transformation des fruits et légumes dans l'Office Pédagogique de la MQVH par les adhérents de la SAP pour la réalisation de goûters (mercredis après-midis) et la mise en place de semaines du goût (périodes de vacances),
- organisation de concours culinaires entre enfants de la SAP mais également en associant leur famille (cinq à six équipes constituées de deux enfants et de l'un de leurs parents pour l'élaboration d'un menu (entrée / plat / dessert), les autres enfants non participants joueront le rôle de jury),
- reportage vidéo retraçant toutes les étapes de création et de développement du jardin par l'Atelier Vidéo de la SAP,
- grande exposition retraçant la création et le développement du jardin (panonceaux / diffusion du reportage) mais proposant des plats et desserts cuisinés à partir des produits du jardin,
- création de pot-pourris, d'herbiers, de jeux de senteurs (ou d'éveil des sens)
- réalisation d'un livre de cuisine illustré, distribué aux enfants fréquentant l'ensemble de nos structures,
- confection de chars fleuris pour la mise en place d'un défilé lors d'un carnaval en 2016,
- visites de jardins ouvriers ou pédagogiques voisins,
- mise en place de jardiniers tuteurs (parmi les parents) sur le terrain pour leur exposer le projet, et permettre des discussions / échanges entre les envies et les potentialités du terrain,

PROJET

- à long terme et pour le suivi du jardin pédagogique sur les années à venir, organisation de groupes d'enfants et répartition des tâches de chacun.

INSCRIPTION DANS UNE POLITIQUE PUBLIQUE : PEDT et contrat de ville

PUBLIC BÉNÉFICIAIRE : Les enfants sont âgés de 6 à 12 ans et sont tous issus du quartier de la Ville Haute. La SAP compte environ 160 adhérents. Sur ces 160 adhérents, 70 enfants en moyenne fréquentent régulièrement la SAP (mercredis après-midis, petites vacances et diverses manifestations). Il s'agit d'enfants présentant les caractéristiques des jeunes des quartiers défavorisés. Vingt de nos jeunes seront porteurs de ce projet durant toute sa durée. En revanche, nos autres adhérents les fruits et légumes de ce jardin pour la réalisation de goûters, de repas (semaines du goût), etc…, lors d'activités et / ou concours culinaires.

MOYENS MOBILISÉS :

PARTENARIAT :

- Camille NIANG, chargée de mission en écologie urbaine sur la Ville de Montereau-Fault-Yonne,
- les jardiniers du Service Espace Verts de la Ville,
- les Services Techniques de la Ville,
- les parents de nos jeunes *(Ils seront largement associés tout au long de cette action notamment par la mise en place de jardiniers tuteurs, qui suivront et guideront chacun de nos apprentis-jardiniers, par la réalisation de concours culinaires entre les parents et leurs enfants. À travers leur implication, nous souhaitons leur permettre être à la fois acteurs et spectateurs de la vie de leurs enfants en collectivité, et les aider à consolider voir recréer des liens entre parents et enfants.)*

RÉSULTATS ATTENDUS :

Indicateurs de résultat :

- création, développement et suivi du jardin pédagogique aménagé par les enfants
- évolution et renforcement de la vie de groupe
- amélioration des connaissances de l'enfant dans les domaines traités (connaître mieux les fruits, légumes et plantes du jardin)
- développement des pratiques culturelles et acquisition de techniques de jardinage biologique
- prise de plaisir des enfants dans l'activité tout en prenant conscience de l'environnement.
- mise en place de relations avec les adultes (animateurs / familles / intervenants), dans et autour de ce jardin

IMPACT SUR LE QUARTIER :

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

PROJET

Indicateurs de processus :

- outils de suivi (liste de présence, assiduité, compte-rendu, etc.)
- évaluations à chaque fin de séance, par les enfants comme par leurs animateurs
- moyens humains affectés
- moyens matériels affectés
- partenariats opérationnels
- mobilisation de relais pour l'action
- communication interne et externe

Indicateurs d'activité :

- public concerné par l'action
- nombre d'interventions réalisées
- nombre d'intervenants formés
- meilleure connaissance du public

PLANNING :

Période de réalisation de l'action : du 1er Juin 2015 au 02 Septembre 2016.

En période scolaire : - les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 16h30 à 18h30 ;
- les mercredis : de 14h30 à 16h30.

En période de vacances scolaires :
- du lundi au vendredi : de 10h00 à 11h30 et / ou de 14h30 à 16h30

BUDGET PRÉVISIONNEL :

DEPENSES	2015	RECETTES	2015
Achats	6350,00 €	Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de service	1388,80 €
Services extérieurs	7651,53 €	Subvention sollicitée auprès de la CAF	10 000,00 €
Charges de personnel	15 788,64 €	Subventions sollicités auprès d'autres partenaires (précisez : RÉGION IDF)	5 000,00 €
Charges fixes de fonctionnement		Autres, précisez: VILLE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE	13 401,37 €
Emplois des contributions volontaires en nature (associations)		Contributions volontaires en nature (associations)	
Total des dépenses de fonctionnement	**29 790,17 €**	**Total des recettes de fonctionnement**	**29 790,17 €**

PROJET

IX – Plan d'actions TFPB 2013 –

Confluence Habitat

PLAN D'ACTIONS 2013

***MENEES RELATIVES* A LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX LOCATAIRES EN ZUS**
EN CONTREPARTIE DE L'ABATTEMENT TFPB
(Art. R 445-5-2 du CCH et Art. 1388 bis–alinéa II bis du CGI)

Le programme ci-après détaille les actions que l'organisme s'engage à réaliser en vue d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires logés dans un patrimoine situé en zone urbaine sensible (ZUS).

Département : Seine et Marne (77)

Commune : Montereau-Fault-Yonne

ZUS : Surville

Nombre de logements concernés en 2013 :
(si démolitions, en tenir compte)

Montant de l'abattement TFPB attendu en 2013 :

Report bilan 2011 : (s'il y a lieu) **0,00 €**

Montant total de l'abattement en 2012 (après report) :

Total du tableau des actions (I + II + III) pour 2013 : **602 103,04 €**

Intitulé de l'action	Actions nouvelles	Actions reconduites	Actions d'investissement	TOTAL
I / L'amélioration de l'entretien et de la gestion (Gestion Urbaine de Proximité -GUP)				
Un jardinier : Entretien des espaces verts dans les résidences		25 125,77 €		**25 125,77 €**
Retrait des encombrants sur ville haute		14 100,00 €		**14 100,00 €**
Location d'une balayeuse pour le nettoyage des résidences		13 526,76 €		**13 526,76 €**
				0,00 €
				0,00 €
				0,00 €
Sous total I	**0,00 €**	**52 752,53 €**	**0,00 €**	**52 752,53 €**
II/ Lutte contre l'insécurité (Accompagnement de la sécurisation du bâti)				
Maintien d'Agents de proximité et de services sur certains secteurs		341 242,96 €		**341 242,96 €**
Maintien d'agents SSIAP dans 2 Tours IGH		208 107,55 €		**208 107,55 €**
				0,00 €
				0,00 €
Sous total II	**0,00 €**	**549 350,51 €**	**0,00 €**	**549**

PROJET

III/ Accompagnement social (Démarches participatives et création [ou recréaction] du lien social)				
-	-	-	-	
Sous total III	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	
TOTAL GENERAL	**0,00 €**	**602 103,04 €**	**0,00 €**	**602**

Autres actions prévues sur le site (*hors convention d'abattement TFPB*)

Intitulé de l'action	Montant

A titre indicatif

L'organisme transmet une copie du présent document :
Montereau Fault Yonne
- au **Centre des Impôts** dont dépend le patrimoine concerné

Fait à Montereau Fault Yonne , le 14 mars 2013

Le bailleur, Confluence Habitat ***Pour le Préfet de Seine-et-Marne ,***

nom du représentant : Mr Jean Philippe SUDRE
et cachet de l'organisme
OBLIGATOIRES

PROJET